

2022_CT2_211

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BIANCO Kayané - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - BURLE Christian - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 22 juin 2022

03_1_05

■ **Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 30 juin 2022

24109

MOB-007-30/06/2022-CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole du 13 juillet 2017 a approuvé un premier programme de prolongement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ZENIBUS, par délibération n° TRA 005-2329/17/CM. Ce prolongement initial consistait à desservir, avec une seule ligne, au sud, la ZAC des Florides à Marignane et à l'est, la zone commerciale de Plan de Campagne. Ces deux prolongements amènent à un linéaire total de la ligne d'environ 23,86 km sur les 4 communes traversées (Marignane, Vitrolles, Saint-Victoret et Les Pennes-Mirabeau), avec des extensions d'un total de 6,8km dont :

- Extension Sud vers le Technoparc des Florides pour 2,4km,
- Extension Est vers le futur Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne pour 4,4km.

Par la suite, le Conseil de Métropole a approuvé le 4 juin 2021, par délibération n° MOB 008-10133/21/CM, un nouveau projet d'extension du ZENIBUS qui intègre notamment la mise en service de deux lignes de BHNS, accompagné d'un programme modificatif. Cette modification du projet initial a été proposée afin de garantir la fiabilité du service tout au long du linéaire du ZENIBUS et apporter une hausse des fréquences de bus sur un tronç commun à Vitrolles, connaissant aujourd'hui la plus forte fréquentation.

Ainsi, à l'horizon 2025, le nouveau service ZENIBUS sera doté de deux lignes :

- ZEN A : Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon (Vitrolles) <> Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne (Les Pennes-Mirabeau),
- ZEN B : Le Griffon (Vitrolles) <> Technoparc des Florides (Marignane).

Enfin, le Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 par délibération n° MOB-023-11085/21/CM, a approuvé les modalités de mise en œuvre de la concertation réglementaire conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 28 février au 28 mars 2022. Elle a permis de faciliter le dialogue entre le maître d'ouvrage, les experts, les élus et acteurs du territoire et l'ensemble des citoyens afin d'améliorer le projet, sa pertinence, son intégration dans l'environnement avec le souci permanent de le rendre davantage accessible, compréhensible par le public et acceptable pour la société. Elle s'inscrit également dans la perspective d'une enquête publique ultérieure selon le Code de l'environnement.

Pour communiquer sur la tenue d'une concertation et pour informer le public sur le projet, les moyens de communication suivants ont été mis en œuvre :

- Une publicité légale dans le journal La Provence, avis publiés les 22, 24 et 28 février 2022

- Des expositions dans les communes concernées pour présenter le projet au public (Mairie des Pennes-Mirabeau, Mairie de Marignane, Mairie de Vitrolles, Mairie de Saint-Victoret, La boutique de Parc Camoin à Marignane).
- Différents supports internet : un site dédié, une page dédiée sur les sites institutionnels (Métropole et Territoires), communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn).
- Publication d'un communiqué de presse en date du 25 février 2022.
- Deux réunions publiques :
 - Lundi 28 février 2022 à 18h à la mairie de Vitrolles,
 - Lundi 7 mars 2022 à 18h45 à la mairie des Pennes-Mirabeau.
- Distribution d'affiches de concertation et de flyers descriptif du projet.
- Des affichages à destination du public sur les abribus ainsi que dans les bus de la ligne ZENIBUS.

Les moyens d'expression proposés au public étaient les suivants :

- Des temps d'échanges lors de la réunion publique ;
- Un registre numérique dédié à l'opération sur le site internet ;
- Des registres papiers mis à disposition du public sur les lieux d'exposition.

La concertation sur le projet ZENIBUS s'est déroulée dans de bonnes conditions: environ 100 personnes ont participé aux réunions publiques (environ 30 personnes à Vitrolles et 70 aux Pennes-Mirabeau) et 13 contributions ont été recensées sur registres numériques et papiers. Aucune opposition majeure au projet n'a pu être détectée.

Le bilan de la concertation est présenté dans un document annexé à la présente délibération. Il expose le déroulement complet de cette concertation. Les contributions du public sont regroupées de manière thématique et synthétique.

Il ressort principalement de ce bilan des interrogations et des remarques sur :

- Les aménagements et considération des cycles,
- L'offre de transport au-delà du ZENIBUS (lignes ferroviaires, autres lignes de transports collectifs, etc...),
- Le stationnement,
- L'information voyageur (disponibilités des bornes d'information voyageur actuelles ZENIBUS).

Les réponses du Maître d'ouvrage à l'ensemble des observations émises sont intégrées au bilan annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé par la présente délibération de procéder à l'approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'extension de la ligne ZENIBUS entre la ZAC des Florides à Marignane et à l'est, la zone commerciale de Plan de Campagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 005-2329/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le programme de prolongement du BHNS du réseau des bus de l'étang vers la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane;

- La délibération n° MOB 008-10133/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant le programme modificatif du prolongement du BHNS ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane ;
- La délibération n° MOB 008-10133/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Marignane et les Pennes Mirabeau (ZENIBUS) avec la mise en service de 2 lignes de BHNS (ZEN A et ZEN B);
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 27 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation préalable relative au projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS entre les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau s'est effectivement déroulée du 28 février 2022 au 28 mars 2022 ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de réalisation des extensions du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS.

Délibère

Article 1 :

Est arrêté le bilan de la concertation préalable portant sur la réalisation du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS entre les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la poursuite de l'opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau

Le Conseil de Métropole du 13 juillet 2017 a approuvé un premier programme de prolongement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ZENIBUS. Ce prolongement initial consistait à desservir, avec une seule ligne, au sud, la ZAC des Florides à Marignane et à l'est, la zone commerciale de Plan de Campagne.

Par la suite, le Conseil de Métropole a approuvé le 4 juin 2021 un nouveau projet d'extension du ZENIBUS qui intègre notamment la mise en service de deux lignes de BHNS, accompagné d'un programme modificatif.

Enfin, le Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 a approuvé les modalités de mise en œuvre de la concertation réglementaire conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation s'est déroulée du 28 février 2022 au 28 mars 2022 avec plusieurs actions à destination de l'ensemble des habitants du territoire.

Lors de cette concertation, la diversité des moyens mis en œuvre et leur nombre ont permis d'informer largement la population du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service porté par la Métropole d'Aix-Marseille Provence. L'intérêt suscité par ce projet est manifeste au vu du nombre d'administrés ayant consultés le dossier numérique (227 visites identifiées).

Cet intérêt ne s'est néanmoins pas traduit très largement dans les registres d'expression puisque que seules 13 contributions ont été consignées au total.

Par ailleurs 2 réunions publiques ont eu lieu sur les communes de Vitrolles et des Pennes-Mirabeau. Près de 100 personnes au total ont pu assister à la présentation du projet et ainsi contribuer à transmettre leurs contributions lors de ces réunions.

Il faut souligner enfin que, loin d'une opposition au projet, le public n'a exprimé aucune remarque négative à son encontre.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le bilan de la concertation réalisée pour le projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS.

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	54
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le 23 JUIN 2022

 **LA METROPOLE**
Mobilité



**LA MÉTROPOLE AGIT
NOTRE TERRITOIRE CHANGE**

Bilan de la concertation préalable

**PROJET D'EXTENSION
DE LA LIGNE DE BUS À HAUT
NIVEAU DE SERVICE ZENIBUS
ENTRE MARIGNANE
ET LES PENNES-MIRABEAU.**

Table des matières

1. OBJET DE LA CONCERTATION	4	2.4.2. Registres papiers	10
1.1. Objectifs de la concertation préalable	4	2.4.3. Réunions publiques	10
1.2. Rappels sur la nature du projet.....	4	2.4.4. Courriers / courriels	11
1.3. Rappel du cadre réglementaire	5	3. BILAN DE LA CONCERTATION.....	12
1.4. Délibérations approuvant le projet.....	5	3.1. Objectifs du bilan	12
2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION	6	3.2. Bilan quantitatif.....	12
2.1. Périmètre et modalités de mise en œuvre	6	3.2.1. Consultation du dossier en ligne	12
2.2. Modalités de publicité légale	6	3.2.2. Réunions publiques.....	12
• Journal La Provence, avis publiés les 22, 24 et 28 février 2022.....	6	3.2.3. Contributions du public.....	12
2.3. Moyens d'information	6	3.2.4. Courriers institutionnels.....	13
2.3.1. Lieux d'exposition	6	3.2.5. Contributions collectives.....	13
• Mairie des Pennes-Mirabeau	6	3.2.6. Répartition géographique des contributions	13
• Mairie de Marignane.....	6	3.2.7. Evolution temporelle des visites et contributions	14
• Mairie de Vitrolles.....	6	3.3. Bilan qualitatif / Synthèse des contributions	15
• Mairie de Saint-Victoret.....	6	3.3.1. Bilan général.....	15
• La boutique de Parc Camoin à Marignane.....	6	3.3.2. Bilan thématique	16
2.3.2. Site internet / Réseaux sociaux.....	7	3.4. Suites à donner	22
2.3.3. Relations presse	8	4. ANNEXES	23
2.3.4. Réunions publiques.....	8	4.1. Délibération MOB-023-11085/21/CMB du 16 décembre 2021, approuvant les modalités proposées pour la concertation	23
2.3.5. Affichages de proximité	8	4.2. Dossier de concertation publique	23
2.3.6. Affichages sur la ligne ZENIBUS.....	8	4.3. CR Réunion Publique du 28/02/2022 à Vitrolles.....	23
2.4. Moyens d'expression	9	4.4. CR Réunion Publique du 07/03/2022 aux Pennes-Mirabeau	23
2.4.1. Registre numérique.....	9	4.5. Tableau de synthèse détaillée des contributions et réponses apportées 23	
		4.6. Communiqué de presse du 25/02/2022	23

4.7.	Avis de concertation préalable publié dans le journal La Provence	23
4.8.	Contribution ADAVA du 28/03/2022	23

1. OBJET DE LA CONCERTATION

1.1. Objectifs de la concertation préalable

La concertation préalable, initiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, doit permettre tout au long de l'élaboration du projet d'associer les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par le projet et notamment :

- Donner au public une information claire et précise sur le projet, à ce titre les principes d'aménagement d'infrastructures (trottoirs, pistes cyclables, etc...) seront portés à la concertation du public,
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet,
- Permettre au public de formuler des observations et propositions sur ce dernier.

La concertation s'est déroulée **du 28 février au 28 mars 2022**.

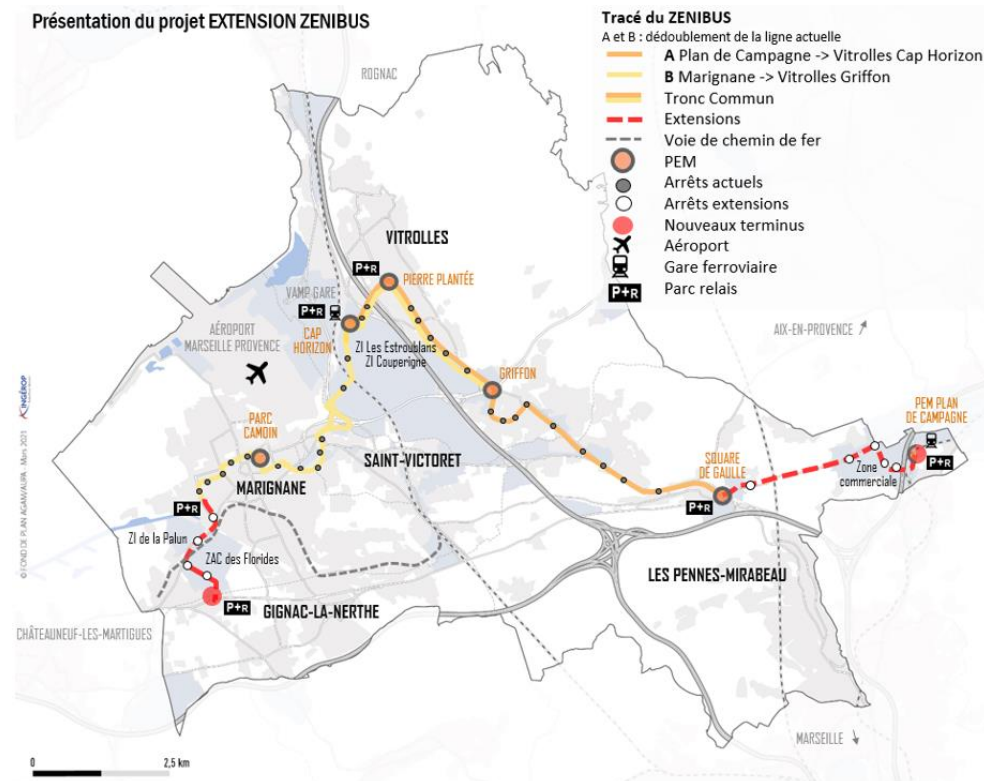
Le présent rapport en constitue le bilan : à ce titre, il présente l'ensemble des moyens d'information et d'expression du public, mis en œuvre au cours de l'élaboration du projet, et dresse la synthèse de l'ensemble des contributions qui ont été faites. Il synthétise tous les avis et observations émis par le public en cours de concertation, ainsi que les réponses apportées par le Maître d'Ouvrage.

1.2. Rappels sur la nature du projet

Le ZENIBUS est en service depuis 2016 sur les communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau.

Le projet porte sur l'extension de la ligne existante du ZENIBUS.

Présentation du projet EXTENSION ZENIBUS



La Métropole Aix-Marseille-Provence va ainsi étendre son offre « Haut Niveau de Service » à l'Est jusqu'au futur pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, et au Sud dans le Technoparc des Florides à Marignane.

Accompagné de ces extensions précitées la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de remplacer la ligne actuelle ZENIBUS par deux nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service, les lignes ZEN A et ZEN B, mises en service à l'horizon fin 2025 :

- ZEN A : Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon (Vitrolles) <> Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne (Les Pennes-Mirabeau),
- ZEN B : Le Griffon (Vitrolles) <> Technoparc des Florides (Marignane).

Les travaux des extensions, à proprement dits, seront localisés sur trois communes : Marignane, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau.

Les objectifs, enjeux et les dispositions techniques retenues au stade Avant-Projet sont développés dans le dossier qui a été mis à disposition du public dans le cadre de la démarche de concertation publique préalable. Il est rappelé en annexe du présent bilan de concertation.

1.3. Rappel du cadre réglementaire

Conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mené une concertation associant les riverains, les associations locales et les autres personnes concernées.

La concertation s'est déroulée du 28 février au 28 mars 2022. Elle a pour objectif de faciliter le dialogue entre le maître d'ouvrage, les experts, les élus et acteurs du territoire et l'ensemble des citoyens afin d'améliorer le projet, son sens, son intégration dans l'environnement avec le souci permanent de le rendre davantage accessible, compréhensible par le public et acceptable pour la société.

Elle s'inscrit également dans la perspective d'une enquête publique ultérieure selon le code de l'environnement.

1.4. Délibérations approuvant le projet

Les délibérations approuvant le projet sont citées ci-après :

- TRA 005-2329/17/CM, signée le 13 juillet 2017, approuvant le programme de prolongement du BHNS ZENIBUS,
- MOB 006-9276/20/CM, signée le 17 décembre 2020, pour l'approbation de la composition du comité de pilotage Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS,
- MOB 008-10133/21/CM, signée le 4 juin 2021, approuvant le principe de mise en service de deux lignes de BHNS accompagné d'un programme modificatif,
- MOB 007-10132/21/CM approuvant la révision et l'affectation de l'opération d'investissement,
- MOB-023-11085/21/CMB du 16 décembre 2021, approuvant les modalités proposées pour la concertation.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

2.1. Périmètre et modalités de mise en œuvre

Le public était invité à s'exprimer sur toutes les caractéristiques du projet, sur la base du dossier de concertation joint en annexe qui précise les objectifs du projet et de ses principales caractéristiques techniques.

Le dispositif de concertation a été élaboré avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes directement concernées par le projet : Les Pennes-Mirabeau, Marignane et Vitrolles.

Les modalités de la concertation ont été délibérées par le Conseil Métropolitain du 16 décembre 2021. Elles comportaient les dispositions et outils suivants :

- L'organisation de réunions publiques ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Mairies des communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles, et des Pennes-Mirabeau. Elle a été annoncée par voie de presse et a utilisé comme support des panneaux de présentation ainsi que le site www.registre-numerique.fr ;
- Un registre a été laissé sur les lieux d'exposition et un registre numérique a été mis en place afin de recueillir les avis du public.
- L'information de la population précisant toutes les dates, les lieux et heures de réception du public a été faite par voie de presse et affichage.

2.2. Modalités de publicité légale

L'information des personnes concernées s'est faite via le média suivant :

- Journal La Provence, avis publiés les 22, 24 et 28 février 2022



Figure 1 : Extrait Publication La Provence du 22/02/2022

2.3. Moyens d'information

2.3.1. Lieux d'exposition

Différentes expositions ont été organisées dans les communes concernées pour présenter le projet au public.

5 lieux ont été retenus :

- Mairie des Pennes-Mirabeau
- Mairie de Marignane
- Mairie de Vitrolles
- Mairie de Saint-Victoret
- La boutique de Parc Camoin à Marignane

Le maître d'ouvrage a également complété le dispositif en exposant le projet dans la galerie marchande de Géant Casino à Plan de Campagne et en réalisant un

affichage spécifique à la gare routière de la Pierre Plantée à Vitrolles (en travaux pendant la période de concertation).

Dans chacun de ces lieux, le public pouvait s'informer sur le projet grâce à une exposition des documents explicatifs (rolls-up présentant des plans, des vues en perspective et décrivant les caractéristiques du projet).



Figure 2 : Exposition en mairie des Pennes-Mirabeau (source MAMP)



Figure 3 : Exposition dans la galerie marchande de Géant Casino à Plan de Campagne (source MAMP)

2.3.2. Site internet / Réseaux sociaux

Les médias numériques ont été mobilisés pour la concertation publique. La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est appuyée sur différents supports internet :

- Un site dédié permettant l'information et le dépôt de contribution : www.registre-numerique.fr/extension-zenibus
- Une page dédiée sur le site internet institutionnel de la Métropole : <https://www.ampmetropole.fr/actualites/Vitrolles-Marignane-Plan-de-Campagne-Est-etang-de-Berre-deux-concertations-publiques-pour-un-vaste-bassin-de-mobilites>
- Une page dédiée sur le site internet du Territoire du Pays d'Aix : <https://www.agglo-paysdaix.fr/actualites/a/detail/concertation-publique-extension-de-la-ligne-zenibus-3074.html>
- Une page dédiée sur la page Facebook de la Métropole Aix Marseille Provence :

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=319448493554420&set=a.293209972844939>



Figure 4 : Extrait page Facebook Métropole AMP

- Une page dédiée sur la story Instagram de la Métropole Aix Marseille Provence
- Une post dédié sur le compte Twitter de la Métropole Aix Marseille Provence : <https://twitter.com/AMPMetropole/status/1496481332091891712>
- Une post dédié sur le compte LinkedIn de la Métropole Aix Marseille Provence : https://www.linkedin.com/posts/m%C3%A9tropole-aix-marseille-provence_concertation-publique-sur-le-futur-activity-6904001192687407104-5HYG
- Une sponsorship de post Facebook : https://business.facebook.com/1492194377742097/posts/320568306775772?business_id=709254839272014&global_scope_id=709254839272014

2.3.3. Relations presse

La Métropole a publié un communiqué de presse en date du 25 février 2022. Il est joint en annexe du bilan.

En dehors de cette communication initiale, on a pu relever des articles de presse sur la concertation, comme par exemple celui publié sur le site www.laprovence.com : <https://www.laprovence.com/article/edition-vitrolles-marignane/6678827/vitrolles-concertation-ouverte-pour-lextension-de-la-ligne-zenibus.html>.

2.3.4. Réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées en coordination avec les élus locaux :

- Lundi 28 février 2022 à 18h à la mairie de Vitrolles,
- Lundi 7 mars 2022 à 18h45 à la mairie des Pennes-Mirabeau.

2.3.5. Affichages de proximité

En complément des lieux d'exposition, le dispositif global de communication de la Métropole comportait un volet affichage comprenant la mise en œuvre de 50 affiches de concertation (format 30x40cm) et 500 flyers (format A5).

2.3.6. Affichages sur la ligne ZENIBUS

Différents affichages ont été mis en œuvre sur la ligne actuelle du ZENIBUS. Ces affichages ont été proposés au public au niveau des abribus ainsi que dans les bus. Ce moyen d'information permettait de toucher directement le public concerné utilisant déjà l'offre de transport du ZENIBUS.



Figure 5 : Affichages de proximité dans les bus et sur les abris (source MAMP)

Cet affichage de proximité était complété par des panneaux d'information mis en place à la gare routière de Pierre Plantée à Vitrolles ainsi qu'à la boutique de Parc Camoin à Marignane.



Figure 6 : Affichage / Exposition à la boutique Parc Camoin à Marignane (source MAMP)



Figure 7 : Affichage à la gare routière de Pierre Plantée à Vitrolles (source MAMP)

2.4. Moyens d'expression

2.4.1. Registre numérique

Un registre électronique a été proposé via la plateforme du registre numérique.

Le site dédié était disponible à l'adresse : www.registre-numerique.fr/extension-zenibus.

Il présentait le dossier à travers plusieurs documents en téléchargement et permettait de déposer et consulter des contributions en ligne.



Figure 8 : Extrait page internet du registre numérique

2.4.2. Registres papiers

Des registres papiers ont été mis à disposition du public dans les 5 lieux d'exposition précités pour permettre de consigner les remarques, questions et observations des citoyens.

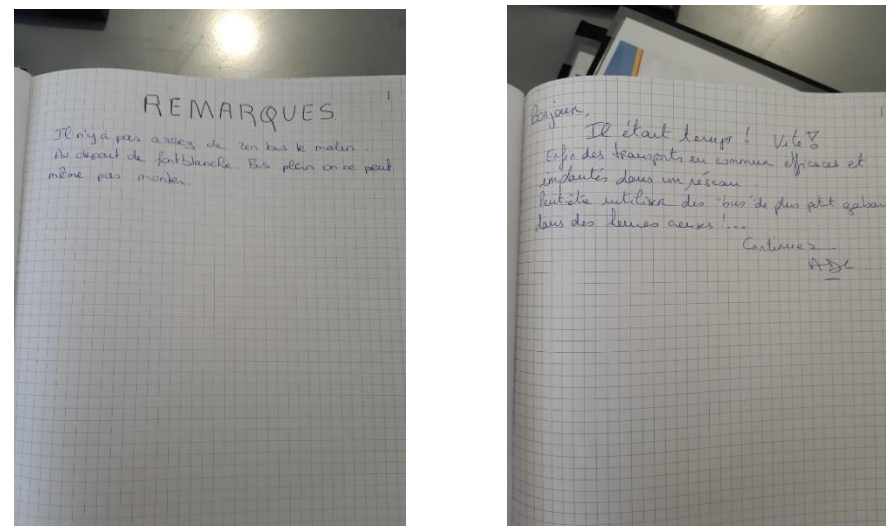


Figure 9 : Extraits registres papiers

2.4.3. Réunions publiques

Une première réunion de concertation s'est tenue le 28 février 2022 en mairie de Vitrolles. Celle-ci était présidée par Monsieur Loïc GACHON, maire de Vitrolles.

L'équipe projet était également présente, représentée en les personnes de Claude Foucher (Directeur Général Adjoint en charge de la Mobilité), d'Isabelle Mirandola (Directrice Adjointe des Infrastructures de Transports), de Catherine Fabre (Chef de Service), de Michael Olmos (Chargé d'opération responsable du projet), de Madame Delphine Lerudulier (Directrice de transport), et de Quentin Grob (Maître d'œuvre pour INGEROP). Le bureau d'étude INGEROP était chargé de la présentation technique du projet, en accompagnement de l'équipe de la Direction des infrastructures de transport.

La seconde réunion de concertation s'est tenue le 7 mars 2022 en mairie des Pennes-Mirabeau. Celle-ci était présidée par Monsieur Michel AMIEL, maire des Pennes-Mirabeau. Monsieur André Molino, Maire de Septèmes-les-Vallons,

Monsieur Mohamed LAQHILA, Député de la 11^{ème} circonscription des Bouches du Rhône, Monsieur Robert ABELA, 1^{er} adjoint de la mairie de Cabriès, et Monsieur Patrick Magro, Conseiller municipal de Septèmes-les-Vallons étaient présents à cette réunion publique. L'équipe projet était présente dans une configuration identique à la précédente réunion.

La réunion publique en mairie des Pennes-Mirabeau s'est déroulée dans Le prolongement de celle relative au projet de Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne, projet connexe à celui du ZENIBUS, en présence des mêmes élus et équipes techniques (hors maîtrise d'œuvre).

La projection d'une présentation explicative de celui-ci a permis au public d'être informé sur le projet. La présentation était suivie d'une séance de questions/réponses visant à répondre aux questions formulées par l'audience.

Les comptes-rendus de ces 2 réunions sont présentés en annexe du présent bilan.



Figure 10 : Photo de la réunion publique du 28/02/22 en mairie de Vitrolles (source MAMP)



Figure 11 : Photo de la réunion publique du 07/03/22 en mairie des Pennes-Mirabeau (source INGEROP)

2.4.4. Courriers / courriels

Le public avait enfin la possibilité de s'exprimer directement :

- Par voie de courriel, à l'adresse : extension-zenibus@mail.registre-numerique.fr,
- Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Infrastructures, Stations et Equipements de mobilité
BP 481014 – 13567 Marseille Cedex 2.

3. BILAN DE LA CONCERTATION

3.1. Objectifs du bilan

Le bilan de la concertation intègre l'ensemble des avis que le public a exprimés par les diverses modalités qui lui étaient proposées, ainsi que les contributions apportées par les partenaires et les différents acteurs impliqués. Ce document doit permettre l'information de tous sur le déroulement de la concertation ainsi que les orientations données au projet par le maître d'ouvrage.

A l'issue de la période de concertation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a analysé l'ensemble des contributions formulées par les habitants ou les associations (registres, réunions publiques, courriers) afin de restituer de manière fidèle et complète la participation des citoyens.

Les paragraphes suivants s'attèlent à synthétiser de manière quantitative et qualitative l'ensemble des contributions apportées.

3.2. Bilan quantitatif

3.2.1. Consultation du dossier en ligne

Le dossier a été consulté **par 227 visiteurs du 28 février au 28 mars 2022** sur le site internet et a fait l'objet de **10 contributions** dont 2 déposées dans la foulée qui proviennent du même contributeur.

3.2.2. Réunions publiques

Lors de la réunion publique du 28/02/22 tenue en mairie de Vitrolles, une trentaine de personnes ont pu prendre connaissance de la description du projet, et s'exprimer à son sujet en interrogeant les élus et la maîtrise d'ouvrage.

A la suivante, le 07/03/22 en mairie des Pennes-Mirabeau, environ 70 personnes étaient présentes dont environ 15 élus et techniciens. Il faut toutefois préciser que la réunion publique se déroulait dans la foulée de celle relative au projet de Pôle

d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne. Les 2 projets sont d'ailleurs connexes et on peut noter que la quasi-totalité des personnes présentes sont restées en séance pour suivre la présentation relative à la présente concertation du ZENIBUS.

Au total, on peut considérer que les réunions publiques ont mobilisé environ 80 personnes.

3.2.3. Contributions du public

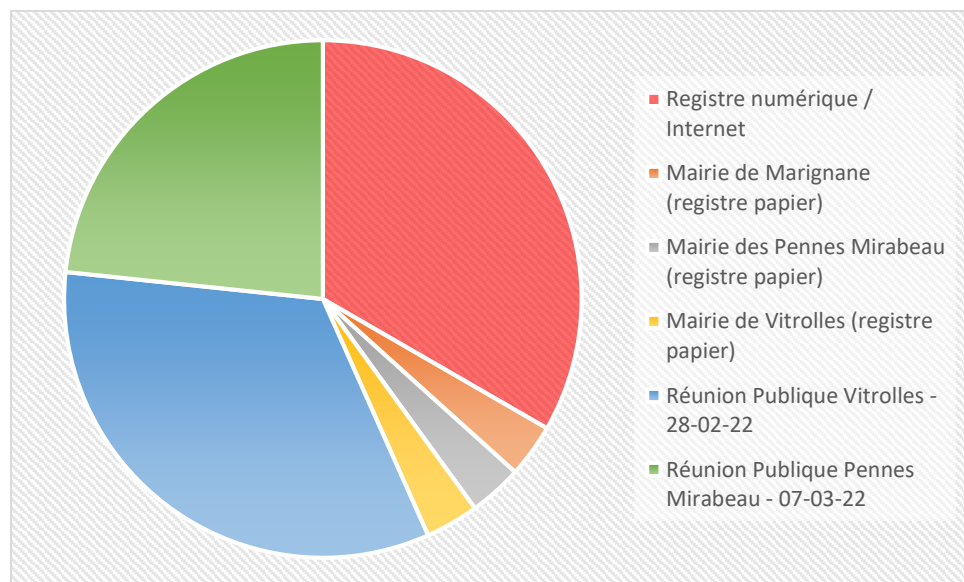
Les personnes intéressées par le projet ont utilisé les différents moyens d'expression mis à leur disposition. Au total, 30 contributions ont pu être recueillies. Une contribution peut contenir plusieurs remarques, portant chacune sur un volet différent du projet.

Les moyens d'expression ont été les suivants :

Moyens d'expression	Nombre de contributions
Registres papiers	3
Registre numérique	10
Réunion publique	17
Courriers	0
Courriels	0
TOTAL	30

L'origine détaillée des contributions est la suivante :

Origine des contributions	Q	%
Registre numérique / Internet	10	33%
Mairie de Marignane (registre papier)	1	3%
Mairie des Pennes-Mirabeau (registre papier)	1	3%
Mairie de St Victoret (registre papier)	0	0%
Mairie de Vitrolles (registre papier)	1	3%
Boutique du Parc Camoin à Marignane	0	0%
Courriers	0	0%
Courriels	0	0%
Réunion Publique Vitrolles - 28-02-22	10	33%
Réunion Publique Pennes-Mirabeau - 07-03-22	7	23%
	30	100%



La contribution via les réunions publiques est celle qui génère le plus d'expressions avec plus de la moitié du total. Ces réunions publiques semblent avoir été un moteur de la dynamique de concertation.

Le registre numérique a aussi été un vecteur important avec 1/3 des contributions mais une quantité de remarques associées à chaque contribution très importante (et plus importante que les questions en réunions publiques). On constate d'ailleurs la pertinence de la majorité de ces remarques avec des questions techniques précises en lien direct avec les aménagements proposés.

3.2.4. Courriers institutionnels

Il n'y a pas eu d'envoi de courriers institutionnels, ni de délibérations prises par les communes au sujet de la concertation

3.2.5. Contributions collectives

Il n'y a pas eu d'envoi de pétition dans le cadre officiel de la concertation.

On peut toutefois noter une mobilisation importante de l'ADAVA (Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix), notamment lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 7 mars 2022 en mairie des Pennes-Mirabeau. L'association, par la voie de son président et de 2 de ses représentants, a émis plusieurs avis sur le projet en lien avec la thématique des aménagements et continuités cyclables. Ces échanges ont été retranscrits et complétés sous la forme d'une note technique illustrée diffusée dans le cadre d'une contribution au registre numérique le 28 mars 2022. Le note est jointe en annexe.

3.2.6. Répartition géographique des contributions

La répartition géographique des 30 contributions est établie sur la base des lieux des registres papiers, des lieux de réunion publique et indications d'adresse données par les contributeurs du registre numérique. On constate que la majorité

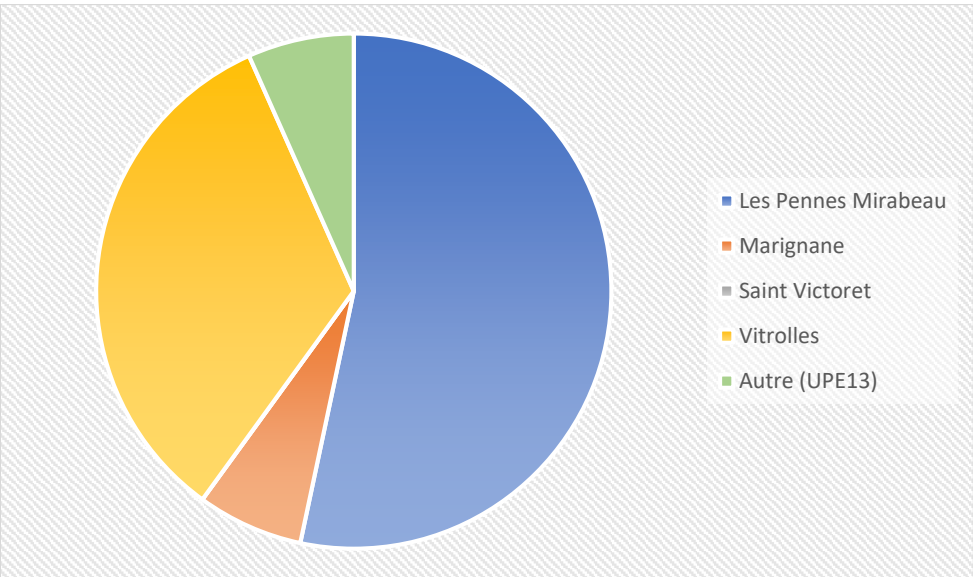
des contributions proviennent des communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles, ce qui peut s’expliquer de deux manières :

- Il s’agit des 2 communes où ont été organisées des réunions publiques ;
- Il s’agit des 2 communes où se concentrent la majorité des aménagements.

Pour les raisons inverses, les habitantes des communes de Marignane et de Saint-Victoret ont peu contribué à la concertation publique.

On note enfin une contribution de l’UPE 13 (Union Pour les Entreprises) qui reflète une vision à une échelle géographique différente (département, bassin d’emploi).

Origine géographique des contributions	Q	%
Les Pennes-Mirabeau	16	53%
Marignane	2	7%
Saint-Victoret	0	0%
Vitrolles	10	33%
Autre (UPE13)	2	7%
	30	100%



3.2.7. Evolution temporelle des visites et contributions

Les visites n’ont été comptabilisées que sur le registre numérique.

Les contributions sur les registres papier ne sont pas datées et ne peuvent donc pas être étudiées sur l’aspect temporel.

Le registre numérique a permis d’établir quelques statistiques quantitatives et temporelles. L’évolution des visites sur le site internet du registre numérique est présentée dans la figure suivante. On constate globalement une dynamique de visite continue sur les 2 premières semaines de concertation avec un nombre de visites entre 10 et 20 par jour environ, en lien probablement avec les 2 réunions publiques organisées durant cette période. Les 2 dernières semaines ont amené peu de visiteurs, sauf la dernière journée pour des contributions de dernière minute (3 sur les 10).

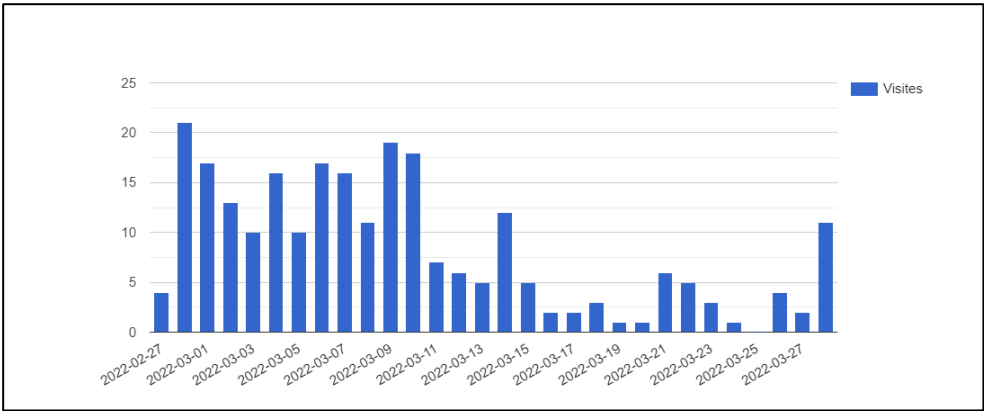


Figure 12 : Evolution temporelle des visites sur le registre numérique

Concernant les contributions, l’analyse des 27 contributions datées est assez proche avec une dynamique principale les 2 premières semaines, portée par les 2 réunions publiques, et une dernière pointe le 28 mars au dernier jour de la concertation.

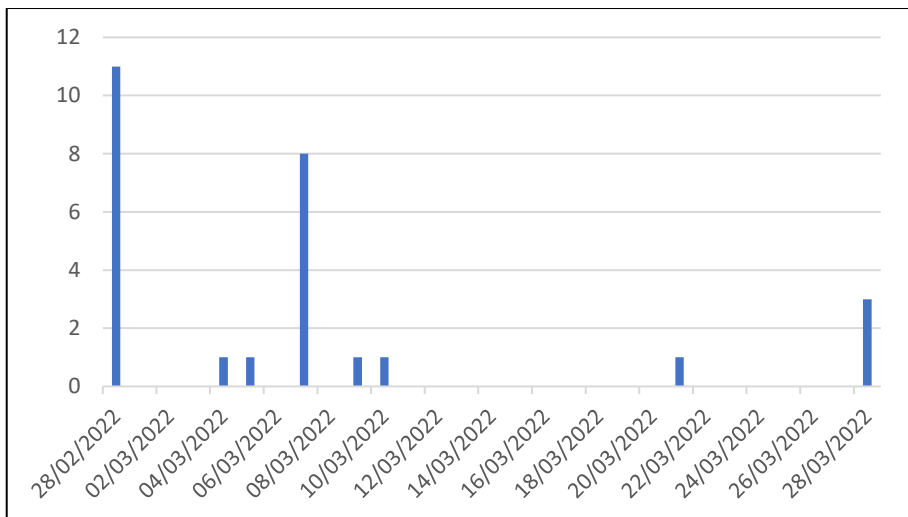


Figure 13 : Evolution temporelle des contributions (hors registre papier)

3.3. Bilan qualitatif / Synthèse des contributions

3.3.1. Bilan général

Le projet a globalement rencontré un soutien de la population bien que l'on note de nombreuses questions et inquiétudes. Plusieurs contributeurs ont posé des questions techniques légitimes mais dont le stade d'avancement des études ne permet pas, à ce jour, d'y apporter une réponse technique plus aboutie : ce sera l'objet des prochaines phases d'études, plus approfondies. On note aussi la qualité et la pertinence de certaines remarques qui mettent en avant un regard exigeant des contributeurs qui amènent des propositions de modifications et d'améliorations intéressantes.

L'analyse des contributions montre d'abord que sur les 30 remarques, 6 ne concernent pas le périmètre du projet et de la concertation. Il s'agit principalement de remarques émises lors de la réunion publique en mairie de Vitrolles portant sur :

- Des problématiques de desserte en transport en commune de certains quartiers (Salins du Lion) ou de certains équipements comme la clinique de Marignane hors périmètre de desserte du ZENIBUS ;
- Les aménagements du projet CAP HORIZON, hors périmètre projet ZENIBUS ;

On relève aussi une remarque sur le registre numérique qui propose une liaison tramway entre l'aéroport et Marseille ou les problématiques de congestion sur l'autoroute avec la création de voies bus dédiées.

Les remarques ont toutefois été reprises dans le tableau de synthèse en annexe du rapport et les réponses de la maîtrise d'ouvrage du projet ainsi que du maire de Vitrolles (pour les remarques émises en réunion publique) ont été retranscrites.

On relève aussi 3 contributions qui portent sur des sujets qui sont à la limite du périmètre de la concertation. Elles portent sur :

- Le réseau de bus existant à Vitrolles, dans un quartier (Fontblanche) à proximité certes, mais en dehors du périmètre du projet d'extension du ZENIBUS ;
- L'absence de pôle multimodal sur la commune de Septèmes-les-Vallons ;
- L'offre de stationnement au parking-relais CAP HORIZON.

Les contributions portent en général plusieurs remarques ou questions qui s'articulent autour de plusieurs thématiques synthétisées dans le paragraphe suivant. Les contributions issues du registre numérique donnent notamment des remarques et des propositions d'amélioration intéressantes.

Les aménagements, en particulier cyclables, constituent une des principales sources de remarques. On peut noter à ce propos une mobilisation importante de l'ADAVA dans le cadre de cette concertation avec des contributions émises dans le registre numérique et une participation soutenue lors de la réunion publique en mairie des Pennes-Mirabeau.

On constate aussi une part importante de la thématique des gares routières / parking-relais ainsi que du volet circulatoire, en particulier dans le secteur des Pennes-Mirabeau entre le square de Gaulle et le secteur Bellepeire.

L'offre commerciale proposée (fréquence, amplitude, régularité) ainsi que plus globalement l'offre de transports en commun du secteur géographique du projet sont un troisième pilier important des contributions.

D'un point de vue géographique, on constate :

- Une concentration de remarques sur la zone des Pennes-Mirabeau couvrant le square de Gaulle, le giratoire des assassins et le secteur Bellepeire.
- Sur la portion vitrollaise du projet, les remarques sont moins concentrées sur un secteur en particulier bien que celui de Pierre Plantée et du Griffon ressort davantage.
- Le tronçon situé sur la commune de Marignane a fait l'objet de très peu de remarques, principalement concentrées sur les problématiques rencontrées sur les aménagements de la ligne existante, dont le projet porte justement des actions correctives.

3.3.2. Bilan thématique

La synthèse des points abordés lors de la concertation peut être retranscrite en 13 thèmes listés ci-après :

Thèmes	Nombre d'occurrences
Parking-relais / Gares routières	9
Aménagements routiers	8
Circulation / Carrefours	7
Aménagement des arrêts	3
Aménagements piétons	2
Aménagements cyclables	11
Matériel roulant	3
Offre commerciale (Charge, Fréquence, Régularité, Amplitude)	9
Bornes d'Information Voyageurs	2
Stationnement	2
Etat de la ligne existante	2
Opportunité du projet / Offre TC	13
Modalités de participation	1

6 thèmes ont généré une majorité des remarques, à savoir : les parking- relais, les aménagements routiers, le thème circulatoire / gestion des carrefours, les aménagements cyclables, l'offre commerciale et enfin de manière plus globale des remarques sur l'offre de transport en général sur le périmètre du projet et l'opportunité même du projet.

Le poids des contributions relatives à la thématique « Opportunité du projet / Offre de transport » doit toutefois être pondéré dans la mesure où plus d'un tiers des occurrences (5 sur 13) concerne des contributions considérées « hors périmètre de la concertation ».

On peut aussi noter que ce thème reprend principalement les avis généraux de certains contributeurs sur le projet, avis non techniques mais qui reflètent une tonalité tranchée, qu'elle soit positive ou négative.

Concernant les autres thèmes abordés, ils le sont en général dans des contributions neutres mais apportant des questions ou des propositions techniques précises.

Une synthèse générale est présentée ci-dessous par volet thématique abordé.

Le tableau de synthèse détaillé des contributions et des réponses apportées est annexé au présent rapport.

Contributions relatives aux parkings-relais / gares routières :

Le sujet des parc relais et gares routières constitue un des principaux thèmes et revient à 9 reprises dans les avis exprimés. On y retrouve principalement des avis relatifs au parc-relais prévu au niveau du square de Gaulle aux Pennes-Mirabeau et de Pierre Plantée à Vitrolles, ou encore des remarques sur le projet de Cap Horizon, bien que ce dernier ne soit pas directement rattaché au programme des travaux. Les questions portent sur la part du stationnement attribuée à la mobilité (notamment pour le projet Cap Horizon), sur des questions d'accessibilité pour les cycles. Deux contributeurs ont souhaité avoir plus de précisions sur ces parcs relais et leurs connexions au reste du réseau. Pour le parc relais du square de Gaulle, les

avis portent plutôt sur la problématique de dépose minute. L'absence de propositions de pôle d'échange sur la commune de Septèmes les Vallons est soulignée en réunion publique par un élu, en contre-point des différents projets sur les autres communes (Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau). Enfin l'instance professionnelle UPE13 rappelle et souligne dans sa contribution les différents projets de parcs relais / gares routières sur le territoire concerné par les travaux et leur intérêt.

La réponse du maître d'ouvrage :

La future ligne A (Cap Horizon <> Plan de Campagne) desservira les gares routières suivantes :

- *Plan de Campagne (gare routière qui sera réalisée en même temps que l'extension du ZENIBUS) ;*
- *Pierre Plantée à Vitrolles*
- *Cap Horizon à Vitrolles (gare routière qui sera réalisée en 2024)*

La future ligne B (Technoparc des Florides <> Griffon-Clinique) desservira les gares routières suivantes :

- *Pierre Plantée à Vitrolles*
- *Cap Horizon à Vitrolles (gare routière qui sera réalisée en 2024)*
- *Parc Camoin à Marignane*

Les hypothèses relatives aux interconnexions avec le réseau de mobilité métropolitain seront travaillées dans un second temps avec tous les acteurs concernés.

A ce stade du projet les hypothèses concernant les interconnexions au réseau de la métropole mobilité ne sont pas totalement connues. Ce travail interviendra dans un deuxième temps en concertation avec l'ensemble des acteurs (élus locaux, usagers etc.).

Les places de stationnement dans les P+R seront entièrement dédiées à la mobilité. Le projet Cap Horizon porte aussi du stationnement complémentaire qui pourra être utilisé différemment.

Au niveau du parc relais du Square Charles de Gaulle, les aménagements doivent permettre de répondre efficacement à l'enjeu des arrêts de courte durée.

En ce qui concerne la commune de Septèmes les vallons, le maître d'ouvrage rappelle que le projet vise principalement à régler des problématiques de sur-fréquentation au niveau de Vitrolles mais que la direction des études de la Métropole sera sollicitée pour mener un travail sur la ligne 51.

Contributions relatives aux aménagements routiers :

Les aménagements routiers font l'objet de 8 avis qui relèvent de constats de difficultés sur des zones spécifiques du projet. On retrouve à 2 reprises des remarques sur la compatibilité des aménagements actuels avec la taille des bus, en particulier sur la commune de Marignane. Des contributeurs souhaitent avoir des précisions sur le carrefour RD543 / Chemin des Rigons ou encore sur la création de la nouvelle voie entre le square de Gaulle et le secteur Bellepeire aux Pennes-Mirabeau. Certains s'interroge sur la requalification du giratoire des assassins en proposant des modifications pour améliorer la circulation. Un avis porte sur les dispositions prévues pour faire respecter les voies bus. Un autre porte sur l'éclairage public (en particulier pour la sécurisation des piétons et cycles). Enfin l'UPE13 regrette que le projet n'offre pas plus de voies bus en site propre, en notant toutefois les difficultés présentées (notamment foncières) dans le dossier.

La réponse du maître d'ouvrage :

Au sujet des aménagements actuels, le maître d'ouvrage précise que le projet d'extension permet de rénover une partie des voiries existantes et d'améliorer des zones contraintes, par exemple à Marignane (avenues Henri Barrelet ou Jean Giono).

Le carrefour aux Rigons sera repris en totalité dans le cadre du projet.

Sur le secteur Bellepeire, une rampe sera créée et uniquement dédiée aux bus, avec priorité aux feux. Les circulations voitures restent inchangées. La continuité cycle

est assurée mais la piste bidirectionnelle pourrait se transformer en bandes de part et d'autre de la chaussée.

A ce stade, le programme ne prévoit pas de requalification du giratoire des assassins. Des études seront toutefois menées pour travailler à l'amélioration des insertions bus dans cet aménagement existant.

Un dispositif vidéo est prévu et permettra d'analyser les usages des voies bus.

Au sujet des sites propres en traversée de villes, le maître d'ouvrage rappelle la vocation première du projet, à savoir de réaliser des extensions des lignes existantes sans remettre en cause les aménagements en place. Par ailleurs au regard des coûts d'une solution de déplacement de la voie ferrée à Pas des Lanciers, une étude sera lancée pour analyser les possibilités de mixité des usages train/bus sur la plateforme ferroviaire.

Contributions relatives à la circulation et aux carrefours :

Le volet circulation / trafic est en général associé aux carrefours présents sur le tracé et aux difficultés de congestion constatées par les contributeurs. Les remarques se concentrent sur la commune des Pennes-Mirabeau, principalement sur le giratoire des assassins et ses abords y compris square de Gaulle, le giratoire des ruches à l'entrée de la zone de Plan de Campagne. La gestion par feux et le respect des voies bus apparaît aussi comme un sujet important dans cette thématique Circulations / carrefours.

La réponse du maître d'ouvrage :

Sur le secteur giratoire des assassins, le maître d'ouvrage rappelle que la requalification du rond-point de fait pas partie du programme mais précise que des études seront menées pour améliorer les insertions. A proximité, la création d'un carrefour à feux dédié aux bus pour leur insertion sur la RD6 constitue un point important du projet qui doit permettre d'améliorer la régularité des bus. Cela se fera nécessairement au détriment de la circulation des voitures. Les études à venir

permettront d'aboutir à une programmation de la gestion par feux optimisée pour limiter au maximum l'impact sur la circulation.

Plus globalement, le maître d'ouvrage rappelle que les carrefours à feux sont étudiés avec l'appui de logiciels de simulation du trafic permettant de proposer les aménagements adaptés aux conditions de circulation futures. Par ailleurs des systèmes d'alerte permettront aux services gestionnaires d'être avertis des congestions.

Contributions relatives à l'aménagement des arrêts :

Le traitement des arrêts est assez peu évoqué dans la concertation avec seulement 3 occurrences dans les contributions. Les avis remontent principalement des difficultés sur les arrêts existants, notamment celui de Pierre Plantée à Vitrolles et sur les revêtements glissants des arrêts aux Pennes-Mirabeau. Un troisième suggère la pertinence de la création d'un arrêt au droit du centre médical du Vento sur l'avenue Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau.

La réponse du maître d'ouvrage :

Le projet se concentre sur les extensions et n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des aménagements existants, et en particulier les revêtements des arrêts existants. Le quai de l'arrêt Pierre Plantée sera repris dans le cadre des travaux de rénovation urbaine de ce secteur.

Le centre médical du Vento, Avenue Plan de Campagne, sera desservi par l'arrêt Square de Gaulle situé à 150 m environ.

Contributions relatives aux aménagements piétons :

Les cheminements piétons ont été peu abordés dans le cadre de la concertation à contrario des aménagements cyclables (2 occurrences). Le contexte plutôt péri-urbain des extensions de la ligne constitue probablement une explication. Ainsi, une contribution soulève l'absence de trottoirs sur le tronçon du tunnel RD113 au

square de Gaulle. Une autre relève des difficultés au niveau du square de Gaulle pour les traversées piétonnes en raison de temps de déclenchement des feux piétons longs et donc peu respectés, générant des problèmes de sécurité.

La réponse du maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage rappelle qu'à ce stade les aménagements aux abords du tunnel RD113 ne font pas partie du programme de l'opération. Il indique par ailleurs que les traversées piétonnes du square de Gaulle seront inchangées et que les temps de déclenchement sont réglementaires, en tenant compte des autres contraintes circulatoires.

Contributions relatives aux aménagements cyclables :

Ce thème a été fortement relayé lors de la concertation, en particulier par l'association ADAVA et son antenne des Pennes-Mirabeau qui a apporté une contribution contenant plusieurs remarques et propositions techniques intéressantes. On note par ailleurs quelques questions relatives à la place du vélo dans les pôles d'échange (Hub du Griffon, Pôle multimodal de Plan de Campagne, Parc relais Square de Gaulle, Cap Horizon). Au sujet des pistes cyclables, les questions relèvent principalement des continuités, des choix d'aménagements (bande, piste), de la gestion des transitions dans les carrefours, des revêtements ou de leur sécurisation.

La réponse du maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage précise que le projet respecte en tout point les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités et du Plan de Mobilité Métropolitain. A ce titre, le projet d'extension du BHNS-ZENIBUS prévoit d'une part un prolongement des infrastructures à l'Est en direction de Plan de Campagne. Sur ce périmètre l'opération intègre à ce jour :

- 4,4 km d'itinéraires cyclables avec près de 70% en piste cyclables bidirectionnelles,

- *La pose d'arceaux vélo où leur position sera travaillée à sa demande avec le milieu associatif.*

Sur la partie d'extension au Sud, sur la commune de Marignane, les travaux d'infrastructures concernent l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle. Sur ce périmètre, le projet prévoit d'étendre l'actuelle piste cyclable d'environ 150m jusqu'à l'intersection avec l'avenue Robert Schuman. Cet allongement permettra ainsi d'offrir une continuité cycle absolue sur l'avenue précitée.

Les différents pôles décharge et parc relais prévoient des locaux pour les vélos. Une modification du programme initial est par ailleurs envisagée intégrant la réalisation d'un local vélo sécurisé sur le secteur du Square De Gaulle aux Pennes-Mirabeau.

Tout changement d'aménagement et de continuité cyclable se fera de manière sécurisée, soit au niveau de carrefours à feux soit à l'aide d'îlots refuges correctement dimensionnés.

Concernant les revêtements, le choix définitif n'est pas arrêté, et il sera nécessaire de prendre en compte les contraintes d'entretien, la durabilité des matériaux et les chartes en vigueur au niveau des communes.

Contributions relatives au matériel roulant :

Le sujet des bus et de leurs caractéristiques est abordé à 3 reprises dans les contributions publiques, sur des aspects différents. On y retrouve un retour d'expérience des bus actuels et des difficultés liées au nombre de porte, avec la question du nombre de portes sur les futurs matériels roulants. Un contributeur suggère par ailleurs des bus de plus petite capacité en dehors des heures de pointe. Enfin, l'instance professionnelle UPE13 note avec intérêt le passage à des bus roulant au GNV avec un meilleur impact environnemental.

La réponse du maître d'ouvrage :

Les bus qui seront déployés disposeront de 3 portes et permettront un accès plus rapide avec par ailleurs la possibilité de paiement par carte bancaire à l'intérieur.

Le type de bus ne pourra pas être adapté aux plages horaires pour des questions de performances et de disponibilité matérielle.

Contributions relatives à l'offre commerciale :

L'offre commerciale actuelle a généré plusieurs remarques et fait remonter des difficultés de charge aux heures de pointe, de fréquence, d'amplitude, de régularité. Cette thématique est importante au regard du nombre d'occurrences dans la concertation. L'heure de pointe du matin semble poser un problème avec des bus très souvent pleins et des difficultés remontées pour les enfants et collégiens. La question de l'amplitude horaire est abordée à 3 reprises, avec le constat récurrent d'un manque, notamment le soir, en particulier pour les loisirs ou les retours de salariés (Plan de Campagne notamment). A l'inverse, certains font le constat de bus vides en journée, et en particulier sur le tronçon de Marignane. Un contributeur regrette un manque de site propre qui permettrait d'améliorer la régularité de la desserte.

La réponse du maître d'ouvrage :

La fréquence de service sera d'un bus toute les 10 minutes en heures de pointe avec une offre doublée sur le tronc commun avec le passage des lignes A et B (5 min). Les difficultés rencontrées par certains sur des secteurs connexes seront étudiées avec l'exploitant de la ligne pour tenter d'améliorer le service aux heures de pointes du matin. Le maître d'ouvrage précise par ailleurs que les aménagements sont étudiés pour permettre à moyens termes l'accueil de bus articulés de 18 m permettant d'accueillir plus d'usagers. Le type de bus est adapté aux heures de pointe pour permettre de répondre aux affluences. Pour des raisons de performance et de disponibilité de matériels, il n'est pas possible d'avoir des bus plus petits.

L'amplitude horaire est 5h30 – 21h30 avec une prolongation à 22h30 le vendredi et le samedi. Ce choix répond à ce stade à la demande constatée.

Le maître d'ouvrage ajoute que les dispositions prises en termes d'infrastructures permettront d'accepter les éventuelles évolutions de la demande.

Contributions relatives aux bornes d'information voyageurs :

Deux contributeurs font part d'un dysfonctionnement du système d'information aux arrêts dont l'affichage d'après eux n'a fonctionné que quelques mois avant d'être supprimé ou même n'aurait jamais fonctionné sur la commune des Pennes-Mirabeau.

La réponse du maître d'ouvrage :

Un travail est en cours pour améliorer la situation sur l'ensemble de la ligne.

Contributions relatives aux stationnements :

La thématique du stationnement général est ici entendue hors parcs relais (objets d'une autre thématique). Elle est assez peu relayée avec seulement 2 occurrences, toutes relatives au manque de stationnement et à la problématique de dépose minute au niveau du Square Charles de Gaulle. Cette problématique est en particulier soulevée avec l'exemple de parents qui souhaitent pouvoir disposer d'une possibilité de dépose de leurs enfants le matin sans pour autant devoir stationner au parcs relais qui sera créé.

La réponse du maître d'ouvrage :

Le parking-relais créé sur la plateforme Métro aura une capacité supérieure au nombre de places existantes actuellement sur le Square Charles de Gaulle. Il n'est pas prévu de dépose minute à cet endroit dans la mesure où les aménagements du parc relais doivent permettre de répondre efficacement à l'enjeu des arrêts de courte durée.

Contributions relatives à l'état de la ligne existante :

Des remarques sur l'état de la ligne existante et notamment des aménagements de voirie, reviennent à 2 reprises dans les avis exprimés. Il s'agit de 2 avis négatifs qui portent :

- D'une part sur l'état des voiries, principalement à Marignane, qui génèrent selon le contributeur de l'inconfort pour les usagers des bus ;
- D'autre part sur un problème de sécurité pour les piétons en lien avec le caractère glissant des revêtements mis en œuvre sur les arrêts existants, en particulier aux Pennes-Mirabeau.

La réponse du maître d'ouvrage :

Le projet d'extension permet de rénover une partie des voiries existantes, par exemple à Marignane l'avenue Henri Barrelet. Concentré justement sur les extensions de la ligne existante, il n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des aménagements existants, et en particulier les revêtements des stations existantes.

Contributions relatives à l'opportunité du projet et à l'offre de transport générale :

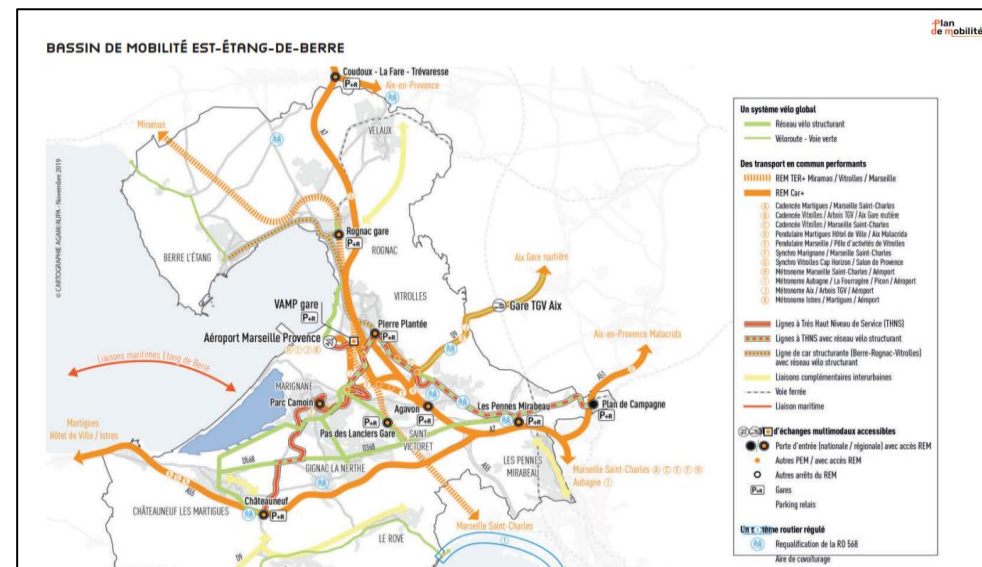
Comme évoqué précédemment, il s'agit du thème le plus présent dans les contributions. Il doit toutefois être pondéré car certaines des occurrences sont sur des contributions hors périmètre du projet (5 sur les 13). On peut aussi noter que ce thème reprend principalement les avis généraux de certains contributeurs sur le projet, avis non techniques mais qui reflètent une tonalité tranchée, qu'elle soit positive (intérêt du développement de la mobilité sur le territoire) ou négative (en lien surtout avec d'autres pôles d'attraction comme Marseille, l'aéroport).

On note des avis sur les réseaux connexes à la ligne ZENIBUS et leur développement. Le sujet des interconnexions avec les grandes villes et pôles importants comme l'aéroport revient souvent, notamment pour la zone Griffon à Vitrolles. La problématique de mobilité entre territoire est remontée par certains à une échelle macro, avec le sujet de la liaison ferroviaire Vitrolles / Aix ou encore

une liaison plus directe entre Marignane et Plan de Campagne, sans passer par Vitrolles.

La réponse du maître d'ouvrage :

A une échelle territoriale, le Plan de Mobilité Métropolitain, approuvé en décembre 2021, prévoit dans ses objectifs une nouvelle extension de la ligne ZENIBUS jusqu'à un parking relais identifié au niveau de Châteauneuf les Martigues. Le troisième côté du triangle évoqué est ainsi pris en compte dans le Plan précité au travers d'une liaison via les autoroutes A55 et A7 (cf extrait du Plan de Mobilité).



Sur le volet ferroviaire, la Métropole confirme qu'il s'agit d'une solution pertinente de mobilité mais qui relève aujourd'hui d'une compétence de la Région. Les solutions proposées par certains posent à ce stade des difficultés de rentabilité de fonctionnement ou d'investissements financiers lourds. Elle travaille sur ces sujets mais n'a pas encore à ce stade trouvé la solution économique pour justifier des investissements très importants. Des études sont en cours pour une mutualisation des plateformes ferroviaires existantes.

A une échelle plus locale, les projets de parc relais / gares routières serviront à court et moyen termes de pivot importants pour le développement du maillage du réseau et améliorer les interconnexions (par exemple à Vitrolles la connexion entre Cap Horizon et la gare VAMP).

Contributions relatives aux modalités de concertation :

Les modalités de la concertation publique ont amené une remarque (en réunion publique aux Pennes-Mirabeau) de l'association ADAVA qui s'inquiétait de savoir si les associations d'usagers seraient associées au travail d'élaboration du projet afin qu'elles puissent apporter leur avis techniques et permettre d'affiner le projet.

La réponse du maître d'ouvrage :

La Maîtrise d'Ouvrage précise qu'il s'agit de l'objectif de la présente concertation publique et en particulier des réunions publiques qui ont été organisées. Elle rappelle que les associations ont été consultées dès les phases d'études amont, et que le travail de collaboration se poursuivra dans les phases ultérieures.

3.4. Suites à donner

Le nombre important de visites enregistrées sur le registre numérique de contributions et la qualité des remarques transmises par le public et les parties intéressées dans le cadre de la concertation permet de constater l'intérêt soulevé par le projet d'extension de la ligne ZENIBUS.

Il semble toutefois nécessaire de pondérer ce propos au regard du nombre de contributions (30 dont 17 en réunion publique) bien que plusieurs des contributions ont amené un nombre important de remarques.

L'opportunité de réalisation de ce projet est confortée par cette concertation dans la mesure où la majorité des contributions traduit une appréciation globalement positive et un regard exigeant sur les aménagements proposés. Elle soulève néanmoins des interrogations et inquiétudes ainsi que des propositions de

modifications et d'améliorations. On soulignera à ce propos la qualité et la pertinence de certaines remarques qui mettent en avant un regard critique des contributeurs.

Les principaux enseignements tirés de cette concertation montrent que les parcs relais, les aménagements cyclables et les problématiques de congestion de la circulation, en particulier sur le secteur de Plan de Campagne, constituent des sujets importants pour la population. L'offre de transport en commun dans le périmètre du projet et celle plus globale à l'échelle du territoire / bassin d'emploi et d'activités est revenue très souvent avec son corolaire sur l'offre commerciale actuelle et à venir, en termes de fréquence, d'amplitude horaire. Ces thématiques principales devront être particulièrement suivies dans la poursuite des études.

Sur la poursuite des études :

A ce stade du projet, le bilan n'a pas vocation à apporter des réponses exhaustives à l'ensemble des points abordés en concertation. Cet outil permettra toutefois d'affiner et d'adapter le projet.

Les études vont se poursuivre dans les prochains mois afin de préciser les aspects techniques et financiers du projet. Les procédures administratives et environnementales seront finalisées pour certaines, et lancer pour d'autres, selon un planning permettant la livraison de l'aménagement à horizon fin 2025.

C'est en particulier lors de la phase ultérieure d'enquête publique que la collectivité élaborera le dossier soumis à enquête qui comprendra toutes les pièces explicatives du projet et précisera les réponses du maître d'ouvrage pour chacune des contributions.

A l'issue, le maître d'ouvrage engagera les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet. Les travaux pourront, dès leurs obtentions, démarrer au cours de l'année 2024 pour une mise en service prévue fin 2025.

4. ANNEXES

- 4.1. Délibération MOB-023-11085/21/CMB du 16 décembre 2021, approuvant les modalités proposées pour la concertation**
- 4.2. Dossier de concertation publique**
- 4.3. CR Réunion Publique du 28/02/2022 à Vitrolles**
- 4.4. CR Réunion Publique du 07/03/2022 aux Pennes-Mirabeau**
- 4.5. Tableau de synthèse détaillée des contributions et réponses apportées**
- 4.6. Communiqué de presse du 25/02/2022**
- 4.7. Avis de concertation préalable publié dans le journal La Provence**
- 4.8. Contribution ADAVA du 28/03/2022**



**LA MÉTROPOLE AGIT
NOTRE TERRITOIRE CHANGE**

Dossier de concertation préalable

**PROJET D'EXTENSION
DE LA LIGNE DE BUS À HAUT
NIVEAU DE SERVICE ZENIBUS
ENTRE MARIGNANE
ET LES PENNES-MIRABEAU.**

Table des matières

INTRODUCTION	3
OBJET DE LA CONCERTATION.....	4
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PREALABLE	4
LES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE	4
DELIBERATIONS APPROUVANT LE PROJET	5
CONTEXTE TERRITORIAL	6
CONTEXTE METROPOLITAIN	6
CONTEXTE LOCAL.....	8
PRESENTATION GENERALE DU PROJET.....	10
TRACE.....	10
LES STATIONS.....	14
EQUIPEMENTS	14
LE DEROULEMENT DES TRAVAUX	15
CHIFFRES CLES.....	16
PREVISIONS DE FREQUENTATION	17
MATERIEL ROULANT.....	17
PLANNING DU PROJET	18
LE COUT DU PROJET	18
SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	19
LES PROJETS CONNEXES	20
LE PROJET EN DETAIL A MARIGNANE	22
RD9	22
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	23
AMELIORATION SUR LE TRACE ACTUEL.....	27
LE PROJET EN DETAIL A VITROLLES	30
LE TRONC COMMUN	30

NOUVEAU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL GRIFFON.....	31
AVENUE DE L'EUROPE	33

LE PROJET EN DETAIL AUX PENNES-MIRABEAU

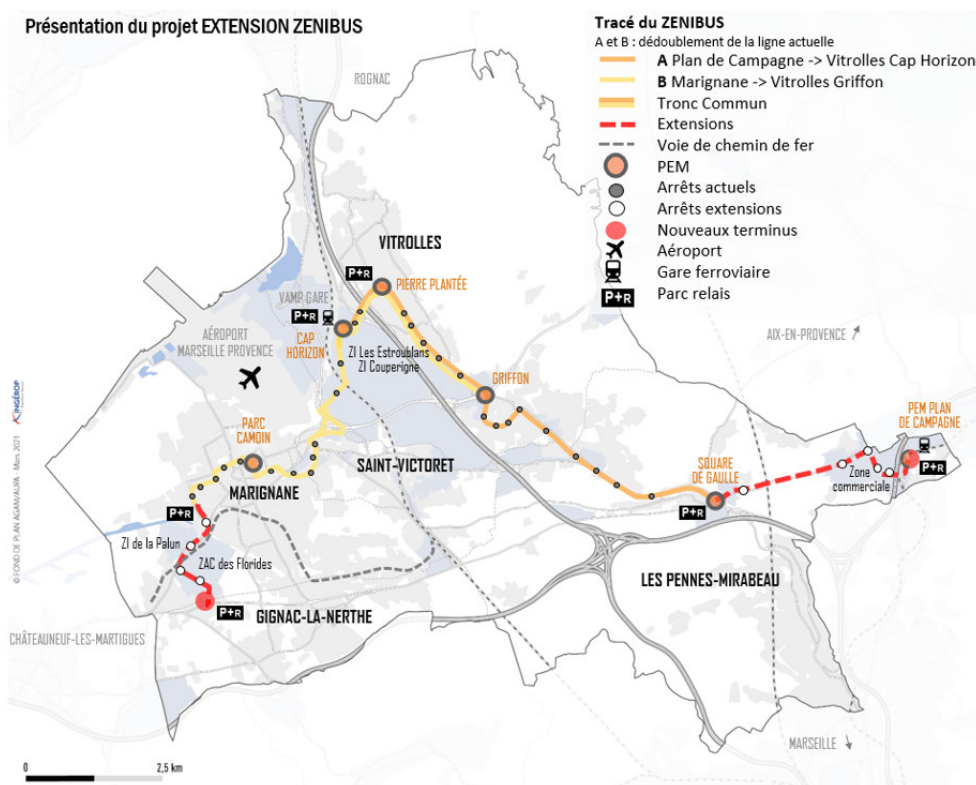
35

LE PROJET EN AGGLOMERATION	35
LE PROJET HORS AGGLOMERATION	38
LE PROJET DANS LA ZONE COMMERCIALE PLAN DE CAMPAGNE	40
RD543	44

INTRODUCTION

Le ZENIBUS est en service depuis 2016 sur les communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau.

Le présent dossier de concertation porte sur le **projet d'extension de la ligne existante du ZENIBUS**.



Projet d'extension du ZENIBUS

La Métropole Aix-Marseille-Provence va ainsi étendre son offre « Haut Niveau de Service » à l'Est jusqu'au futur pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, et au Sud dans le Technoparc des Florides à Marignane.

Accompagné de ces extensions précitées la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de remplacer la ligne actuelle ZENIBUS par deux nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service, les lignes ZEN A et ZEN B, mises en service à l'horizon fin 2025 :

- ZEN A : Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon (Vitrolles) <> Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne* (Les Pennes-Mirabeau),
- ZEN B : Le Griffon (Vitrolles) <> Technoparc des Florides (Marignane).

Les travaux, à proprement dits, des extensions seront localisés sur trois communes : Marignane, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau.

Ce présent dossier de concertation vise à présenter au public le projet et les aménagements projetés.

OBJET DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation préalable

La concertation préalable, initiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, doit permettre tout au long de l'élaboration du projet d'associer les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par le projet et notamment :

- Donner au public une information claire et précise sur le projet, à ce titre les principes d'aménagement d'infrastructures (trottoirs, pistes cyclables, etc...) seront portés à la concertation du public,
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet,
- Permettre au public de formuler des observations et propositions sur ce dernier.

La concertation est ouverte **entre le 28 février et le 28 mars 2022**.

La concertation préalable est menée conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Après la concertation ?

Le bilan de la concertation permettra d'affiner et d'adapter le projet. A l'issue, le maître d'ouvrage engagera les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet. Les travaux pourront, dès leurs obtentions, démarrer au cours de l'année 2024 pour une mise en service prévue fin 2025.

Les modalités de la concertation préalable

Conformément à la délibération MOB-023-11085/21/CMB du 16 décembre 2021, les modalités proposées pour la concertation sont les suivantes :

- Un site dédié : www.registre-numerique.fr/extension-zenibus
- Une adresse électronique pour déposer un avis : extension-zenibus@mail.registre-numerique.fr,
- Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Infrastructures,
Stations et Equipements de mobilité – BP 481014 – 13567
Marseille Cedex 2.

- Une exposition comprenant des documents synthétiques de présentation du projet dans les 5 lieux suivants :
 - Mairie des Pennes-Mirabeau
 - Mairie de Marignane
 - Mairie de Vitrolles
 - Mairie de Saint-Victoret
 - La boutique de Parc Camoin à Marignane
- Des registres papiers mis à disposition dans les 5 lieux d'exposition précités, permettant au public de consigner les remarques, questions et observations.
- **Deux réunions publiques :**
 - Lundi 28 février 2022 à 18h à la mairie de Vitrolles,
 - Lundi 7 mars 2022 à 18h45 à la mairie des Pennes-Mirabeau.

Délibérations approuvant le projet

Les délibérations approuvant le projet sont citées ci-après :

- TRA 005-2329/17/CM, signée le 13 juillet 2017, approuvant le programme de prolongement du BHNS ZENIBUS,
- MOB 006-9276/20/CM, signée le 17 décembre 2020, pour l'approbation de la composition du comité de pilotage Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS,
- MOB 008-10133/21/CM, signée le 4 juin 2021, approuvant le principe de mise en service de deux lignes de BHNS accompagné d'un programme modificatif,
- MOB 007-10132/21/CM approuvant la révision et l'affectation de l'opération d'investissement

CONTEXTE TERRITORIAL

Contexte métropolitain

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Accueillant près de 2 millions d'habitants sur 92 communes et plus de 3100 km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la métropole la plus grande de France et la plus peuplée après Paris, avec une spécificité de multipolarité. En effet, au-delà des deux principaux pôles urbains que sont Marseille et Aix-en-Provence, on retrouve sur l'ensemble du territoire plusieurs pôles générateurs de mobilité : villes moyennes, grands espaces économiques, pôles commerciaux, l'université d'Aix-Marseille, des portes d'entrées nationales et internationales (ex : aéroport, ports, gares TGV), équipements de santé, culturels et sportifs d'envergure... le tout imbriqué dans un système écologique de premier ordre : parcs naturels, grands sites, Etang de Berre, littoral côtier ou encore massifs montagneux (73% d'espaces agricoles et naturels, 255 kilomètres de littoral).

Cette géographie particulière a fortement orienté le développement des divers espaces la composant, à travers un réseau de communication marqué par de nombreuses infrastructures autoroutières et ferroviaires. Il est à noter que le département des Bouches-du-Rhône détient la plus forte part de voies autoroutières dans son réseau viaire global (source INSEE 2015). Ces différentes caractéristiques, ainsi que l'ouverture à l'urbanisation de nombreux espaces, ont favorisé le développement d'une forte périurbanisation sur l'ensemble du territoire.

Ce modèle de développement a engendré une dépendance à l'usage de la voiture individuelle, le développement de solutions de transports « lourds » n'étant pas adapté à une urbanisation diffuse.

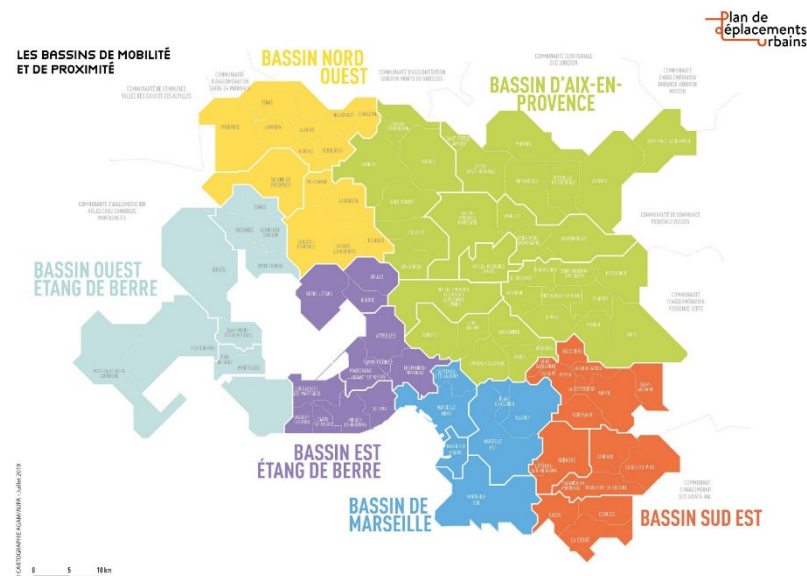
Ces différents facteurs, associés à un tissu industriel très développé, soumettent la Métropole à de nombreuses problématiques de qualité de l'air et d'émissions de polluants. L'ensemble du territoire est concerné, même si les plus forts taux de concentration sont situés à proximité des axes routiers et des grandes zones urbaines. Ainsi, en 2016, 71 000 personnes (essentiellement dans les grands centres urbains) étaient exposées à des teneurs supérieures aux valeurs limites réglementaires d'oxydes d'azote. Pour

Dossier de concertation préalable / Projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS entre Marignane et Les Pennes-Mirabeau.

répondre à cette problématique, l'élaboration d'un Plan de Mobilité et d'un Plan Climat a été engagée dès la création de la Métropole afin de trouver des leviers d'actions répondant aux objectifs locaux, nationaux et internationaux.

Le Plan de Mobilité

La Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé son projet de **Plan de Déplacements Urbains (nommé Plan de Mobilité) approuvé le 16 décembre 2021**.



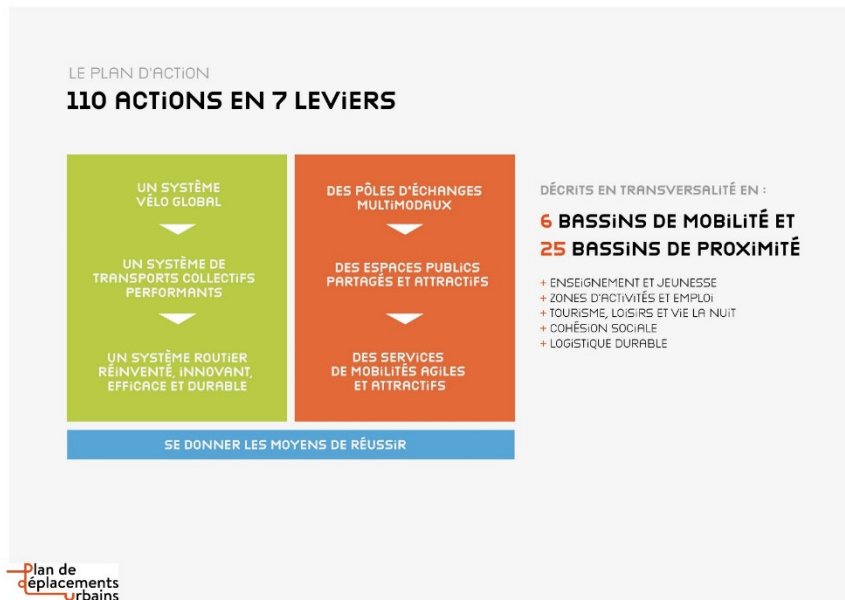
Le Plan de Mobilité s'articule autour de 17 objectifs, visant en particulier à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 26% d'ici 2030. Pour cela, il ambitionne de multiplier par 5 la part du vélo, d'augmenter de 50% l'usage des transports en commun, et ainsi atteindre moins d'1 déplacement sur 2 en voiture ou en moto.

Le Plan de Mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est un projet ambitieux pour lequel la mise en œuvre d'infrastructures est indispensable pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Le plan d'action du **Plan de Mobilité s'organise autour de 7 leviers** :

- Un système vélo global
- Un système de transport performant
- Un système routier réinventé, innovant, efficace et durable
- 93 Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM¹)
- Des espaces publics partagés et attractifs
- Des services de mobilité agiles et accessibles
- Se donner les moyens de réussir



Le cœur du projet du Plan de Mobilité pour les transports en commun consiste en une armature multimodale à 2 échelles : métropolitaine (le Réseau Express Métropolitain car-train - REM) et urbaine (les Transports à Haut Niveau de Service - THNS).

Le REM fait partie du réseau Le Car. Il prend en compte des lignes express, souvent réalisées sur autoroutes, pour rejoindre les centralités les plus importantes de la Métropole avec un temps de parcours attractif, proche, si ce n'est plus faible, que le temps de parcours en voiture particulière.

Elle nécessite d'une part de renforcer le réseau de transports urbains avec 22 projets de Transport à Haut Niveau de Service (métro, tramway, BHNS², câble urbain), et d'autre part de mettre en place le REM à partir du renforcement de 3 axes TER+ rendu possible avec la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, ainsi que la création de 26 lignes Car+ bénéficiant de 100 kilomètres de voies dédiées aux bus sur autoroute.

Le choix du mode, leur interconnexion, le niveau d'aménagement, et en particulier des voies dédiées, s'appuie sur une analyse globale et cohérente du potentiel d'usagers et des enjeux de fiabilité.

Cette armature s'articule autour de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), soit à renforcer pour les existants ou à créer.

Les projets de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) portés par la Métropole Aix-Marseille-Provence répondent pleinement aux objectifs de diminution des émissions de GES et de report modal.

Le levier «système global vélo», a été tout particulièrement conçu pour favoriser l'intermodalité vélo / transports : desserte des pôles d'échanges, box de stationnement, accueil des vélos dans les transports, services-vélos dans les Pôles d'Echanges Multimodaux.

Autour des lignes de TCSP et de PEM, le Plan de Mobilité met en avant la nécessaire mise en cohérence du développement urbain des secteurs bien desservis : réduction de l'offre de stationnement, intensification urbaine, organisation de l'accessibilité fine.

¹ Pôle d'Echanges Multimodal

Dossier de concertation préalable / Projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS entre Marignane et Les Pennes-Mirabeau.

² Bus à Haut Niveau de Service

Contexte local

Contexte humain et géographique

Le projet de prolongement du ZENIBUS vers le Technoparc des Florides à Marignane et la zone commerciale de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau, en traversant Saint-Victoret et Vitrolles, s'inscrit dans la dynamique du bassin de proximité Marignane-Vitrolles, lui-même inclus dans le bassin de mobilité de l'Est Etang de Berre (voir ci-après). Il se trouve au croisement d'importants axes et infrastructures de transports : aéroport Marseille-Provence, autoroutes A7, A8 et A55, lignes ferroviaires Marseille-Miramas et de la Côte Bleue, routes départementales 9 et 113, ... Cette bonne accessibilité a permis un développement économique et résidentiel, mais a également généré de fortes contraintes liées aux importants flux automobiles.

L'approche territoriale retenue dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité repose sur six bassins de mobilités et 25 bassins de proximité identifiés en s'appuyant sur des études du CEREMA, de l'INSEE et de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM).

Le bassin de proximité du projet est composé de 5 communes : Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau, Saint-Victoret, Marignane et Gignac-la-Nerthe. Il regroupe plus de 100 000 habitants et près de 60 000 emplois. Les ¾ des habitants sont répartis dans deux villes moyennes : Marignane et Vitrolles. Ce territoire est influencé par la présence de l'Etang de Berre et ont un caractère industriel et économique très marqué en raison des zones d'activités et grandes entreprises qui s'y sont développées (ex : Airbus). On y retrouve également l'aéroport Marseille-Provence qui, au-delà d'une forte fréquentation voyageurs, génère de nombreux emplois directs et indirects.

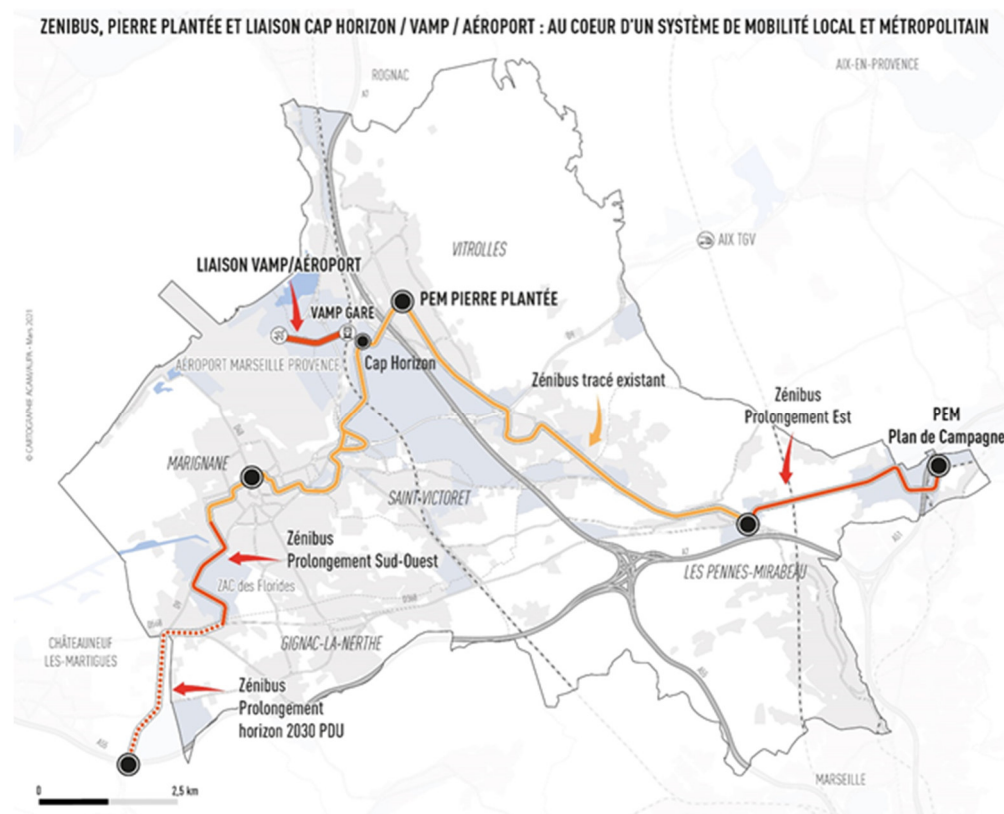
De nombreux projets viendront renforcer cette attractivité économique :

- La rénovation du Terminal 1 de l'aéroport Marseille-Provence,
- Le développement du Technoparc des Florides,
- Le confortement de la zone d'activités des Estroublans et de Couperigne à travers « Cap Horizon », projet global conjuguant le développement économique, l'aménagement et la mobilité, le tout dans une zone bénéficiant d'un positionnement privilégié au sein de l'espace métropolitain.

Marignane et Vitrolles jouent ainsi un rôle stratégique en matière économique dans ce bassin. Elles concentrent à elles deux 80% des emplois.

A noter le rôle économique également important des Pennes-Mirabeau qui accueille la plus grande zone commerciale de France : Plan de Campagne.

Le projet d'extension du ZENIBUS s'inscrit dans un système de mobilité complet avec les aménagements de **Pôles d'Echanges Multimodaux** à Plan de Campagne en lien avec la future halte ferrée, à Vitrolles Pierre Plantée et Vitrolles Cap Horizon permettant de faire la connexion avec la gare de Vitrolles et l'aéroport Marseille Provence. Ces deux derniers projets font partis d'autres opérations portées également par la Métropole.



Dans une approche plus « locale » au niveau communal, il est à souligner que le tracé du ZENIBUS permet de relier de nombreux quartiers aux équipements, commerces et services (établissements scolaires, cinéma, médiathèque...) et notamment trois quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Marignane Centre historique, Vitrolles Secteur Centre et Vitrolles La Frescoule.

Population du ressort territorial (Bassin de proximité)	105 000 habitants (2017)
--	---------------------------------

Contexte des déplacements

Ce territoire, en raison de sa situation géographique à l'interface de plusieurs bassins de mobilité, connaît de nombreux échanges "multipolarisés". Les échanges quotidiens avec l'extérieur sont majoritairement en lien avec les bassins de Marseille, Aix et Martigues. L'axe Marignane-Vitrolles/Marseille constitue un important corridor de déplacements à l'échelle métropolitaine. Quant aux échanges internes, ils se concentrent en volume sur les communes de Marignane et Vitrolles, depuis les communes aux alentours. Ajoutés aux flux externes, ils y entraînent régulièrement une importante congestion.

Avec des flux fortement dispersés, ce bassin est le plus fortement dépendant à la voiture et aux deux-roues motorisés (79%) et également celui ayant le moins recours à la marche à pied (15%). La part des transports en commun pour ce bassin reste assez faible (4%), malgré l'offre déployée. La part de moto et cycles est très faible (2%). Ces éléments peuvent s'expliquer par les difficultés de déplacements Est-Ouest dues aux coupures que représentent les grandes infrastructures Nord-Sud : A7, A51, D113 et voie ferrée.

Ce territoire bénéficie de son propre réseau de transports en commun : **Les Bus de l'Etang**. Il dessert les communes de Berre-l'Etang, Velaux, Rognac, Vitrolles, Marignane, Saint-Victoret, Gignac-la-Nerthe et Les Pennes-Mirabeau (la ligne 1 dessert également Septèmes-les-Vallons et Marseille

Saint-Antoine). A ce réseau local s'ajoutent le réseau de transport métropolitain et l'offre régionale.

Le réseau de Bus de l'Etang se compose d'une **ligne BHNS (le ZENIBUS)**, 6 lignes essentielles pour des trajets rapides avec des fréquences de 15/20 min (vers les centres commerciaux, les gares, les établissements scolaires et les quartiers les plus denses), 7 lignes de proximité, 1 service Chronopro pour desservir les zones d'activités de Vitrolles (Z.I. les Estroublans, de l'Anjoly et de l'Agavon), 7 secteurs de Transport à la Demande ICIBUS, 26 circuits scolaires spécifiques ouverts et 6 circuits scolaires réservés, ainsi qu'un Transport à la Demande, d'adresse à adresse, ICIBUS+, pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR³).

Cette offre diversifiée et complémentaire a permis de transporter 3 268 500 voyageurs en 2019 (dont 92% sur les lignes urbaines). La fréquentation du réseau augmente chaque année d'environ 4,5%. La mise en service en 2016 du ZENIBUS a cependant permis une augmentation plus conséquente sur l'année 2017, de l'ordre de 14%.

Le réseau s'appuie sur plusieurs pôles d'échanges dont la gare routière de Pierre Plantée qui, en lien avec le futur PEM de Cap Horizon, permet une interface avec les autres lignes du réseau métropolitain vers Aix-en-Provence, Marseille, l'aéroport Marseille-Provence ... Le Plan de Mobilité met en avant cette spécificité, cette localisation à la croisée des grands axes, en mettant en place un système complet autour des réseaux de transports en commun, dont le prolongement du ZENIBUS vers Plan de Campagne d'un côté, et le Technoparc des Florides et Châteauneuf lès Martigues de l'autre, et en proposant un déploiement équilibré de PEM et de parcs-relais facilement accessibles, le tout en tenant compte du réseau structurant vélo.

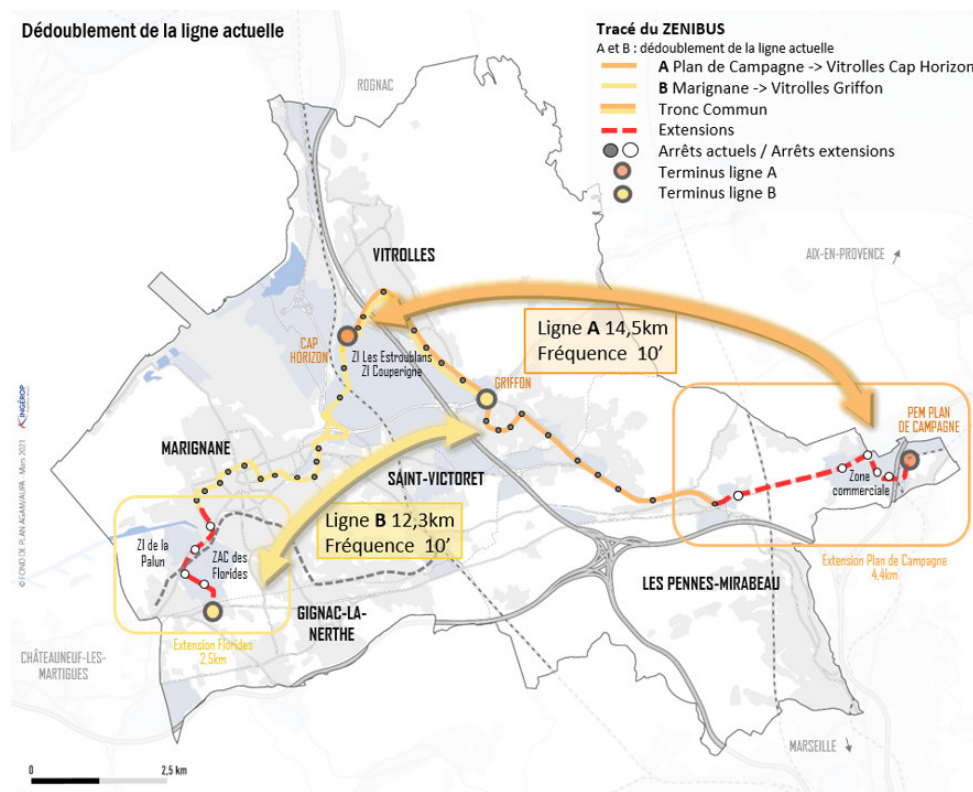
Part modale des transports en commun	4% (2009 – bassin de proximité)
Fréquentation du réseau de transport en commun	3 268 500 voyageurs (validations en 2019)

³ Personnes à Mobilité Réduite
Dossier de concertation préalable / Projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS entre Marignane et Les Pennes-Mirabeau.

La cartographie ci-dessous présente l'itinéraire des deux lignes.

- **Ligne ZEN A** : Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau ↔ Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon à Vitrolles : 14,5km
- **Ligne ZEN B** : Technoparc des Florides ↔ Griffon à Vitrolles : 12,3km (et 900m dans le périmètre du Technoparc des Florides)

L'utilisation du système de priorité aux feux (actuellement efficace sur 33 carrefours de la ligne) et le positionnement stratégique des voies dédiées aux bus sur les portions les plus congestionnées permettront de garantir la régularité et l'attractivité du BHNS, tout au long des 2 lignes.



Dédoublement de la ligne actuelle

Extension Est vers Plan de Campagne

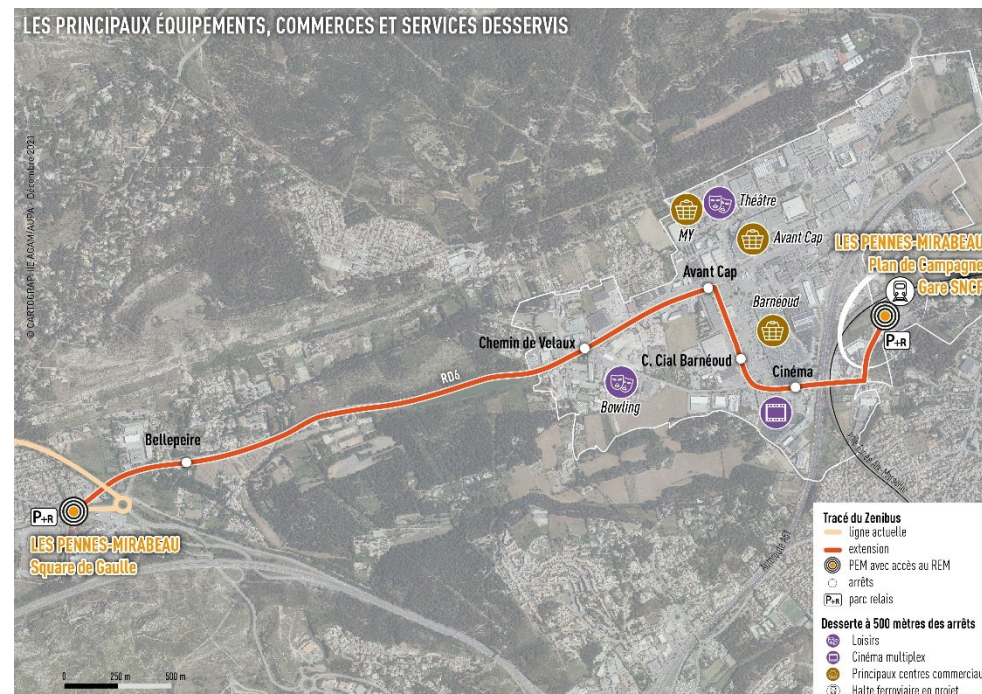
La zone de Plan de Campagne est la zone commerciale la plus étendue et la 4^{ème} la plus fréquentée de France. Elle regroupe plus de 500 enseignes. D'attractivité régionale, sa fréquentation extrêmement importante est source de très nombreuses congestions le samedi et les soirs de semaine. En effet l'accès actuel s'y fait presque exclusivement en voiture.

L'enjeu est fort sur cette partie du territoire d'améliorer l'accessibilité du secteur et l'attractivité des modes de déplacement plus vertueux (transports en commun ou modes doux).

La desserte par le ZENIBUS de la zone commerciale et du futur Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne, nœud d'intermodalité en devenir, est également un levier fort pour répondre à cet enjeu. L'importante congestion du secteur (notamment aux accès à la zone commerciale), impose la mise en place d'aménagements spécifiques pour améliorer la fluidité et l'attractivité du transport collectif.

La longueur de l'extension qui sera réalisée dans ce secteur est de 4,4km (soit un total de 8,8km parcourus) avec un aménagement **en voies dédiées aux bus pour les bus sur 4,4km**. Le positionnement de ces aménagements a été spécifiquement étudié à l'aide de différents outils afin d'optimiser les gains de temps du ZENIBUS en situation future, les jours de semaine mais également le samedi.

Ainsi, ces aménagements doivent permettre au ZENIBUS de gagner jusqu'à 2min50 sur son temps de parcours en heure de pointe jour de semaine, et 18min40 en heure de pointe du samedi.



Extension vers Plan de Campagne (commune des Pennes-Mirabeau)

Extension Sud vers le Technoparc des Florides

Le Technoparc des Florides, localisé sur la commune de Marignane, est en cours de création et de commercialisation. A vocation industrielle et tertiaire, ce Technoparc de 87 hectares est destiné à soutenir le développement d'un pôle aéronautique d'excellence par la création de 4 800 emplois. Ce projet est inscrit dans le projet industriel Henri Fabre.

A terme, la création du Technoparc engendrera une augmentation du nombre de véhicules. La desserte efficace et attractive de ce lieu est donc un enjeu important sur le territoire, d'autant que les conditions de circulation y sont déjà dégradées à l'heure actuelle, du fait de flux très conséquents sur la RD9.

L'itinéraire de l'extension permet aussi de desservir le gymnase Saint Pierre, ainsi que la Z.I. La Palun (où se situent plusieurs équipements sportifs - club de fitness, école de danse) ce qui pourra aussi contribuer à sa redynamisation.

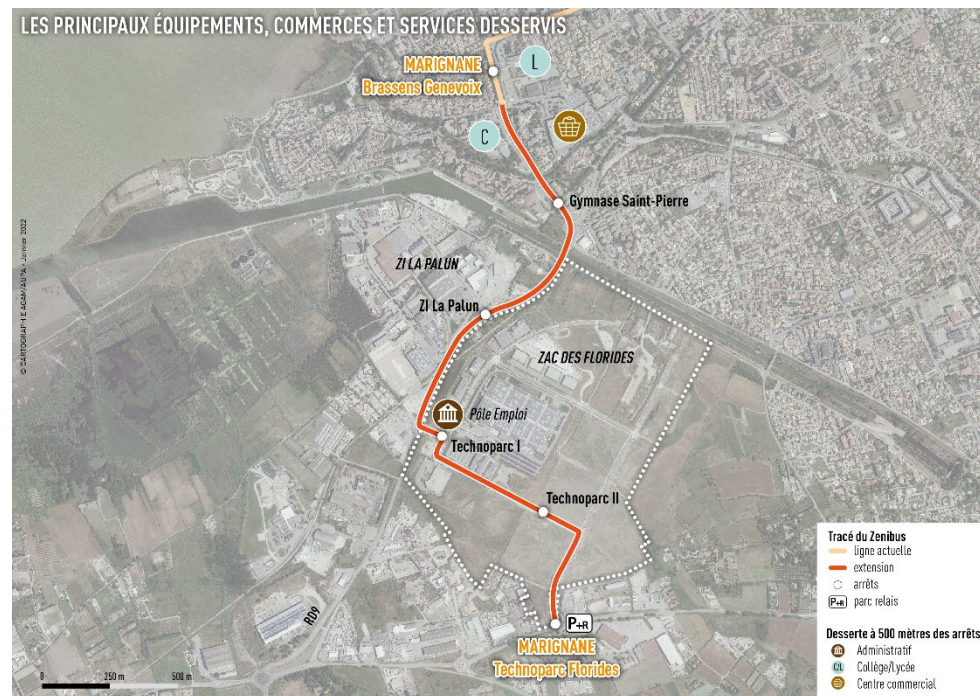
Les contraintes foncières et la proximité de la voie ferrée de la ligne Pas-des-Lanciers – la Mède rendent complexes la mise en place d'une voie dédiée aux bus et de cheminements des modes actifs sur la RD9 entre le Technoparc et le canal de Marseille au Rhône.

L'extension Sud du BHNS représente 2,5 km dont 1,6 km à l'extérieur du Technoparc.

Les aménagements (arrêts et terminus) localisés à l'intérieur du TECHNOPARC ne font pas partie du présent projet d'extension, et sont réalisés dans le cadre de l'aménagement du Technoparc des Florides.

La zone d'activités étant en cours de réalisation depuis plusieurs années, une partie des aménagements, notamment les arrêts, a déjà été réalisée et sert actuellement pour la ligne 5 du réseau Bus de l'Etang.

L'objectif visé dans le Plan de Mobilité, sera, dans un second temps, de prolonger le ZENIBUS jusqu'au pôle d'échanges autoroutier (positionnement précis encore à l'étude) et son offre multimodale : parking-relais de 460 places, Réseau Express Métropolitain vers Martigues, Marseille ou Aix-en-Provence, et bus vers la Côte Bleue.



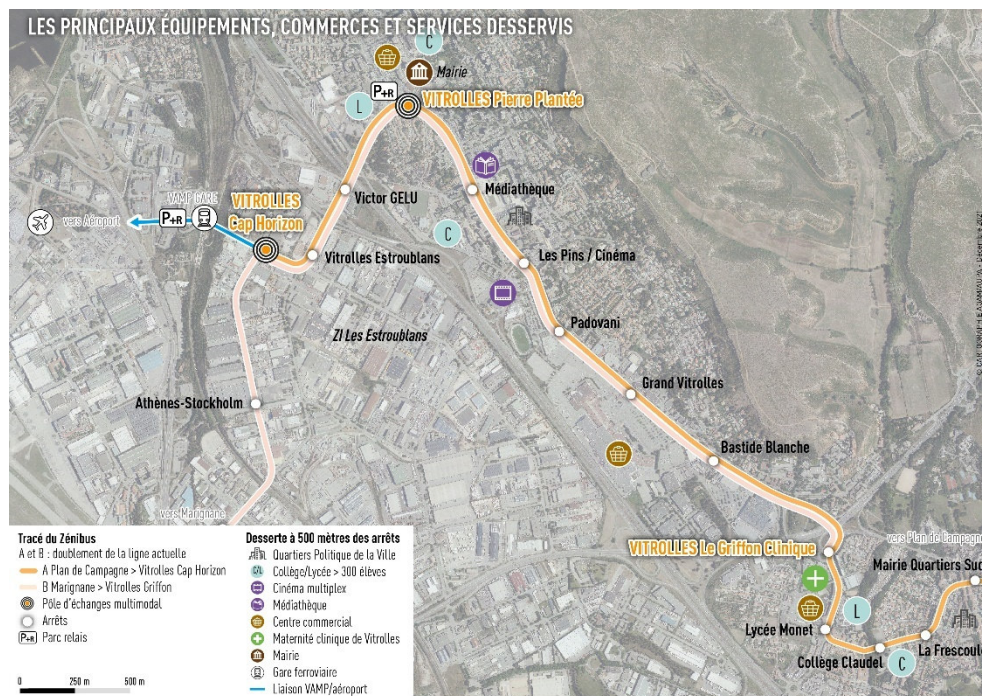
Extension vers le Technoparc Florides (Commune de Marignane)

Création d'un tronc commun sur la commune de Vitrolles

Au regard des contraintes d'exploitation, la Métropole prévoit d'organiser la ligne ZENIBUS autour de deux lignes :

- Ligne ZEN A : PEM Plan de Campagne ↔ PEM Cap Horizon à Vitrolles : 14,5km
- Ligne ZEN B : Technoparc des Florides à Marignane ↔ Griffon à Vitrolles : 12,3km (et 900m dans le périmètre du Technoparc des Florides)

Ce tronc commun reliera 7 stations et 3 pôles d'échanges. La fréquence du ZENIBUS sur ce linéaire sera de 5 minutes en heure de pointe, en cumulant les deux futures lignes ZEN A et ZEN B.



Tronc commun (commune de Vitrolles)

Les Stations

La ligne actuelle compte 33 stations de ZENIBUS.

Dans le cadre du projet il est prévu de créer :

- 4 stations sur la commune de Marignane
- 5 stations sur la commune des Pennes-Mirabeau

Sur le tronc commun, les quais des 7 stations existantes sont allongées à 30m afin de permettre l'arrêt simultanément de deux bus (ligne ZEN A et ligne ZEN B).

Les stations Griffon et Cap Horizon seront à la fois utilisées en passage pour l'une des deux lignes et en terminus pour la seconde. Chacune de ces zones sera réaménagée :

- Pour Griffon Clinique, dans le cadre du projet d'extension du ZENIBUS,
- Pour Cap Horizon, dans le cadre d'un projet plus large d'aménagement de PEM, hors projet ZENIBUS.

Equipements

La configuration et le design des stations resteront inchangés par rapport aux stations actuelles, dans un souci d'unité et de lisibilité.

Les quais sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De plus, une borne d'information voyageur permet aux usagers de connaître le temps d'attente à l'arrêt.

Les stations Grand Vitrolles et Griffon Clinique seront équipées de distributeurs automatiques de titres.

Dans le cadre du projet, le maître d'ouvrage envisage de mettre à disposition des gestionnaires une extension des équipements de vidéosurveillance sur les carrefours stratégiques et au droit des stations Griffon Clinique et Grand Vitrolles (disposant de distributeurs de titres).

Le déroulement des travaux

Les travaux devraient démarrer mi-2024 et se terminer fin 2025.

Toute la ligne ZENIBUS ne sera pas en travaux dans le cadre de ce projet. Seuls les secteurs décrits ci-après dans la présente note feront l'objet de travaux ;

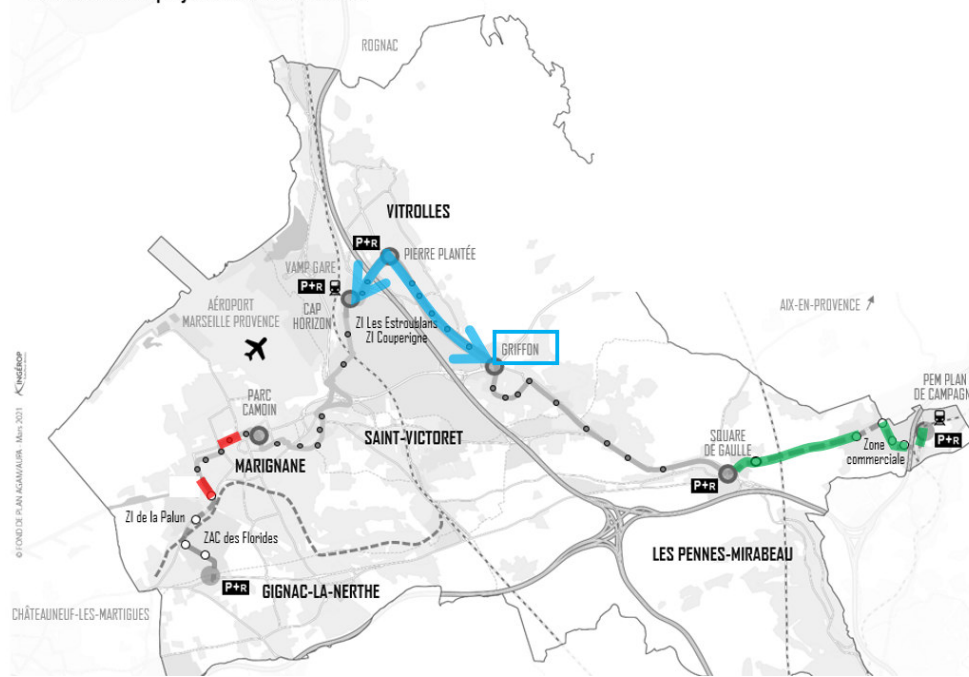
- Sur la commune de Marignane (trait rouge sur la carte ci-contre) :
 - Avenue du Général de Gaulle,
 - Avenue Henri Barrelet,
 - Rue Jean Giono.
- Sur la commune de Vitrolles (trait bleu sur la carte ci-contre) :
 - Tronçon nommé « Tronc commun », uniquement sur les stations existantes,
 - Echangeur Griffon.
- Sur la commune des Pennes-Mirabeau (trait vert sur la carte ci-contre) :
 - Avenue plan de campagne,
 - RD6,
 - Rue Emile Barneoud,
 - Chemin des Rigons,
 - RD543.

Pendant toute la durée des travaux, les circulations piétonnes, l'accessibilité aux logements et équipements seront maintenues en toute sécurité.

L'offre de service existante en transport en commun, et particulièrement du ZENIBUS sera également maintenue.

La métropole proposera par ailleurs les services d'un « médiateur de chantier » pour favoriser la communication entre les riverains ou commerçants et les entreprises de travaux.

Présentation du projet EXTENSION ZENIBUS



Enfin, **les enjeux environnementaux seront également pris en compte pendant les phases de travaux.** A titre d'exemple, la mise en œuvre d'un balisage de protection (mise en défens) le long de la RD6 à élargir permettra d'éviter tout impact sur la station de Chardon à aiguilles.



Mise en défens

Chiffres clés

Quelques chiffres clés pour le projet d'extension du ZENIBUS :

Aménagement urbain et équipements :

Le projet comprend la création de :

- 5 nouvelles stations sur l'extension Est en direction de Plan de Campagne,
- 2 nouvelles stations sur l'extension Sud en direction du Technoparc des Florides à Marignane,
- 1 nouvelle station sur l'avenue de l'Europe à Vitrolles,
- 1 nouveau pôle d'échanges à Griffon,
- Des itinéraires cycles continus et sécurisés,
- Des trottoirs dans les zones en agglomération.

Nota Bene :

Les terminus de la future ligne ZEN A, sur Cap Horizon à Vitrolles et à Plan de Campagne, sont réalisés par ailleurs sur des projets connexes.

Les 2 stations et le terminus de la future ligne ZEN B dans le périmètre du Technoparc des Florides sont réalisés directement par l'aménageur du Technoparc.

Desserte des équipements de transports

- Connexion avec les futurs pôles d'échanges multimodaux :
 - Cap Horizon, sur la commune de Vitrolles ;
 - Pierre Plantée, sur la commune de Vitrolles ;
 - Plan de Campagne, sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Exploitation du réseau de transport

- Mise en service fin 2025,
- Création de deux lignes de BHNS :
 - Ligne A, entre les futurs PEM de Plan de Campagne et PEM de Cap Horizon,
 - Ligne B, entre le Technoparc Florides et le futur PEM de Griffon.
- Amplitude horaire :
 - Fréquence de passage toutes les 10min, en heures de pointe,
 - 7 jours sur 7,
 - De 5h30 à 22h30,
- Fréquentation attendue à l'horizon 2030 : 13 500 voyageurs par jour.

Prévisions de fréquentation

La fréquentation actuelle de la ligne est d'environ 8 000 voyageurs par jour.

La **fréquentation totale du ZENIBUS** sur l'ensemble des deux lignes **est estimée à 13 500 voyages/jour à l'horizon 2030**, décomposée comme suit sur les deux lignes projetées :

	Ligne ZEN A	Ligne ZEN B
Fréquentation à l'horizon 2030	7 700 voyageurs / jour	5 800 voyageurs / jour

Matériel roulant

Parallèlement au projet d'extension du ZENIBUS, la métropole Aix-Marseille-Provence prévoit de mettre en service **au second semestre 2022**, 22 nouveaux bus au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules).

Ces bus seront moins polluants que des bus thermiques, répondront à tous les enjeux d'accessibilités et de confort des usagers.

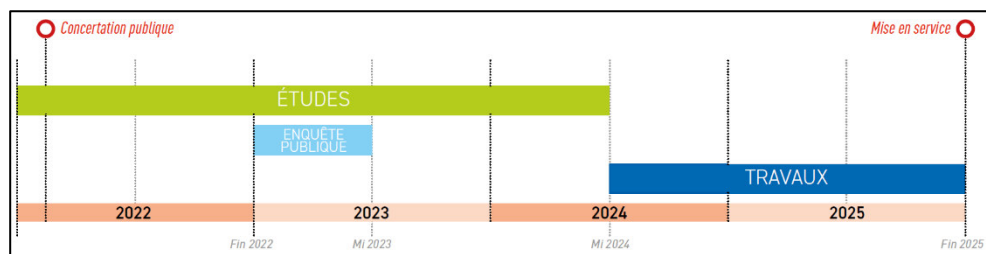


Planning du projet

Le planning du projet comprend deux grandes phases :

- **Une phase d'études jusqu'à mi-2024**, qui intègre également la concertation préalable (en cours et objet du présent dossier) et l'enquête publique.
- **Une phase de travaux entre mi-2024 et fin 2025**, avec une mise en service prévue à fin 2025.

La concertation publique s'étend du 28 février au 28 mars 2022.



Planning du projet d'extension du ZENIBUS

Le cout du projet

Le budget d'investissement global sur les lignes ZEN A et ZEN B est de 18,75M€ HT.

Les co-financeurs sont :

- L'Etat,
- La Région Sud,
- La métropole Aix-Marseille-Provence.



Les co-financeurs

Synthèse des enjeux environnementaux

Soucieuse des enjeux environnementaux, la métropole Aix-Marseille-Provence a engagé en 2021 la réalisation d'un inventaire faune-flore 4 saisons.

Le projet, principalement urbain, ne présente pas d'enjeu faunistique ou floristique fort. Plusieurs espèces floristiques et faunistiques protégées ont été identifiées. Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement d'impacts proposées par le projet permettent d'éviter les incidences du projet sur la faune et la flore protégée.

Le projet n'impacte par de zonage Natura 2000, ni de Zones Naturelles d'Intérêts Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

La création des bassins de rétention des eaux pluviales le long de la RD6 apportera également une plus-value écologique pour les amphibiens, odonates et oiseaux inféodés aux zones humides en créant un habitat propice à leur reproduction.

Bien qu'aucun abattage d'arbres ne semble nécessaire, les éventuels travaux d'abattage seront réalisés hors période de reproduction de la majorité des oiseaux, en dehors de la période mars-juillet.

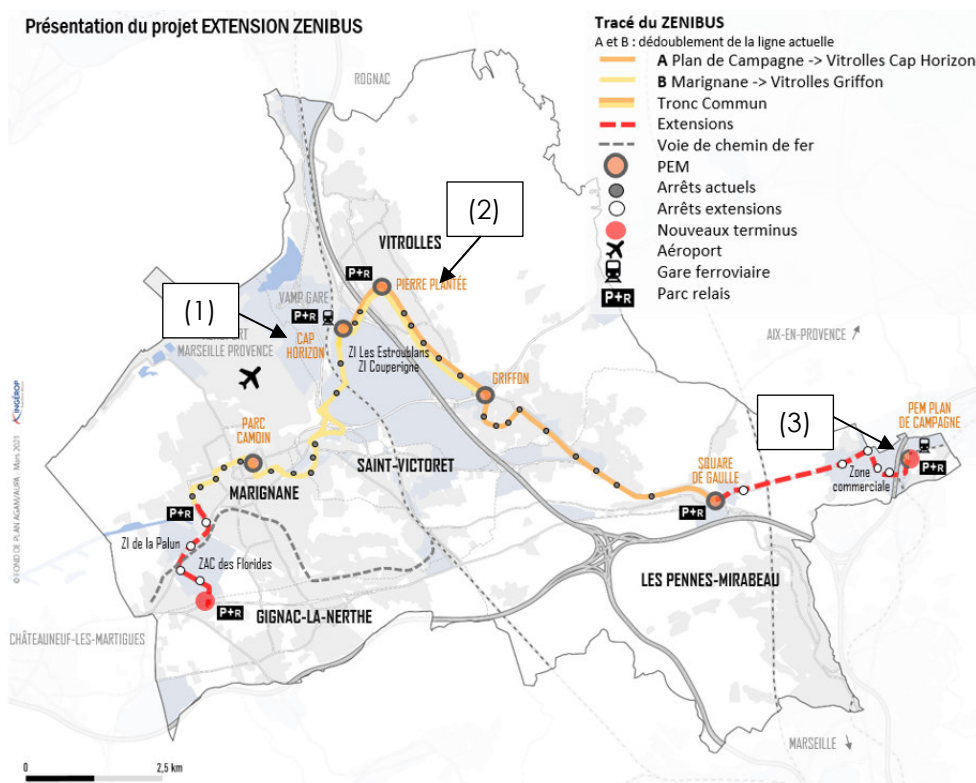
Dans le périmètre du Technoparc des Florides, des espèces protégées ont été identifiées lors de l'inventaires. L'application des mesures d'évitement et de réduction proposées permettent d'éviter les incidences des travaux sur les populations d'espèces protégées présentes ou potentielles.

La mesure d'accompagnement proposée permet une neutralité écologique pour la population de Chevêche d'Athéna fréquentant le site. Une plus-value écologique est même à prévoir grâce à l'amélioration des habitats de reproduction disponibles pour cette espèce.

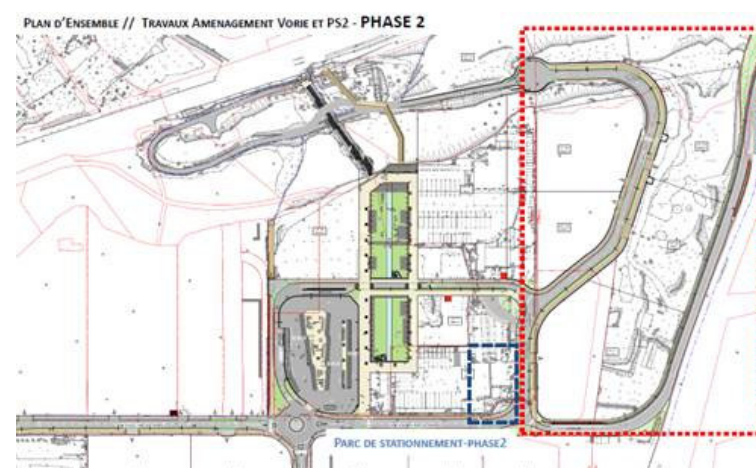
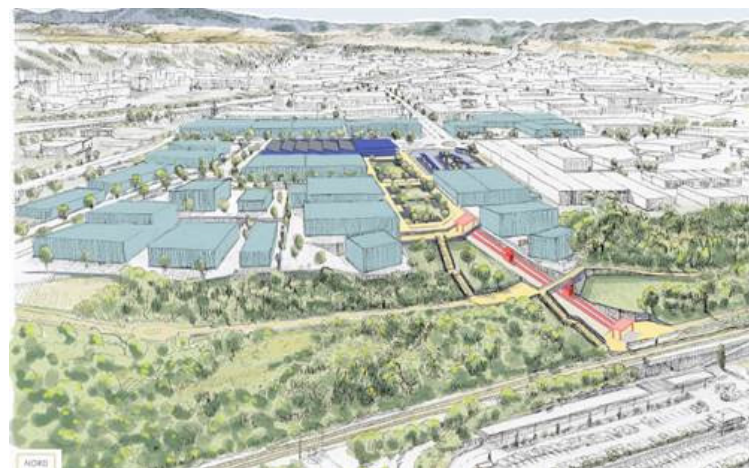
Les projets connexes

Le projet d'extension de ZENIBUS participe activement à la construction d'un réseau maillé de transport en commun, à travers ses connexions avec les projets connexes suivants :

- Le pôle d'échanges Multimodal de Cap Horizon (1 – sur l'image ci-après)
- Le pôle d'échanges Multimodal de Pierre Plantée (2)
- Le pôle d'échanges Multimodal de Plan de Campagne (3)



Le pôle d'échanges multimodal de Cap Horizon, dont la mise en service est prévue en 2024, comprend une gare routière et un parking relais d'environ 450 places.

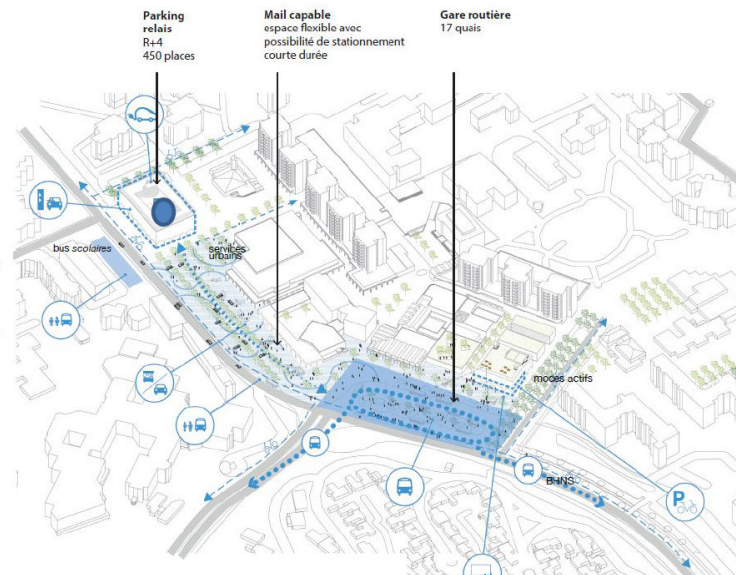


La réalisation du pôle d'échanges multimodal de Pierre Plantée à Vitrolles dont la mise en service est prévue pour 2026.

1 > Le pôle d'échanges urbain intégré.
Un système de modes de déplacements interconnectés et irrigué par des services urbains

5 principes :

- 1 > implanter un parking relais de 450 places sur la place de la Victoire avec rdc actif (300 places ville et 150 places PEM) avec une distance réduite (300m) entre gare routière et parking relais
- 2 > intensifier la programmation de la façade urbaine et du mail capable en captant les flux générés entre la gare et le P+R
- 3 > aménager les arrêts 'bus scolaires' concentré à hauteur de la parcelle 27 sur Y. Rabin tirant profit du nouvel axe vers le collège.
- 4 > créer une nouvelle ouverture vers le collège.
- 5 > faire avec l'existant (minimiser les démolitions)



Source : document programme du Pôle d'Echange Multimodal - Vitrolles Pierre Plantée

Le pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, en lien avec le projet de halte ferroviaire, dont la mise en service est prévue pour 2024.



Le projet en détail à Marignane

RD9

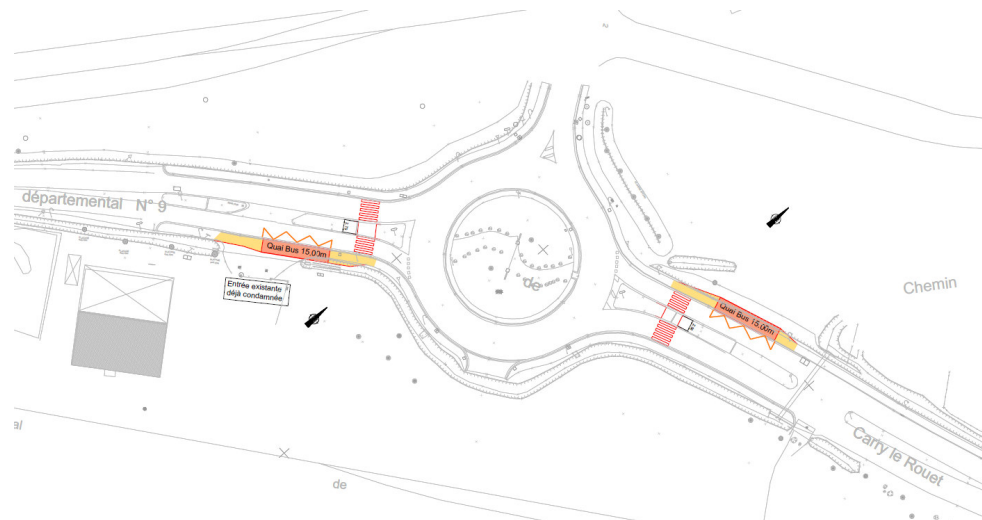
Sur la RD9, le projet d'extension Sud du ZENIBUS comprend la **création de deux stations**, en amont du giratoire de la Palun.

Il s'agit de stations de type quais en passage ; c'est-à-dire que le bus s'arrête sur la chaussée le temps des montées et descentes des usagers.

Des traversées piétonnes sont prévues au droit des stations, avec la création d'îlots refuges permettant une traversée piétonne sécurisée en deux temps.



Localisation des nouvelles stations



Stations projetées dans le cadre du projet ZENIBUS

Avenue du Général De Gaulle

Le projet d'extension du ZENIBUS projette de créer des voies dédiées aux bus, en approche des giratoires.

L'ouvrage de la Cadière n'est pas impacté dans le cadre du projet.

Deux secteurs feront l'objet d'aménagements de voies dédiées au ZENIBUS afin de contourner les voies automobiles à forte congestion :

- Le secteur Sud, entre le giratoire de la Barque et le pont de la Cadière,
- Le secteur Nord, entre le pont de la Cadière et le giratoire De Gaulle.



Avenue du Général De Gaulle – localisation du projet ZENIBUS



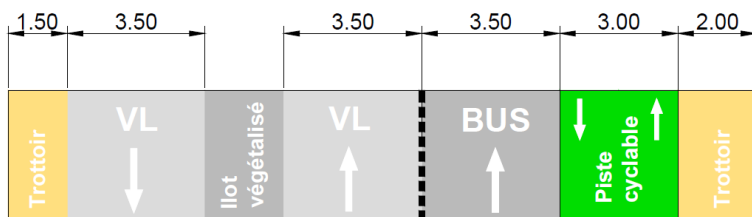
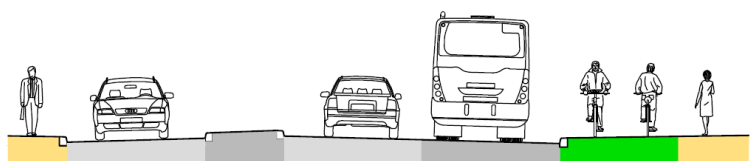
Avenue du Général De Gaulle – Projet ZENIBUS

Secteur Sud

Sur le secteur Sud la chaussée est élargie pour permettre l'insertion d'une voie réservée aux bus dans le sens Nord-Sud. La piste cyclable bidirectionnelle et les trottoirs sont maintenus.

Concernant les quais bus :

- Dans le sens Nord-Sud, l'implantation du quai est identique à celui existant (juste avant le giratoire de la Barque),
- Dans le sens Sud-Nord, le quai est déplacé d'environ 40m vers le Nord, pour disposer d'une surface suffisante permettant l'insertion d'un quai de 15m accessible aux PMR.



Avenue du Général De Gaulle – Secteur Sud (coupe vers le Sud)

Sur ce secteur, l'insertion d'une voie dédiée aux bus engendre une réduction de l'offre de stationnement d'environ 11 places. Pour compenser ces suppressions, il est envisagé de créer de nouvelles places de stationnement sur la rue de la Victoire de la Marne (environ 6 places) et sur la rue le long du gymnase (environ 10 places). Cela porte le bilan global de stationnement à environ +5 places sur le secteur.



Avenue du Général De Gaulle – Projet ZENIBUS – Secteur Sud

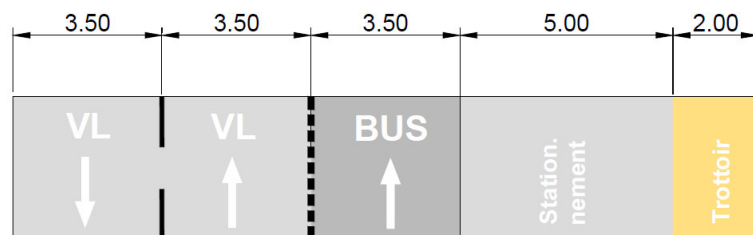
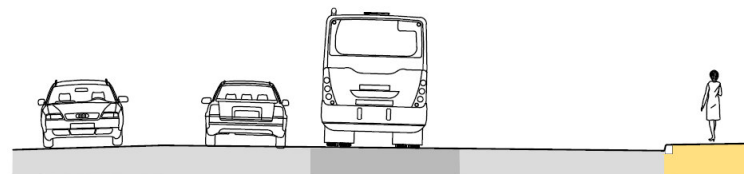
Secteur Nord

Sur le secteur Nord, le projet ne modifie pas le plan de circulation dans le sens Nord-Sud. Il est prévu de créer une voie dédiée aux bus, dans le sens Sud-Nord, sur environ 230m, en amont du giratoire De Gaulle.

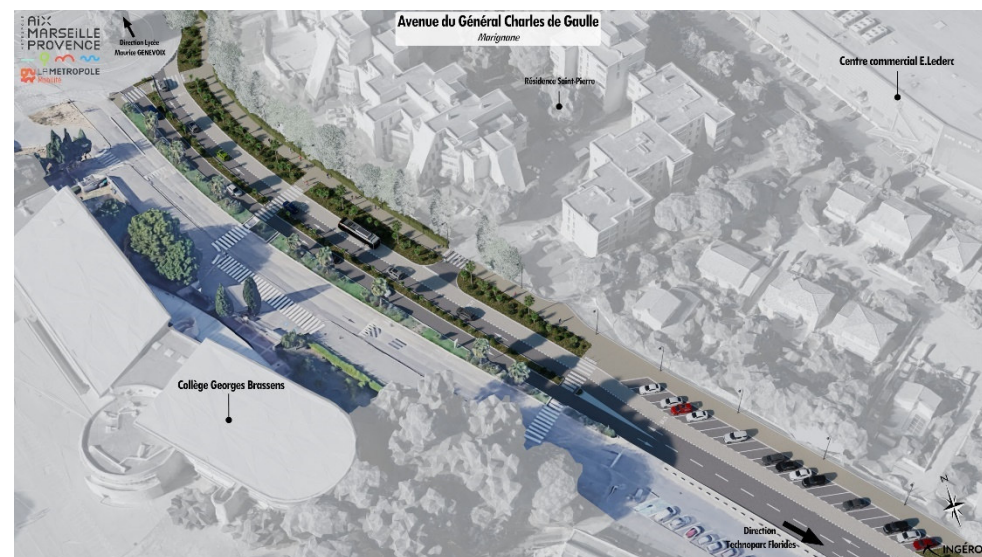
Deux variantes ont été étudiées :

- La première qui favorise la circulation des bus en conservant la contre-allée existante pour accéder aux stationnements et à la résidence *La Frégate*. Cette solution nécessite de réorganiser les stationnements en épi existants et de les transformer en stationnements longitudinaux, réduisant ainsi l'offre globale de de 12 places sur les 28 places existantes. Sur ce secteur, notons la présence au nord du giratoire d'un parking existant.
- La seconde privilégie l'offre de stationnement au regard du contexte urbain. L'organisation existante des stationnements en épi est maintenue et l'accès s'opère via la voie bus, ce qui pénalise la circulation des bus. L'offre globale de stationnement est réduite de 5 places sur les 28 places existantes.

A ce stade d'études, la seconde variante a été privilégiée face à la nécessité de restituer un maximum de place de stationnement pour les riverains et les commerces de proximité.



Avenue du Général De Gaulle – Secteur Nord (coupe vers le Nord)



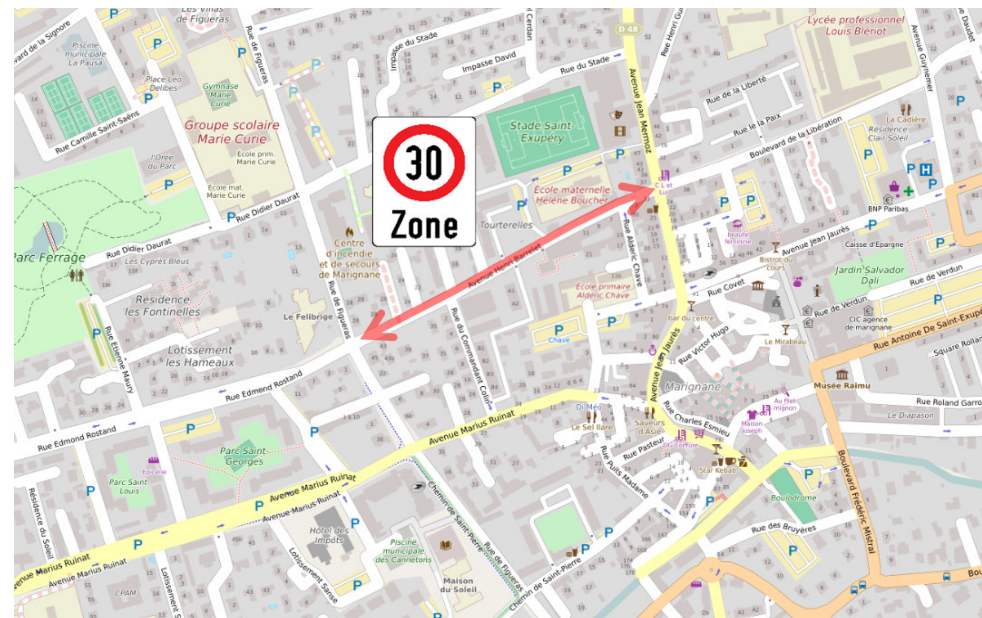
Avenue du Général De Gaulle – Projet ZENIBUS – Secteur Nord

Amélioration sur le tracé actuel

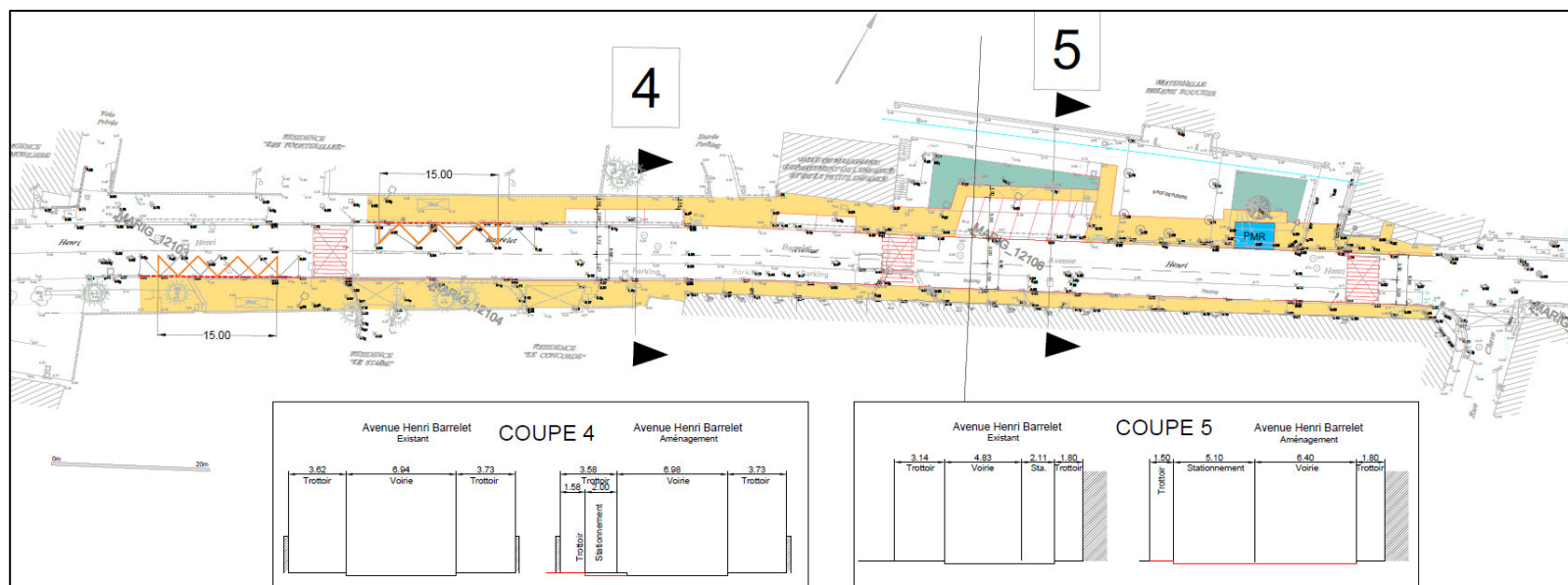
Avenue Henri Barrelet

Sur l'avenue Henri Barrelet, le projet comprend :

- **Sur le tronçon devant l'école maternelle et les commerces**, le déplacement des stationnements au Nord de l'avenue, et l'élargissement de la voirie pour faciliter le croisement de bus et ainsi améliorer le service aux voyageurs (cf. plan ci-dessous). Cet aménagement engendre la suppression d'environ 6 places de stationnement sur les 18 places existantes.
- **Sur un linéaire compris entre la rue de Figueras et l'avenue Jean Mermoz**, l'aménagement d'une zone 30 (cf. image ci-contre), afin de pacifier la circulation. Cette zone 30 sera matérialisée par deux « plateaux » (aménagement qui consiste à faire remonter puis redescendre la chaussée à niveau des trottoirs pour ralentir la circulation des voitures) aux extrémités.



Avenue Henri Barrelet – création de la zone 30



Avenue Henri Barrelet – projet ZENIBUS

Rue Jean Giono

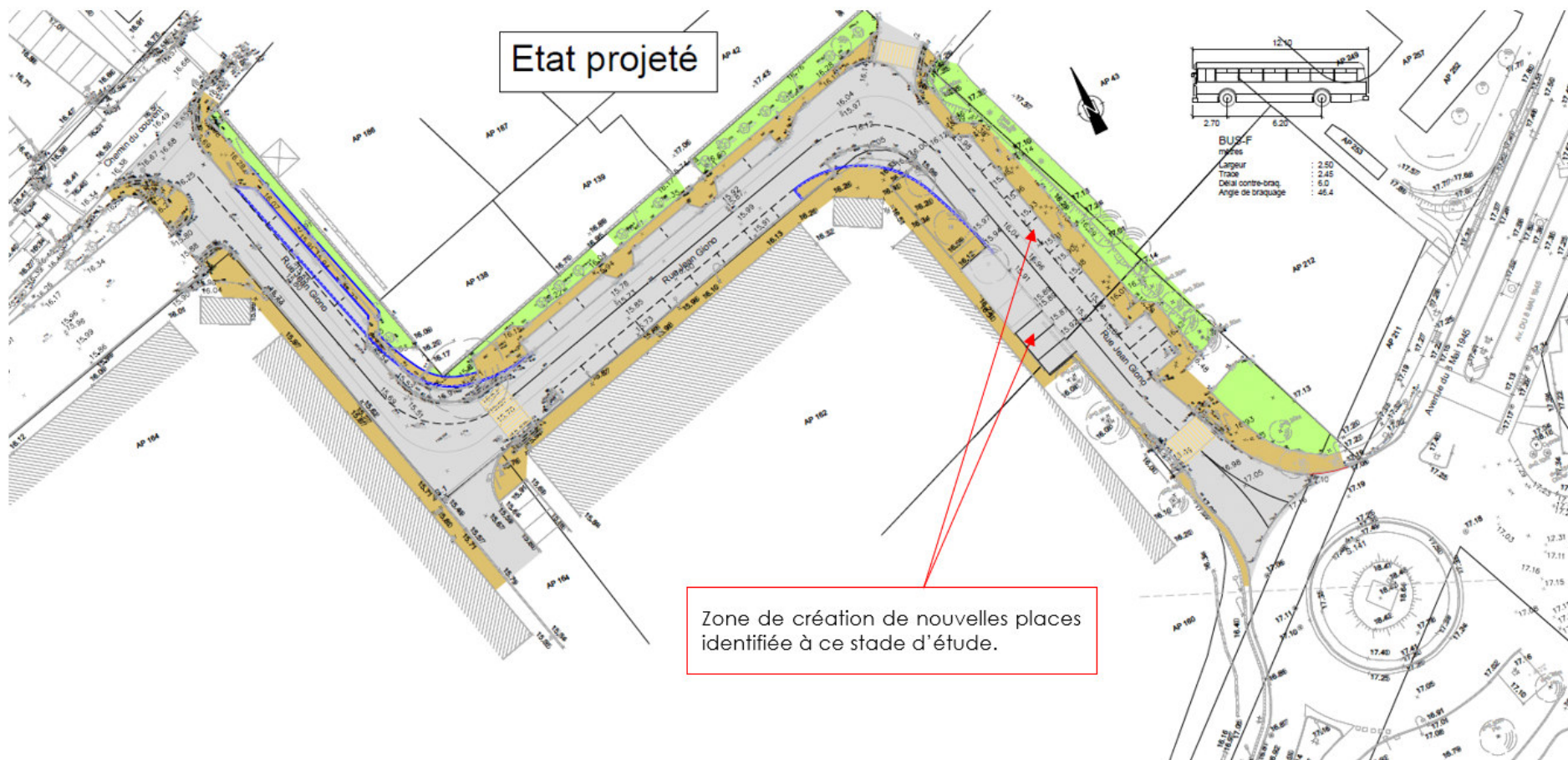
Le projet prévoit de modifier légèrement la largeur de la chaussée existante pour faciliter le croisement de deux bus (cf. plan en page suivante).

Cet aménagement engendre la suppression de 8 places de stationnement.

Des places supplémentaires sont créées dans le cadre du projet pour compenser ces suppressions. La zone identifiée à ce stade d'étude est située au Sud de la rue Jean Giono (cf. plan en page suivante).



Rue Jean Giono



Rue Jean Giono – projet ZENIBUS

Le projet en détail à Vitrolles

Le tronc commun

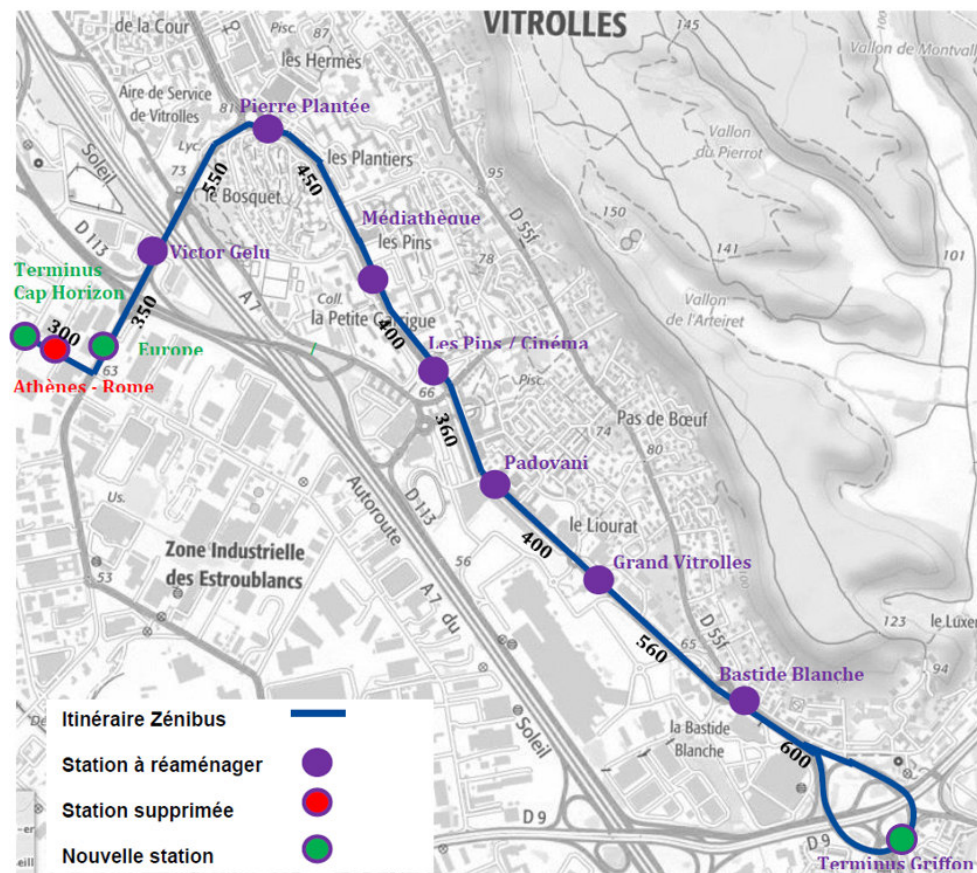
Compte tenu du linéaire total de la ligne existante avec les deux extensions projetées et afin d'assurer une bonne exploitation de la ligne de bout en bout, la Métropole prévoit **le dédoublement de la ligne, en deux lignes nommées ZEN A et ZEN B.**

Il est également prévu de créer un tronc commun sur 4km, sur la commune de Vitrolles, sur lequel circuleront les deux lignes, permettant ainsi de **renforcer l'offre de transport en commun, sur le secteur le plus fréquenté, avec une fréquence de passage de 5min en heures de pointe.**

Le linéaire appelé *tronc commun*, s'étend du futur pôle d'échanges multimodal Cap Horizon (projet connexe), jusqu'au futur pôle d'échanges Griffon (intégré au projet du ZENIBUS).

Sur ce tronçon il est prévu d'allonger l'ensemble des stations existantes, en les portant à 30m pour permettre l'arrêt de deux bus ZENIBUS (ligne ZEN A et ligne ZEN B) en même temps.

Le projet prévoit ainsi l'allongement de 7 stations sur ce tronc commun (cf. carte ci-contre).



Tronc commun - stations

Nouveau pôle d'échanges multimodal Griffon

Le nouveau pôle d'échanges Griffon sera implanté au Sud de l'échangeur existant de la RD9. Il s'articule autour du giratoire qui est conservé.

- A l'Ouest du giratoire, les quais sont allongés pour disposer de deux arrêts : un pour les lignes REM (Réseaux Express Métropolitain) et un pour la ligne ZEN A (tracé PEM Cap Horizon <> PEM Plan de Campagne).
- A l'Est du giratoire, les deux voies sortantes sont décalées au Nord pour libérer une emprise permettant l'insertion d'un nouveau pôle d'échanges.

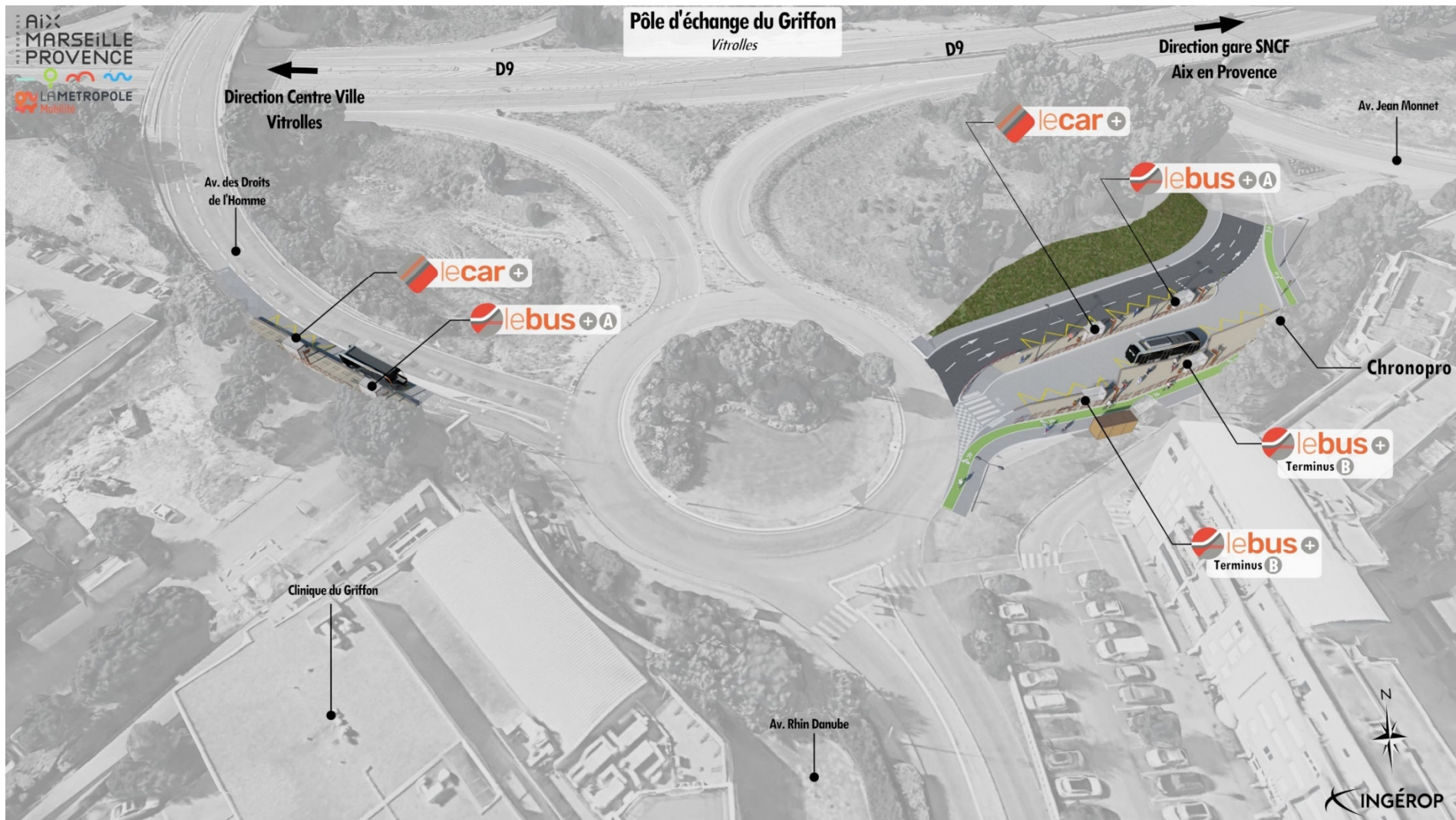
Ce pôle d'échanges comprend deux quais en encoche pour la ligne en terminus ZEN B (tracé Technoparc Florides <> Griffon), et un quai en encoche pour la ligne Chronopro.

Des quais en passage sont prévus sur la chaussée pour la ligne ZEN A et la ligne REM.

L'élargissement de la plateforme nécessite de terrasser le talus existant.



Pôle d'échanges Griffon – plan de situation



Pôle d'échanges Griffon – Visuel projet

Avenue de l'Europe

Dans la Zone Industrielle des Estroublans sur l'avenue de l'Europe, les travaux d'amélioration de l'existant s'étendent du giratoire de raccordement sur la RD113 jusqu'au giratoire avec l'avenue de Rome. Ces travaux ne sont pas réalisés dans le cadre du projet ZENIBUS.

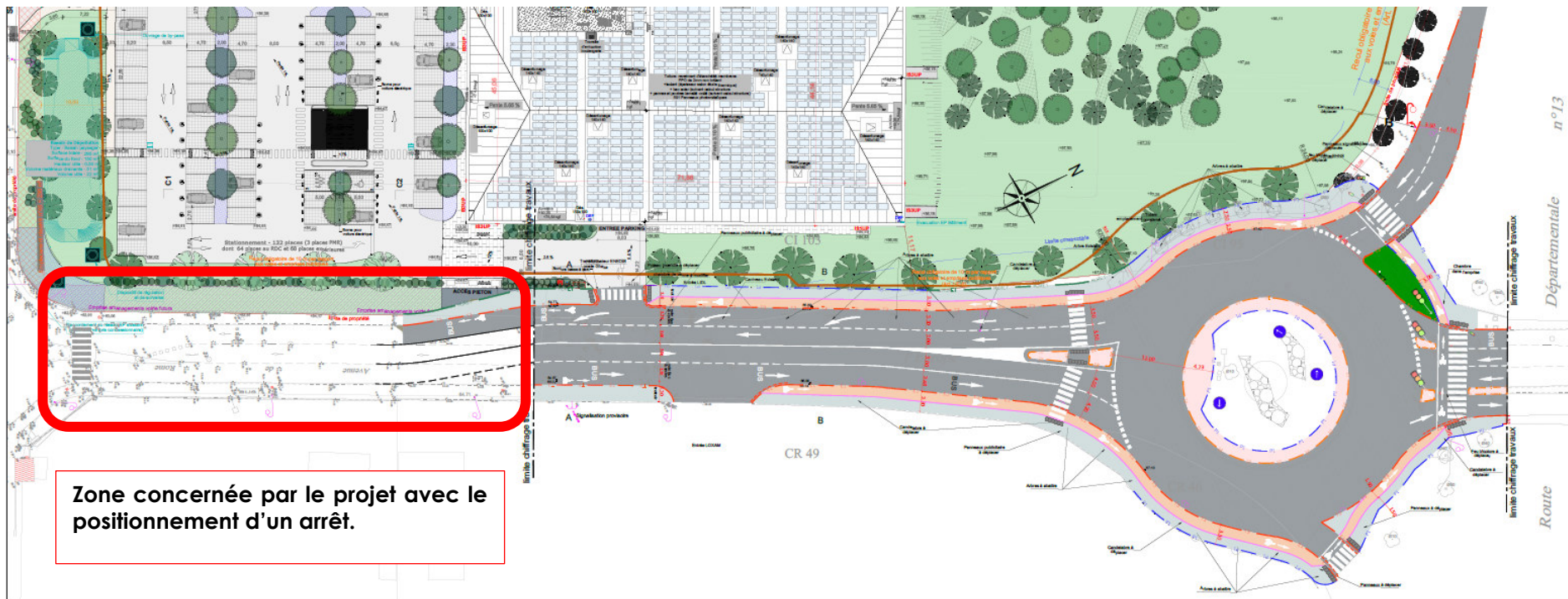
La partie Nord de ce projet vise à améliorer le trafic en interface avec la RD113. Ce projet est porté par la Direction de la Voirie de la Métropole et devrait être mis en service fin 2023 (cf. plans ci-contre).

La partie Sud du projet comprend la réalisation de deux stations de part et d'autre de la chaussée.

Compte tenu du trafic observé dans la zone industrielle, une variante qui consiste à réaliser « un shunt » (une voie indépendante du carrefour) réservé aux bus dans le sens vers Marignane, est également en cours d'étude (flèche en pointillés noirs sur la figure ci-dessous).



Avenue de l'Europe – projet ZENIBUS



Aménagement sur l'avenue de l'Europe

Le projet en détail aux Pennes-Mirabeau

Le projet en agglomération

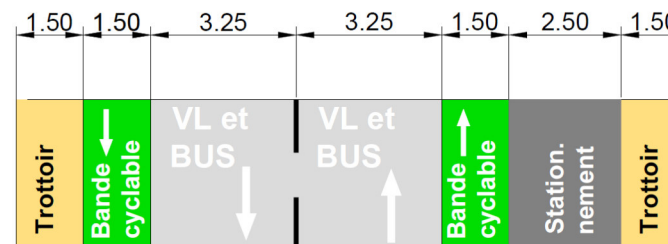
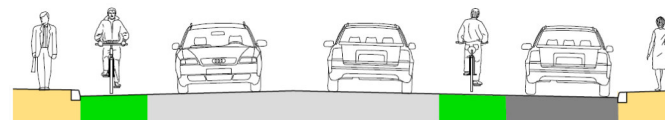
Le périmètre en agglomération s'étend du square Général de Gaulle (actuel terminus du ZENIBUS) jusqu'au giratoire vélodrome (cf. image ci-dessous).



Tracé ZENIBUS

Ce secteur en agglomération comprend l'avenue de plan de campagne et la RD6.

Sur l'avenue de plan de campagne, le projet prévoit d'élargir légèrement la voirie afin de créer de bandes cyclables. Les trottoirs sont maintenus et sécurisés.



Avenue Plan de Campagne – coupe bandes cyclables

Compte tenu des contraintes de places (bâti et foncier), l'insertion des bandes cyclables nécessite de supprimer du stationnement.

Stationnement

- Sur la partie Ouest (entre le square De Gaulle et le pont de la RD113), Il est prévu de supprimer 12 places sur les 28 existantes.
- Sur la partie Est (entre le pont de la RD113 et l'intersection avec la RD6), Il est prévu de supprimer 19 places sur les 26 existantes.

Le bilan total porte donc à environ 31 places de stationnement supprimées sur le secteur. Le projet prévoit par ailleurs de compenser ces suppressions de places en réalisant un nouveau parking d'environ 45 places. Ces places supplémentaires se situent dans l'emprise du parking « métro » existant. Ce nouveau parking sera accessible indépendamment des horaires et des conditions d'accès du parking « métro ».

Concernant les aménagements « bus », il est prévu de créer une nouvelle voie d'accès à la RD6 réservée aux bus. Cette nouvelle voie dédiée aux bus, construite à flanc de talus, a pour objectif de contourner les embouteillages du giratoire des assassins et ainsi réduire le temps de parcours du bus (cf. visuel en page suivante).



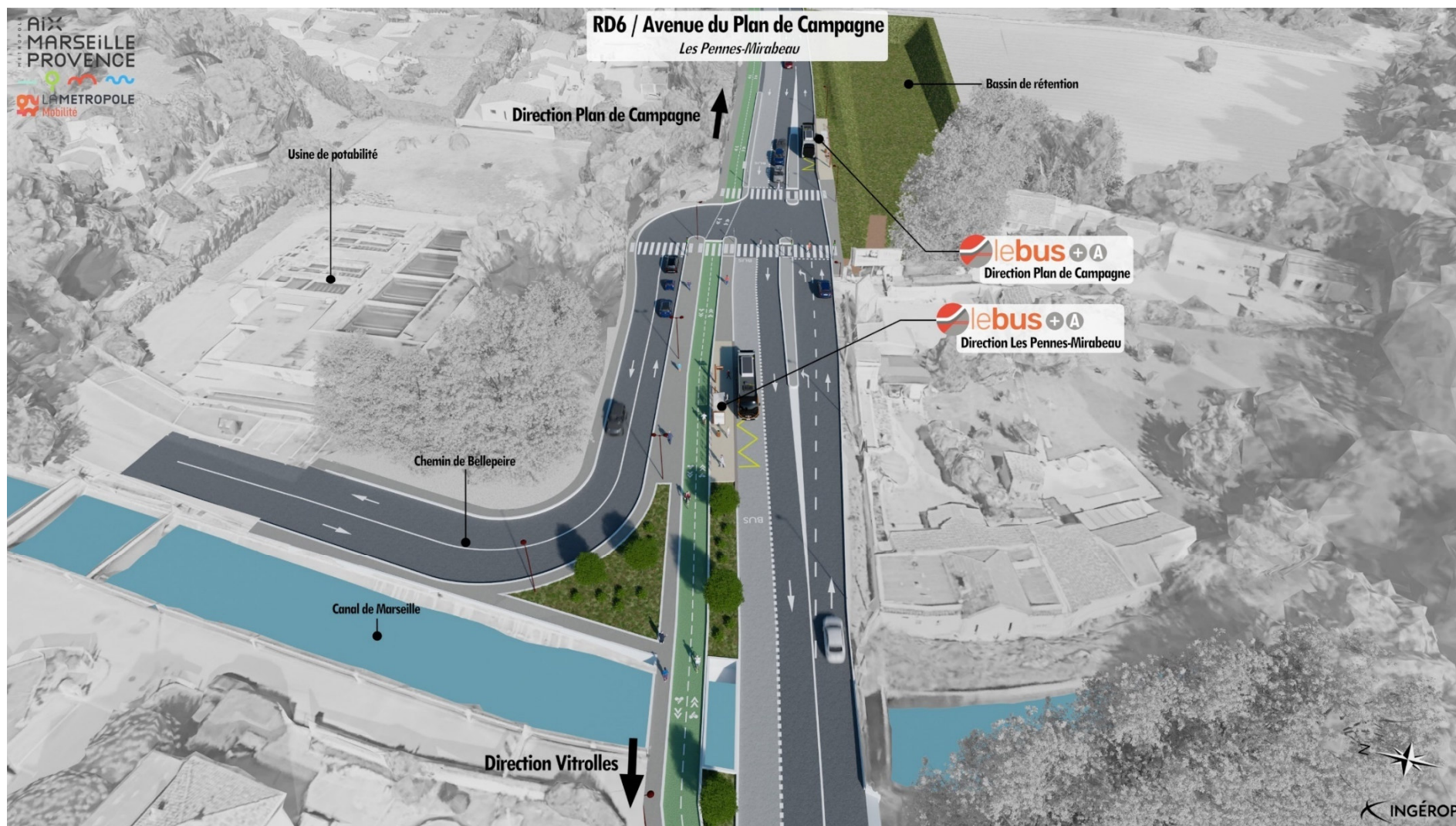
Avenue Plan de Campagne // RD6 – visuel projet ZENIBUS

Sur la RD6, entre l'avenue de Plan de Campagne et le giratoire Vélodrome, le projet comprend la création d'une voie dédiée aux bus dans le sens Est / Ouest (sur une longueur d'environ 500m), une piste bidirectionnelle et un trottoir côté Nord.

Cet aménagement nécessite entre autres de créer une passerelle pour les cycles et piétons au-dessus du canal de Marseille.

Des bassins de rétention, permettant de compenser la surface imperméabilisée, sont implantés au Sud de la RD6.

Enfin, afin de répondre aux projets immobiliers planifiés sur le secteur, il est prévu de créer une nouvelle station au niveau du chemin Bellepeire (cf. visuel ci-dessous).



RD6 / Carrefour Bellepeire – visuel projet ZENIBUS

Le projet hors agglomération

Le projet prévoit d'élargir la RD6 entre le giratoire Vélodrome et le giratoire des ruches, pour créer une voie dédiée aux bus dans chaque sens, et une piste cyclable bidirectionnelle.



RD6 – tracé ZENIBUS

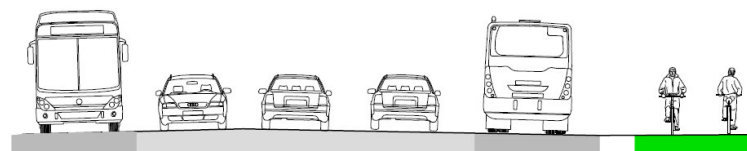
Le nombre de voie VL/PL existant est conservé ; à savoir deux voies dans le sens vers Plan de Campagne, et une voie dans le sens vers Vitrolles.

Compte tenu des contraintes topographiques et environnementales (espace classée, présence d'arbres), l'élargissement de la RD6 s'opère par le Sud de la route existante.



RD6 – principe retenu pour l'élargissement

La piste cyclable bidirectionnelle est implantée au Sud de la RD6.



Coupes type sur la RD6 – projet ZENIBUS

A l'entrée de la zone commerciale de Plan de Campagne, il est prévu de créer une voie réservée aux bus uniquement dans le sens Ouest vers Est.

Deux quais sont par ailleurs aménagés de part et d'autre du giratoire des ruches (cf. visuel en page suivante).



Entrée de Plan de Campagne depuis la RD6 – visuel projet ZENIBUS

Le projet dans la zone commerciale Plan de Campagne

Le projet d'extension du ZENIBUS traverse la zone commerciale de Plan de Campagne.



Plan de Campagne – tracé ZENIBUS

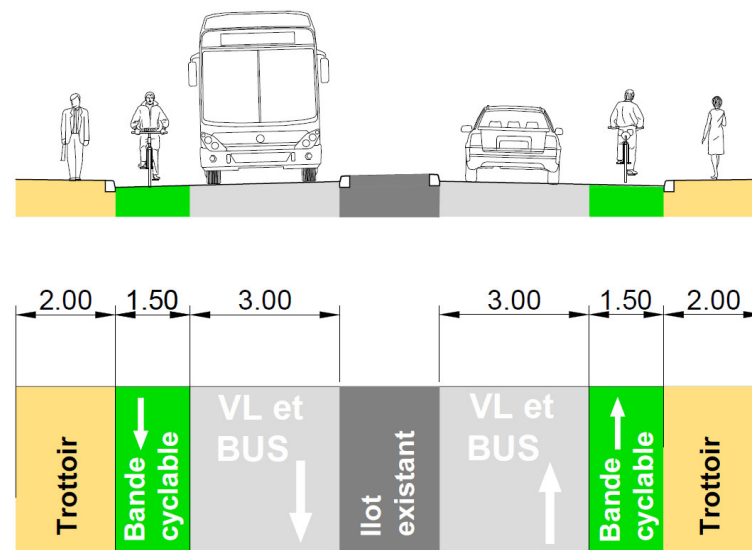
Sur la RD6 dans le périmètre du centre commercial, il n'est pas prévu d'aménagement dans le cadre du projet. Le bus emprunte la contre-allée dans le sens vers le PEM de Plan de Campagne, et la chaussée banalisée dans le sens vers Vitrolles.

Un **nouveau carrefour**, réservé au bus, est créé avec la rue Emile Barneoud (cf. visuel en page suivante).

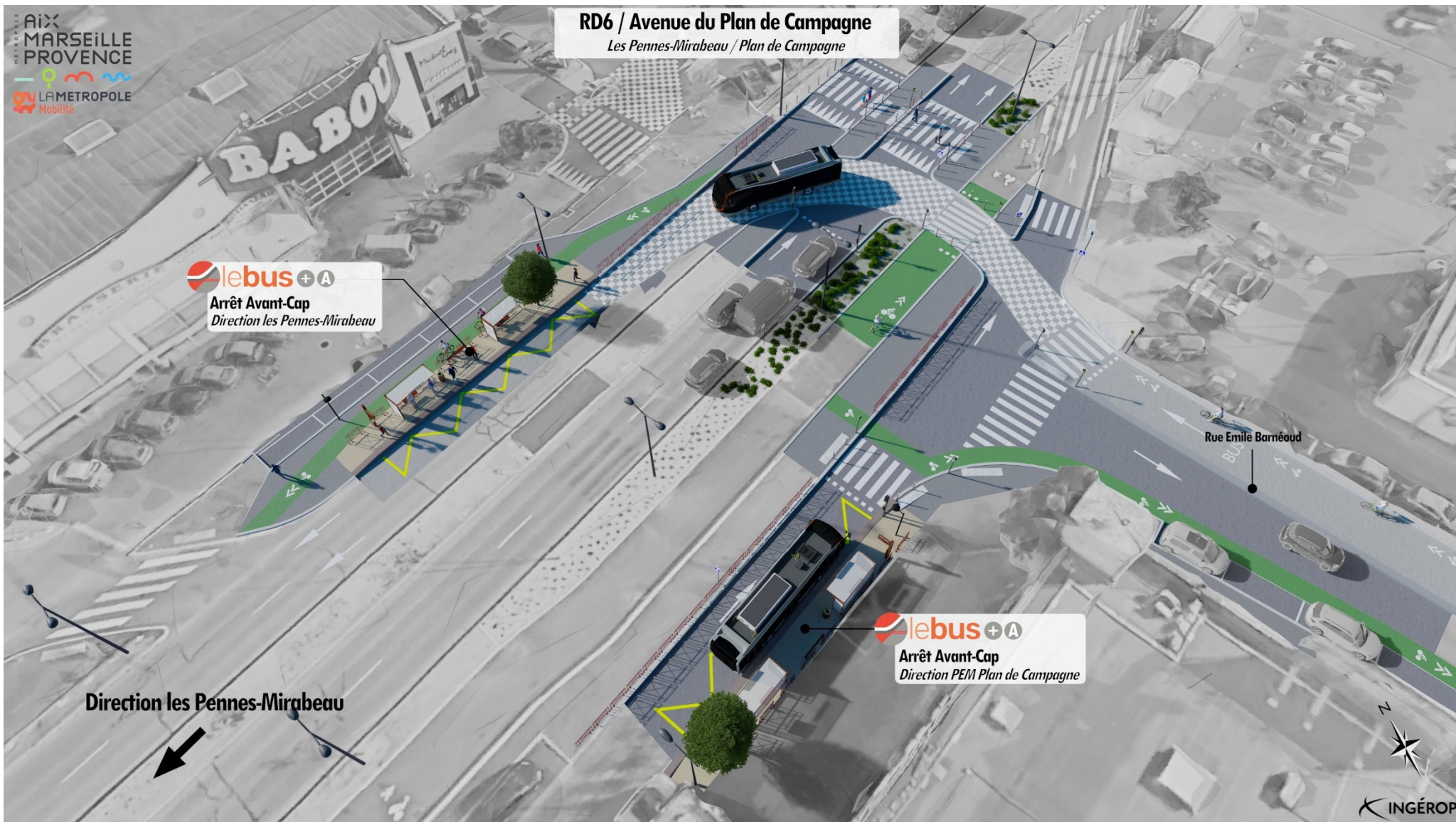
Sur la **rue Emile Barneoud**, il est projeté de créer des bandes cyclables à niveau de la voirie. Le trottoir est isolé par une bordure dite infranchissable pour les VL/PL, pour éviter tout stationnement illicite sur le trottoir. L'ilot centre existant est conservé.

Cette proposition d'insertion des vélos (en bande cyclable) a été privilégiée à une insertion de type piste cyclable car elle permet une meilleure fluidité des cycles et une séparation plus sécuritaire des usages piétons/cycles.

Le projet s'inscrit dans les emprises existantes de la voirie. Il n'y a de ce fait aucun impact sur le stationnement existant.



Emile Barneoud- coupes projet ZENIBUS – Bandes cyclables



RD6 // Rue Emile Barneoud – nouveau carrefour bus – visuel projet ZENIBUS

Devant le cinéma Pathé Gaumont, le projet prévoit d'insérer une voie réservée aux bus dans le sens Ouest / Est, compte tenu des niveaux de trafic routier observés et attendus avec le développement de la zone de Plan de Campagne et de son nouveau PEM.

Les vélos circulent sur une piste bidirectionnelle positionnée au Sud de la chaussée et qui se raccorde à la piste mise en service récemment sous l'A51 sur le chemin des Rigons (cf. visuel en page suivante).

A ce stade d'étude, il est proposé de supprimer les accès public (depuis le chemin des Rigons) au parking du cinéma et aux restaurants à l'Est de ce dernier, pour permettre l'insertion de la voie bus et de la station. Pour le parking du cinéma, l'accès s'effectue par la rue située à l'ouest du cinéma. Pour les restaurants, l'accès est toujours possible depuis et vers le giratoire (cf. plan ci-dessous).

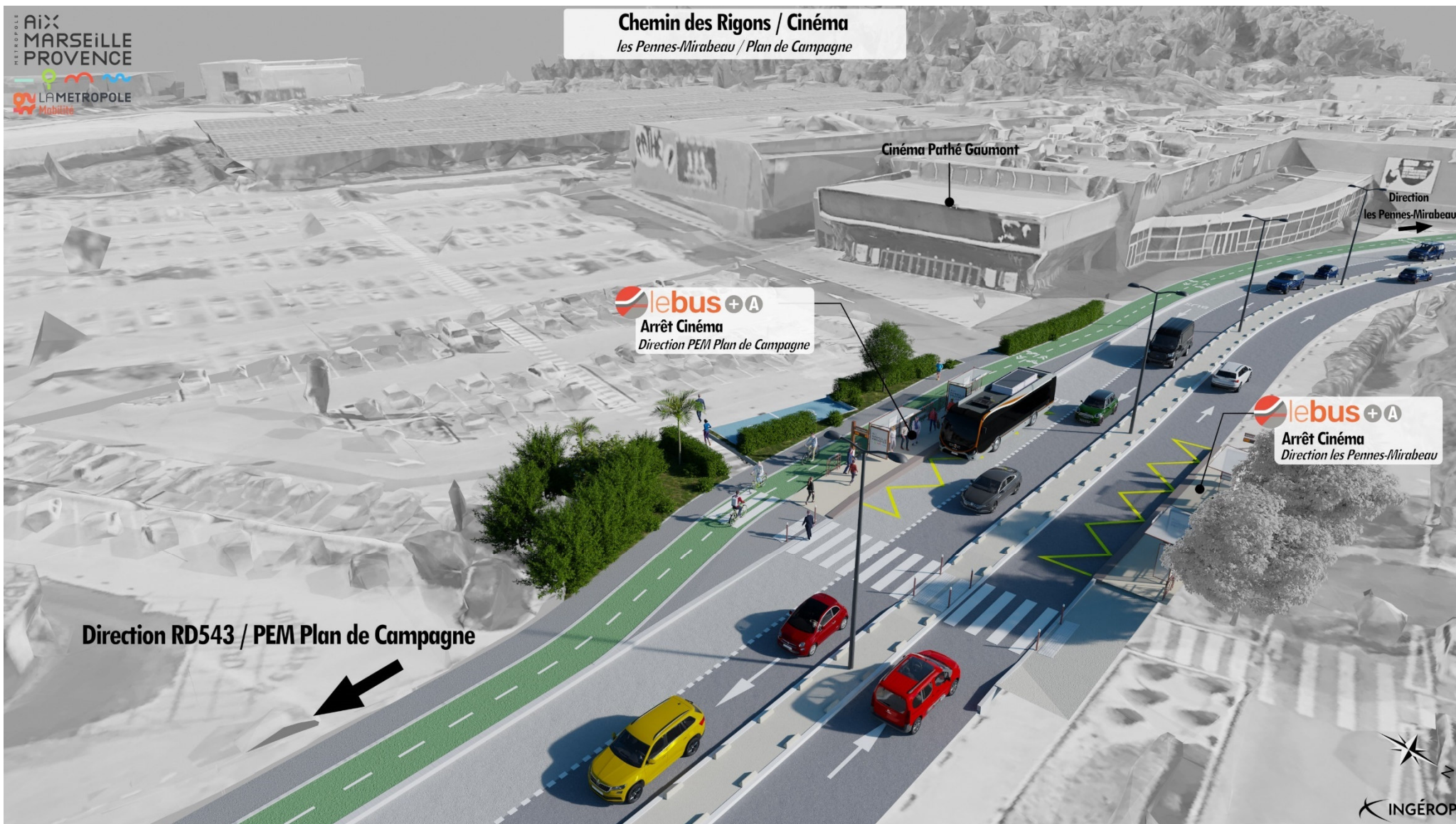


Modification des accès – proposition pour le projet du ZENIBUS



Devant le cinéma Pathé Gaumont – visuel projet ZENIBUS

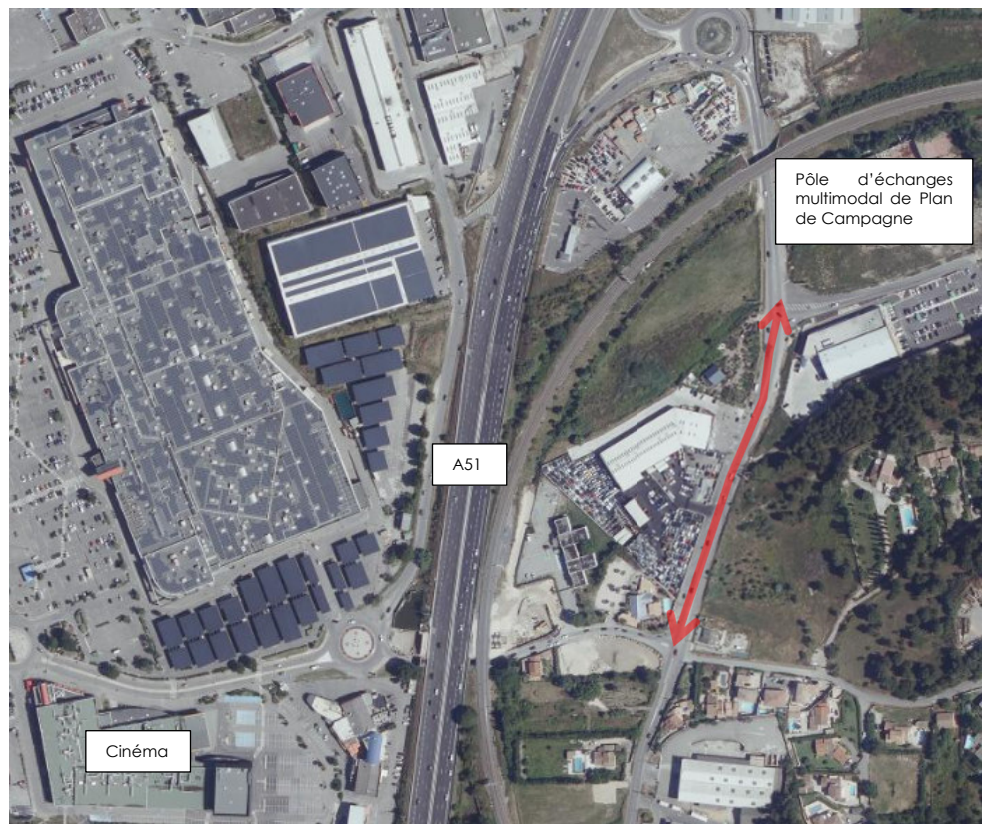
Chemin des Rigons / Cinéma
 les Pennes-Mirabeau / Plan de Campagne



Devant le cinéma Pathé Gaumont – visuel projet ZENIBUS

RD543

Entre le cinéma et la RD543, le projet du ZENIBUS se raccorde aux aménagements récemment mis en service sous l'A51.

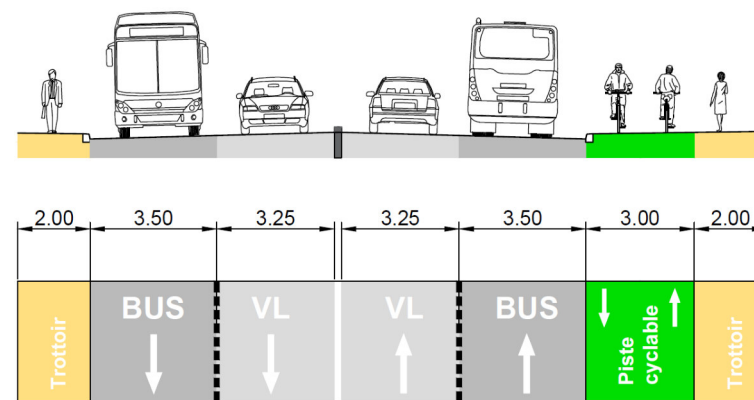


RD543 – tracé du ZENIBUS

Le projet du ZENIBUS prévoit d'élargir la chaussée côté Est, pour créer :

- Des voies réservées aux bus dans les deux sens de circulation ;
- Une chaussée pour les voitures, bidirectionnelle et séparée par un îlot central ;
- Des trottoirs de part et d'autre de la chaussée ;
- Une piste cyclable bidirectionnelle implantée à l'Est.

Cet aménagement engendre la suppression des 12 places existantes côté Ouest de la RD543.



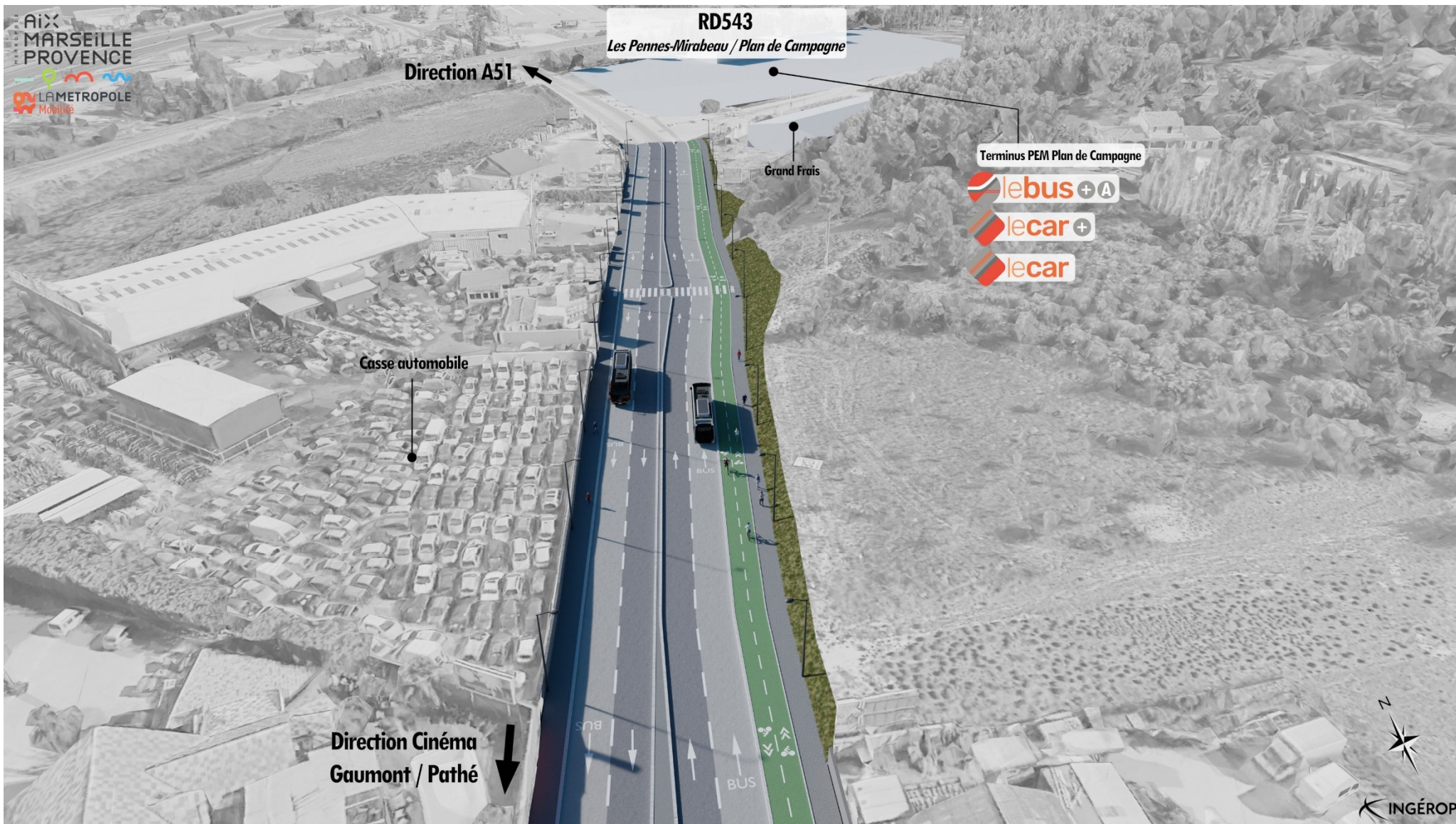
RD543 - coupes projet ZENIBUS

Cf. visuel en page suivante.

Au Nord, le projet se connecte au futur pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, qui constitue le terminus de la ligne ZEN A.

Il comprend :

- Un parking relai d'environ 100 places au Sud de la voie ferrée,
- Un parking relai d'environ 300 places au Nord de la voie ferrée,
- 6 à 7 quais bus au sein de la gare routière et 3 arrêts le long de la RD 543
- Un ou plusieurs kiosques comprenant notamment une billetterie, des bureaux d'exploitation, un abri vélo sécurisé, un espace d'attente des voyageurs, un local pour conducteurs, des sanitaires.



RD543 – visuel projet ZENIBUS

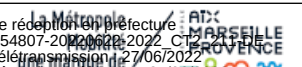
OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622_02 CT
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022





REUNION PUBLIQUE DE VITROLLES



COMPTE-RENDU

28 février 2022

PRESENTATION DU PROJET

Nombre de personnes présentes : environ 30

1.1 - Introduction

Le Maire de Vitrolles, ... introduit la réunion, il remercie la Métropole de venir présenter le projet. Il expose que le ZENIBUS est le dernier projet porté par l'intercommunalité avant la fusion dans la Métropole. Les transports ont été un des éléments fondateurs de ce territoire de l'étang de Berre. Avec la Métropole, ce territoire a perduré autour du PDU. Cette unité est singulière avec un chapelet de villes moyennes situées en cœur de Métropole, avec une population jeune qui se déplace beaucoup au sein du reste de la Métropole. De plus, il rappelle que la majorité des employés du territoire viennent de l'extérieur de ce dernier. La mobilité est donc complexe car il n'y a pas de flux pendulaires à sens unique.

La Métropole a mis en place et développe encore une armature de transport qui permet de se rendre rapidement aux principaux pôles métropolitains. Le ZENIBUS est l'un de ces axes fondamentaux du réseau. Les extensions du ZENIBUS seront l'objet de cette concertation et de la présentation d'aujourd'hui. La longueur de ce nouveau ZENIBUS impliquera un passage à deux lignes avec un tronc commun à Vitrolles.

Il ajoute que la ville de Vitrolles sera attentive à ce que l'offre de transport soit améliorée sur sa commune, notamment les mobilités douces et le développement du pôle de Cap Horizon. L'objectif est de permettre aux vitrollais d'avoir des alternatives à la voiture. L'urbanisme de la ville a été pensé par et pour la voiture, ce qui limite les autres usages de la ville. La voiture va devenir de plus en plus un luxe. Le défi est d'arriver à apporter des réponses aux vitrollais et au Métropolitains et d'avoir une nouvelle manière de vivre la ville.

Cette réunion d'aujourd'hui a pour thématique le projet d'extensions et pas le fonctionnement actuel de la ligne.

DGA de la Métropole, indique que c'est un projet important qui est une déclinaison du plan de déplacement urbain de la Métropole visant à hausser l'utilisation des transports en commun et du vélo. D'ailleurs ce projet fait partie des projets ayant un financement de l'Etat via Marseille en Grand. Ce projet de prolongements vers les Florides et Plan de Campagne et le doublement de l'offre sur Vitrolles en est à un stade d'études. C'est un projet de 19M d'euros HT cofinancés par plusieurs acteurs publics et avec la participation des 4 communes desservies. Outre ce projet d'autres projets sont en cours : rénovation de LaBoutique, de Pierre Plantée, le renouvellement de la flotte de bus et le développement du pôle d'échanges multimodal de CAP Horizon pour rejoindre plus facilement l'aéroport. Le but étant d'avoir une meilleure complémentarité des offres de transport, que ce soit la voiture, les liaisons bus interurbains ou les lignes de bus locales.

Il présente enfin l'organisation de la réunion en deux temps, un temps de présentation et un temps d'échanges avec la salle.

1.2 - Présentation du projet

Un support de présentation est projeté, accompagné des explications de la maîtrise d'œuvre INGEROP et du chef de projet de la Métropole. Le projet dans son ensemble est présenté sur ses trois secteurs : Extensions Sud et Est, ainsi que le tronc commun. Des zooms plus détaillés sur certaines portions du projet sont présentés, sur la base de visuels des orientations d'aménagements.

Notamment sur Vitrolles, il est indiqué qu'entre les Estroublans et le Griffon, deux lignes de ZENIBUS desserviront la commune, soit un bus toutes les 5 minutes environ.

Le Maire intervient lors de la présentation, il a été prévu de limiter les points de passage du réseau express métropolitain, d'où une centralisation des bus interurbains sur la gare routière de Pierre Plantée. La création d'un pôle aux Griffons va permettre de compléter l'offre de transport sur la commune.

Accusé de réception en préfecture de la ville.
01510005407202206220022 C12-21402
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Michael Olmos résume enfin l'impact du projet à Vitrolles.

ECHANGES AVEC LA SALLE

1^{ère} question : il y a une question sur CAP Horizon, savoir si un ascenseur sera accessible pour les cyclistes.

- ➔ Le Maire répond qu'une voie cyclable et de service passera à proximité de CAP Horizon, longera la cuesta puis passera sous la voie routière. L'itinéraire cyclable sera développé indépendamment du développement de l'ascenseur.

2^{ème} question : la question concerne le quartier des Salins du Lion, où il n'y a pour le moment aucun bus le dimanche. L'habitante souhaite savoir comment cela va se passer dans le futur pour rejoindre la ligne ZENIBUS, notamment s'il est prévu de mettre en place un bus le dimanche.

- ➔ Le Maire répond que le ZENIBUS ne dessert pas ce nouveau quartier. Aujourd'hui selon le Maire la desserte est insuffisante et insuffisamment directe.
La directrice indique que la ligne 17 passant par la RD113 est ouverte le dimanche. Elle rappelle que le réseau urbain ne fonctionne pas le dimanche pour des questions de fréquentation (très peu de demande le dimanche) mais que le ZENIBUS qui est la ligne principale du réseau fonctionne ce jour là. Il y a aussi les lignes interurbaines comme la liaison Salon – Aéroport ou une ligne permettant de rejoindre Marseille et la ligne 40 pour aller à Aix.
Le maire ajoute que le secteur se développe, que la sociologie du quartier est en train de changer et la population utilise davantage les transports en commun. Il rappelle que le Plan de desserte en transports suit le changement des usages. Le maire suppose que, lors du développement de CAP Horizon, une ligne puisse se développer sur ce secteur en interconnexion avec le ZENIBUS via CAP Horizon et son ascenseur avec la gare VAMP en 2024. Il souhaite pouvoir discuter de ce point avec l'AOT Le développement de CAP Horizon devra amener à repenser l'offre de bus dans ce secteur, notamment depuis les quartiers sud de Rognac. D'ici là, il indique qu'il sera nécessaire de remonter jusqu'à la RD113 pour prendre un bus et convient que cela est plus long.

3^{ème} question : une habitante trouve aberrant d'avoir deux lignes sur le centre de Vitrolles et n'avoir aucune ligne aux bords de l'étang et se demande pourquoi ce n'est pas possible de développer cette desserte maintenant

- ➔ Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de créer 2 lignes de ZENIBUS, qu'il s'agit de créer 2 extensions d'une seule ligne et de doubler la fréquence avec la superposition des lignes A et B entre Cap Horizon et la Clinique. Il répond que le développement des deux lignes est une opportunité liée aux extensions. Cependant, le développement de la desserte vers Rognac ou Berre ou Velaux est un sujet de discussion et qu'il est inscrit dans le PDU et dans un agenda plus lointain. Cela impliquerait des travaux sur la RD113 importants pour la requalifier en boulevard urbain. Les travaux sur le ZENIBUS sont plutôt simples sur Vitrolles, l'essentiel portant plutôt sur le secteur Plan de campagne. CAP Horizon en 2024, le doublement de ZENIBUS en 2025, la rénovation de Pierre Plantée qui entrainera des travaux lourds sur le centre-ville, sont autant d'interventions importantes sur l'urbanisme de la ville. La mobilité est un levier de transformation de la ville. La liaison par exemple entre le haut de Vitrolles et l'étang sera grandement facilitée par le projet CAP HORIZON.....

4^{ème} question : cette même habitante se demande s'il n'est pas possible d'améliorer la desserte de la clinique de Marignane qui nécessite actuellement 2 bus depuis Vitrolles.

- ➔ La directrice répond que la clinique de Marignane est un pôle générateur compliqué à desservir car il est impossible pour le moment de desservir les établissements scolaires de la clinique

Accusé de réception en préfecture
013-200954807-20220628-2022-072-211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

avec le même bus. A ce jour, ce parcours nécessite un changement mais la Métropole n'a pas trouvé d'autre solution compte tenu de l'organisation de la ville de Marignane. Mais la Métropole regardera ce point.

5^{ème} question : une habitante du quartier Fontblanche demande des précisions sur les parkings relais, où ils seront situés et sur leur utilisation (possibilité de stationnement) et ensuite fait une remarque sur la congestion de l'offre du matin, avec des bus pleins, notamment pour les enfants.

- ➔ Le Maire répond qu'un P+R avec une dimension de parking public pour l'activité économique du secteur sera construit à CAP Horizon avec une desserte directe depuis l'autoroute. Un autre P+R sera installé aux alentours de Pierre Plantée, la localisation précise de ce parking n'est pas encore déterminée à ce stade. L'objectif de ces P+R est de pouvoir permettre un rabattement des véhicules pour les habitants du Nord de la Commune. Il n'est pas prévu d'autres parking relais sur la commune de Vitrolles. L'objectif est que la ligne ZENIBUS soit accessible facilement et rapidement sans utiliser la voiture, ce que permet aujourd'hui la configuration de la ville de Vitrolles. Côté sud Vitrolles, c'est possible actuellement, et côté nord, des reports modaux notamment VL sont nécessaires pour certains quartiers et le P+R Pierre plantée pourra y répondre.

La question de la fréquence à 8h peut se solutionner par une amélioration de la fréquence d'ici 2025. Lorsque les extensions ZENIBUS seront réalisées, il y aura normalement une fréquence doublée (de l'ordre de 5 min) qui pourrait répondre aux besoins sur la partie du tronc commun. La directrice entend ce questionnement et regardera plus finement le sujet avec l'exploitant de la ligne en étudiant la possibilité d'injecter un véhicule supplémentaire en heure de pointe dans l'attente du projet.

Le Maire précise que sur le tronçon Fontblanche – Clinique Griffon, le projet ne prévoit pas plus de fréquence mais une amélioration de la régularité, par contre sera le cas sur le tronçon Griffon – Mendès France qui intéresse l'habitante avec un doublement à 5 min.

Le Maire ajoute que le renouvellement récent de la DSP en lien avec la dernière rentrée scolaire a posé des difficultés et a pu détériorer la perception de la qualité de service de transport pour les usagers.

6^{ème} question : le Maire demande si l'amplitude de service sera la même à terme.

- ➔ 5h30 à 21h30 en semaine et prolongé jusqu'à 22h30 le vendredi et le samedi ce qui constitue une amplitude déjà large. L'offre est adaptée à la demande.

Le Maire suggère qu'il faut développer une stratégie de l'offre car la demande existe selon lui, notamment le soir, pour permettre une utilisation du bus pour aller aux cinémas, au restaurant, aux salles de spectacle... Or pour développer l'usage sur cette plage horaire il faut augmenter l'offre.

7^{ème} question : un habitant a plusieurs questions : le bus aura-t-il plusieurs portes (un constat de difficulté lié au nombre de porte avait déjà été remonté lors du démarrage du ZENIBUS) et concernant le Griffon il se demande s'il y aura des bus express vers Aix et Marseille, avec une sécurisation des vélos (local) et enfin il souhaitait savoir s'il y aurait une amélioration de la circulation au niveau des Pennes Mirabeau notamment au niveau du carrefour des ruches. Il rebondit enfin sur le sujet de l'amplitude horaire le soir pour préciser qu'il y a un manque.

- ➔ Quentin GROB répond sur la congestion en allant vers Plan de Campagne, cette route comprendra une voie dédiée pour le bus dans les 2 sens.

La Métropole répond qu'il y aura 3 portes dans les bus et une possibilité de payer plus facilement dans le bus via carte bancaire. Il y aura également un local vélos au Griffon et une possibilité de rejoindre directement Aix et Marseille via les lignes interurbaines. Le chronopro restera également en terminus sur le site de la clinique du Griffon.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

8^{ème} question : Anne Jeannat, travaillant sur l'association d'entreprises Vitropole, elle trouve cela très bien d'augmenter l'offre de mobilité sur le territoire. Elle a vu qu'il y aurait des places réservables par les entreprises sur le P+R de CAP HORIZON, elle se dit que ce ne serait pas une bonne idée car les entreprises doivent satisfaire leurs propres besoins de stationnement sur leurs emprises.

- ➔ Le Maire répond que les places du P+R seront disponibles uniquement pour les usagers du transport en commun. Les places de parking autre du P+R (dans sa dimension parking public) pourront être louées, vendues pour les entreprises de CAP Horizon afin d'améliorer la densité foncière des parcelles. Le but est de mutualiser les places de stationnement de CAP Horizon sur ce parking annexe au P+R.

9^{ème} question : le Maire a une remarque sur la pertinence des remarques et le niveau des compétences des jeunes des associations de quartier de Vitrolles. Il veut souligner ce point auprès du DGA à la Mobilité, car il faudrait aller chercher davantage cette population, pour eux mais aussi pour améliorer les projets de la Métropole.

- ➔ La Métropole est particulièrement intéressée par ce point et cherche justement des idées pour améliorer les parcours clients, notamment dans son cœur de cible qu'est la jeunesse.

10^{ème} question : dans le cadre de la mobilité de la Métropole en général, qu'est ce qui gêne pour développer le train entre l'aéroport et Aix.

- ➔ Le DGA répond, tout d'abord, que c'est la région qui a la charge cette compétence. La SNCF qui assure le service offre un service très cher, qui nécessite des flux de voyageurs élevés pour avoir une offre rentable. La mise en concurrence avec des offres de service à moindre coût pourrait permettre l'ouverture de nouvelles lignes via le réseau existant. A horizon de 10, 20 ou 30 ans une nouvelle offre ferroviaire pour les personnes et les marchandises pourraient voir le jour sur la Métropole. L'ouverture de nouvelles lignes de train sont d'un autre ordre financier et il faut des niveaux de trafic élevés pour justifier ces coûts, malgré l'ouverture à la concurrence. Cependant, il y a des exemples de solutions innovantes, comme la création d'un tramway entre Aubagne et la Bouilladisse, en créant un tramway sur une ancienne voie ferrée, moyennant toutefois un investissement lourd de la collectivité de plus de 100 M€

Le Maire ajoute que la ligne entre Aix et Rognac existe et accueille des trains de fret et parfois des voyageurs (comme ça a été le cas lors de travaux sur la ligne Aix Marseille). Pour lui cette zone justifie le développement de cette ligne avec le pôle d'Aix et le pôle de l'étang de Berre / aéroport. Il souligne le potentiel existant générateur de flux et entend difficilement les horizons temporels évoqués. Selon lui, on pourrait même rêver d'avoir une alternative vers Marseille avec la création d'une boucle ferroviaire autour de l'Arbois et de rabattements sur cette ligne. Le Maire souligne que la Métropole aura répondu aux enjeux de mobilité que lorsque qu'elle aura développé son offre ferroviaire, les bus c'est bien mais pas suffisant. Les horizons à plusieurs décennies ne sont pas entendables par la population et les usagers.

La Métropole répond que le ferroviaire est une solution d'où une réflexion avec la Région pour mettre en valeur les infrastructures ferroviaires existantes. Des études sont en cours pour voir s'il n'est pas possible de superposer les voies ferrées par un réseau routier en site propre pour des bus. Des réflexions à l'échelle nationale existe aussi pour avoir du ferroviaire à moindre coût. La Métropole travaille sur ces sujets mais n'a pas encore à ce stade trouvé la solution économique pour justifier des investissements très importants.

A ce jour le Maire constate qu'il n'a pas de réponse convaincante à sa demande de développement d'une ligne Rognac Aix à un horizon satisfaisant.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

11ème question : Un habitant a une remarque sur le risque de se prendre un le rétroviseur dans la tête qui a pu être constaté et il a une remarque sur la sécurité actuelle à l'arrêt Pierre Plantée.

- ➔ Le Maire répond que la gare routière sera complètement renouvelée.
Pour le sujet du rétroviseur, la Métropole répond que cela veut dire que les usagers sont trop proches du quai (les chauffeurs sont obligés pour les PMR de s'approcher au maximum du quai) et que les quais (notamment ceux incurvés) seront améliorés avec la rénovation de Pierre Plantée.

Le Maire conclue en remerciant les services de la Métropole de leur intervention et félicite les vitrollais sur la pertinence des questions.



REUNION PUBLIQUE DES PENNES MIRABEAU



COMPTE-RENDU

7 mars 2022

PRESENTATION DU PROJET

Nombre de personnes présentes : environ 55 hors métropole et prestataires

1.1 - Introduction

M. Le maire introduit la réunion publique en présentant principalement le projet de PEM de Plan de Campagne, qui fait l'objet de la première réunion. Le ZENIBUS, qui sera présenté en deuxième partie de réunion, est une ligne qui relie actuellement Marignane aux Pennes-Mirabeau, et sera prolongée jusqu'au PEM de Plan de Campagne.

Les deux projets – PEM et ZENIBUS – sont tous deux inscrits dans le Plan de Mobilité de la Métropole Aix-Marseille Provence approuvé en décembre 2021, qui compte parmi ses objectifs le doublement de la part des transports en commun et une multiplication par sept de l'usage du vélo.

Ces projets sont soutenus par les financements de l'État dits « Marseille en grand ».

1.2 - Présentation du projet

Un support de présentation est projeté, accompagné des explications de la maîtrise d'œuvre INGEROP et du chargé d'opérations de la Métropole. Le projet dans son ensemble est présenté sur ses trois secteurs : Extensions Sud et Est, ainsi que le tronc commun. Des zooms plus détaillés sur certaines portions du projet sont présentés, sur la base de visuels des orientations d'aménagements. Plus globalement, le projet prévoit la réalisation de couloir bus dans les zones de congestion de trafic, d'une piste bidirectionnelle continue, de trottoirs continus, sécurisés et éclairés.

Plus particulièrement, il est précisé que les nouveaux aménagements permettent de gagner entre 5 et 25 minutes entre le Square De Gaulle et le PEM de Plan de Campagne, selon les jours, l'heure de la journée et le sens de circulation.

Le futur nouveau terminus côté Marignane est prévu à Cap Horizon, qui comptabilise aujourd'hui 1000 emplois, avec un objectif à terme de 4000 emplois. Ce site comprendra une gare routière et une connexion avec la gare SNCF de Vitrolles via un ascenseur incliné.

Le choix a été fait de découper la ligne ZENIBUS en deux lignes, ZEN A (en direction de Plan de Campagne) et ZEN B (en direction de Marignane), avec un tronc commun de 4km environ sur la commune de Vitrolles et une connexion au niveau de la clinique du Griffon à Vitrolles, afin de répondre à une demande très importante sur ce secteur et d'améliorer la régularité de la ligne.

ECHANGES AVEC LA SALLE

1^{ère} question :

L'association ADAVA s'interroge sur les changements de côté de la chaussée des aménagements cycles et s'inquiète de la continuité des itinéraires et des transitions ainsi que de la difficulté de traversée des giratoires.

- ➔ Tout changement se fera de manière sécurisée, soit au niveau de carrefours à feux soit à l'aide d'îlots refuges correctement dimensionnés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

- ➔ Sur l'avenue de Plan de Campagne, entre l'avenue Charles de Gaulle et Bellepeire, le choix n'a pas encore été fait entre des bandes cyclables de part et d'autre et des pistes bidirectionnelles au nord de la chaussée.
- ➔ Entre le nouveau carrefour à feux créé pour le ZENIBUS et le giratoire du Vélodrome : il s'agira d'une piste bidirectionnelle au nord de la chaussée.
- ➔ Puis la piste passe au sud car l'élargissement de la voirie se fait par le sud. La MOA évoque par ailleurs un projet de liaison cycle plus directe qui justifie aussi ce choix.
- ➔ La traversée du giratoire du Vélodrome se fait via des aménagements sécurisés.
- ➔ Le choix a été fait de minimiser et sécuriser les changements de file. La MOA est consciente de cette problématique, mais certaines contraintes sont toutefois à prendre en compte.

2^{ème} question :

Le croisement entre la RD543 et le chemin des Rigons, après la passage sous l'autoroute et la voie ferrée, n'a pas été détaillé. Le projet réalisé il y a un an sous ces ouvrages a mis en place une piste bidirectionnelle côté sud, puis un passage côté nord. Les aménagements cycles s'arrêtent ensuite brusquement.

- ➔ À horizon 2025, l'aménagement cycle sur le chemin des Rigons, sous l'autoroute et la voie ferrée, et sur la RD 543, reste du même côté de la chaussée (piste bidirectionnelle côté Sud puis côté Est après le franchissement sécurisé du carrefour à feux). Tout le carrefour RD 543 / chemin des Rigons sera repris. Des traversées piétonnes et traversées cycles sont prévues.

3^{ème} question :

L'association ADAVA demande :

- S'il est prévu de consulter les associations (notamment l'ADAVA) pour que celles-ci puissent réagir, affiner le projet et faire les bons choix d'aménagements ?
 - Si une couleur de revêtement distincte est bien prévue pour les itinéraires cycles ? en rappelant l'intérêt d'une signalétique différenciée, notamment sur des itinéraires continus comme dans le cadre du projet, en donnant l'habitude aux voitures de la présence de l'usage cyclable des aménagements.
- ➔ La MOA rappelle que la parole est justement donnée à tous, et c'est l'objectif de la présente réunion publique. Les choix ne sont pas encore fermés. Les associations ont été consultées dès les phases d'études amont, et le travail de collaboration se poursuivra.
 - ➔ Concernant la couleur des revêtements, le vert a été choisi pour améliorer la lisibilité des visuels. Le choix définitif n'est pas arrêté, et il sera nécessaire de prendre en compte les contraintes d'entretien, la durabilité des matériaux et les chartes en vigueur au niveau des communes. La palette de matériaux est encore ouverte et sera soumise à la validation du comité de pilotage. La MOA indique qu'elle n'est pas forcément favorable à des revêtements uniquement noirs et souhaite envisager des revêtements plus clairs.

4^{ème} question :

Les pistes cyclables seront-elles sécurisées ?

- ➔ Chaque tronçon aura sa réponse adaptée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

COMPTE-RENDU

3/4

7 mars 2022

Pour information

- ➔ Dans les zones urbaines et dans Plan de Campagne, en particulier dans les zones où l'on a des jonctions cycles / trottoirs piétons, le nouveau guide du Cerema pour la lisibilité des usages sera pris en compte.
- ➔ Dans les zones interurbaines (notamment la RD6) : un dispositif physique dont les caractéristiques ne sont pas encore définies, sera mis en place.
- ➔ A noter que la RD6 est défini comme un « axe structurant vélo » dans le Plan de Mobilité de la Métropole, ce qui a notamment amené à proposer un aménagement bidirectionnel.

5^{ème} question :

Comment s'opère le secteur Bellepeire et le giratoire Ch. De Gaulle avec la création de la nouvelle voie ?

- ➔ Une rampe sera créée et uniquement dédiée aux bus, avec priorité aux feux
- ➔ Les circulations voitures restent inchangées
- ➔ La continuité cycle est assurée mais la piste bidirectionnelle pourrait se transformer en bandes de part et d'autre de la chaussée : la réflexion est en cours, en lien avec le Plan Vélo élaboré par la Métropole.

6^{ème} question :

Y aura-t-il davantage de places de stationnement au niveau du square Charles de Gaulle ? Actuellement de nombreux usagers du BHNS s'y garent.

La piste bidirectionnelle prend-elle des places de stationnement ?

- ➔ Il est en effet prévu la création d'un parking-relais de 45 / 50 places sur l'emprise du parking Métro. Il sera ouvert et distinct du parking Métro.
- ➔ La piste bidirectionnelle supprime en effet des places de stationnement, mais un remaniement complet est prévu. Le parking-relais créé sur la plateforme Métro aura une capacité supérieure au nombre de places existantes actuellement.

7^{ème} question :

Un élu de la ville de Septèmes les vallons interroge sur la pertinence de la création d'un pôle d'échanges à Septèmes. Le projet prévoit en effet 2 pôles à Vitrolles mais rien sur la commune de Septèmes.

- ➔ Le projet a été organisé de cette manière pour répondre notamment à un problème de sur-fréquentation sur le tronçon situé sur la commune de Vitrolles et permettre d'offrir une fréquence à termes de 5 min.
- ➔ Un travail sera mené si besoin sur la fréquentation des arrêts de la ligne 51 qui passe par Septèmes les vallons. La direction des études de la Métropole sera sollicitée à cette fin.

N°	Lieu de dépôt								Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périmètre	Thématiques														Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)
	Registre numérique	Réunion publique Vitrolles	Réunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Camoin	Registre papier Les Pennes Mirabeau	Registre papier St Victorot	Registre papier Vitrolles						P+R / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC	Modalités de participation		
1								X		Anonyme		Il n'y a pas assez de Zen bus le matin. Au départ de fontblanche. Bus plein on ne peut même pas monter.	O / N								X						En 2025, la future ligne ZENIBUS A desservira l'actuel arrêt Fontblanche sur la commune de Vitrolles. La fréquence à sa mise en service en 2025 restera inchangée à savoir 1 bus toutes les 10 minutes en heures de pointe. Cette future ligne ZENIBUS A est toutefois étudiée pour accueillir à moyen terme des véhicules articulés de 18 mètres (contre 12 mètres actuellement) avec une capacité plus importante de transport des voyageurs. (n'y a t il pas ici une question d'amplitude horaire et de bus le matin tôt, avant l'heure de pointe?)	
2		X							28/02/2022		Vitrolles	il y a une question sur CAP Horizon, savoir si un ascenseur sera accessible pour les cyclistes	O	X				X									Le Maire répond qu'une voie cyclable et de service passera à proximité de CAP Horizon, longera la cuesta puis passera sous la voie routière. L'itinéraire cyclable sera développé indépendamment du développement de l'ascenseur.	
3		X							28/02/2022		Vitrolles	la question concerne le quartier des Salins du Lion, où il n'y a pour le moment aucun bus le dimanche. L'habitante souhaite savoir comment cela va se passer dans le futur pour rejoindre la ligne ZENIBUS, notamment s'il est prévu de mettre en place un bus le dimanche	O											X		Le Maire répond que le ZENIBUS ne dessert pas ce nouveau quartier. Aujourd'hui selon le Maire la desserte est insuffisante et insuffisamment directe. La directrice indique que la ligne 17 passant par la RD113 est ouverte le dimanche. Elle rappelle que le réseau urbain ne fonctionne pas le dimanche pour des questions de fréquentation (très peu de demande le dimanche) mais que le ZENIBUS qui est la ligne principale du réseau fonctionne aussi jour là. Il y a aussi les lignes interurbaines comme la liaison Salon – Aéroport ou une ligne permettant de rejoindre Marseille et la ligne 40 pour aller à Aix. Le maire ajoute que le secteur se développe, que la sociologie du quartier est en train de changer et la population utilise davantage les transports en commun. Il rappelle que le Plan de desserte en transports suit le changement des usages. Le maire suppose que, lors du développement de CAP Horizon, une ligne puisse se développer sur ce secteur en interconnexion avec le ZENIBUS via CAP Horizon et son ascenseur avec la gare VAMP en 2024. Il souhaite pouvoir discuter de ce point avec l'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Le développement de CAP Horizon amènera à repenser et à développer l'offre de bus dans ce secteur, notamment depuis et vers les quartiers sud de Rognac. D'ici là, il indique qu'il sera nécessaire de remonter jusqu'à la RD113 pour prendre un bus et convient que cela est plus long.		
4		X							28/02/2022		Vitrolles	une habitante trouve aberrant d'avoir deux lignes sur le centre de Vitrolles et n'avoir aucune ligne aux bords de l'étang et se demande pourquoi ce n'est pas possible de développer cette desserte maintenant	O												X	Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de créer 2 lignes de ZENIBUS, qu'il s'agit de créer 2 extensions d'une seule ligne et de doubler la fréquence avec la superposition des lignes A et B entre Cap Horizon et la Clinique. Il répond que le développement des deux lignes est une opportunité liée aux extensions. Cependant, le développement de la desserte vers Rognac ou Berre ou Velaux est un sujet de discussion et qu'il est inscrit dans le PDU et dans un agenda plus lointain. Cela impliquerait des travaux sur la RD113 importants pour la requalifier en boulevard urbain. Les travaux sur le ZENIBUS sont plutôt simples sur Vitrolles, l'essentiel portant plutôt sur le secteur Plan de campagne. CAP Horizon en 2024, le doublement de ZENIBUS en 2025, la rénovation de Pierre Plantée qui entraînera des travaux lourds sur le centre-ville, sont autant d'interventions importantes sur l'urbanisme de la ville. La mobilité est un levier de transformation de la ville. La liaison par exemple entre le haut de Vitrolles et l'étang sera grandement facilitée par le projet CAP HORIZON		
5		X							28/02/2022		Vitrolles	cette même habitante se demande s'il n'est pas possible d'améliorer la desserte de la clinique de Marignane qui nécessite actuellement 2 bus depuis Vitrolles	O												X	La directrice des transports répond que la clinique de Marignane est un pôle générateur compliqué à desservir car il est impossible pour le moment de desservir les établissements scolaires, le centre-ville et la clinique avec le même bus. A ce jour, ce parcours nécessite un changement mais la Métropole n'a pas trouvé d'autre solution compte tenu de l'organisation de la ville de Marignane. Mais la Métropole regardera ce point.		
6		X							28/02/2022		Vitrolles	une habitante du quartier Fontblanche demande des précisions sur les parkings relais, où ils seront situés et sur leur utilisation (possibilité de stationnement) et ensuite fait une remarque sur la congestion de l'offre du matin, avec des bus pleins, notamment pour les enfants	N	X						X						Le Maire répond qu'un P+R avec une dimension de parking public pour l'activité économique du secteur sera construit à CAP Horizon avec une desserte directe depuis l'autoroute. Un autre P+R sera installé aux alentours de Pierre Plantée, la localisation précise de ce parking n'est pas encore déterminée à ce stade. L'objectif de ces P+R est de pouvoir permettre un rabattement des véhicules pour les habitants du Nord de la Commune. Il n'est pas prévu d'autres parking relais sur la commune de Vitrolles. L'objectif est que la ligne ZENIBUS soit accessible facilement et rapidement sans utiliser la voiture, ce que permet aujourd'hui la configuration de la ville de Vitrolles. Côté sud Vitrolles, c'est possible actuellement, et côté nord, des reports modaux notamment VL sont nécessaires pour certains quartiers et le P+R Pierre plantée pourra y répondre. La question de la fréquence à 8h peut se solutionner par une amélioration de la fréquence d'ici 2025. Lorsque les extensions ZENIBUS seront réalisées, il y aura normalement une fréquence doublée (de l'ordre de 5 min) qui pourrait répondre aux besoins sur la partie du tronçon commun. La directrice entend ce questionnement et regardera plus finement le sujet avec l'exploitant de la ligne en étudiant la possibilité d'injecter un véhicule supplémentaire en heure de pointe dans l'attente du projet. Le Maire précise que sur le tronçon Fontblanche – Clinique Griffon, le projet ne prévoit pas plus de fréquence mais une amélioration de la régularité, par contre sera le cas sur le tronçon Griffon – Mendès France qui intéresse l'habitante avec un doublement à 5 min. Le Maire ajoute que le renouvellement récent de la DSP en lien avec la dernière rentrée scolaire a posé des difficultés et a pu détériorer la perception de la qualité de service de transport pour les usagers.		
7		X							28/02/2022	Maire de Vitrolles	Vitrolles	le Maire demande si l'amplitude de service sera la même à terme.	N								X						L'amplitude est de 5h30 à 21h30 en semaine et prolongée jusqu'à 22h30 le vendredi et le samedi ce qui constitue une amplitude déjà large. L'offre est adaptée à la demande. Le Maire suggère qu'il faut développer une stratégie de l'offre car la demande existe selon lui, notamment le soir, pour permettre une utilisation du bus pour aller aux cinémas, au restaurant, aux salles de spectacle... Or pour développer l'usage sur cette plage horaire il faut augmenter l'offre. Les dispositions d'infra permettront d'accepter les éventuelles évolutions en fonction de la demande.	

ZENIBUS- BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
TABLEAU SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Lieu de dépôt								Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périmètre	Thématiques														Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)		
N°	Registre numérique	Réunion publique Vitrolles	Réunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Camoin	Registre papier Las Pennes Mirabeau	Registre papier St Victoret						Registre papier Vitrolles	P+R / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BIV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC	Modalités de participation			
8		X							28/02/2022		Vitrolles	un habitant a plusieurs questions : le bus aura-t-il plusieurs portes (un constat de difficulté lié au nombre de porte avait déjà été remonté lors du démarrage du ZENIBUS) et concernant le Griffon il se demande s'il y aura des bus express vers Aix et Marseille, avec une sécurisation des vélos (local) et enfin il souhaitait savoir s'il y aurait une amélioration de la circulation au niveau des Pennes Mirabeau notamment au niveau du carrefour des ruches. Il rebondit enfin sur le sujet de l'amplitude horaire le soir pour préciser qu'il y a un manque.	N			X				X		X	X				X		La Métropole répond qu'il y aura 3 portes dans les bus et une possibilité de payer plus facilement dans le bus via carte bancaire. Il y aura également un local vélos au Griffon et une possibilité de rejoindre directement Aix et Marseille via les lignes interrurbaines. Le chronopro restera également en terminus sur le site de la clinique du Griffon. Sur la congestion de la circulation en allant vers Plan de Campagne, cette route comprendra une voie dédiée pour le bus dans les 2 sens entre le giratoire du vélodrome et celui des ruches.
9		X							28/02/2022	Anne J.	Vitrolles	Anne J., travaillant sur l'association d'entreprises Vitropole, elle trouve cela très bien d'augmenter l'offre de mobilité sur le territoire. Elle a vu qu'il y aurait des places réservables par les entreprises sur le P+R de CAP HORIZON, elle se dit que ce ne serait pas une bonne idée car les entreprises doivent satisfaire leurs propres besoins de stationnement sur leurs emprises	N / O	X												X		Le Maire répond que les places du P+R seront disponibles uniquement pour les usagers du transport en commun. Les places de parking autre du P+R (dans sa dimension parking public) pourront être louées, vendues pour les entreprises de CAP Horizon afin d'améliorer la densité foncière des parcelles. Le but est de mutualiser les places de stationnement de CAP Horizon sur ce parking annexe au P+R.	
10		X							28/02/2022		Vitrolles	Dans le cadre de la mobilité de la Métropole en général, qu'est ce qui gêne pour développer le train entre l'aéroport et Aix	O													X		Le DGA répond, tout d'abord, que c'est la région qui a la charge cette compétence. La SNCF qui assure le service offre un service très cher, qui nécessite des flux de voyageurs élevés pour avoir une offre rentable. La mise en concurrence avec des offres de service à moindre coût pourrait permettre l'ouverture de nouvelles lignes via le réseau existant. A horizon de 10, 20 ou 30 ans une nouvelle offre ferroviaire pour les personnes et les marchandises pourraient voir le jour sur la Métropole. L'ouverture de nouvelles lignes de train sont d'un autre ordre financier et il faut des niveaux de trafic élevés pour justifier ces coûts, malgré l'ouverture à la concurrence. Il a également précisé qu'un travail était en cours pour avoir une offre « allégée » sur le rail avec un matériel plus adapté et donc des coûts d'exploitation plus faible. Cependant, il y a des exemples de solutions innovantes, comme la création d'un tramway entre Aubagne et la Bouilladisse, en créant un tramway sur une ancienne voie ferrée, moyennant toutefois un investissement lourd de la collectivité de plus de 100 M€. Le Maire ajoute que la ligne entre Aix et Rognac existe et accueille des trains de fret et parfois des voyageurs (comme ça a été le cas lors de travaux sur la ligne Aix Marseille). Pour lui cette zone justifie le développement de cette ligne avec le pôle d'Aix et le pôle de l'étang de Berre / aéroport. Il souligne le potentiel existant générateur de flux et entend difficilement les horizons temporels évoqués. Selon lui, on pourrait même rêver d'avoir une alternative vers Marseille avec la création d'une boucle ferroviaire autour de l'Arbois et de rabattements sur cette ligne. Le Maire souligne que la Métropole aura répondu aux enjeux de mobilité que lorsque qu'elle aura développé son offre ferroviaire, les bus c'est bien mais pas suffisant. Les horizons à plusieurs décennies ne sont pas entendables par la population et les usagers. La Métropole répond que le ferroviaire est une solution d'où une réflexion avec la Région pour mettre en valeur les infrastructures ferroviaires existantes. Des études sont en cours pour voir s'il n'est pas possible de superposer les voies ferrées par un réseau routier en site propre pour des bus. Des réflexions à l'échelle nationale existe aussi pour avoir du ferroviaire à moindre coût. La Métropole travaille sur ces sujets mais n'a pas encore à ce stade trouvé la solution économique pour justifier des investissements très importants. A ce jour le Maire constate qu'il n'a pas de réponse convaincante à sa demande de développement d'une ligne Rognac Aix à un horizon satisfaisant.	
11		X							28/02/2022		Vitrolles	Un habitant a une remarque sur le risque de se prendre un le rétroviseur dans la tête qui a pu être constaté et il a une remarque sur la sécurité actuelle à l'arrêt Pierre Plantée	N				X											Le Maire répond que la gare routière sera complètement renouvelée. Pour le sujet du rétroviseur, la Métropole répond que cela veut dire que les usagers sont trop proches du quai (les chauffeurs sont obligés pour les PMR de s'approcher au maximum du quai) et que les quais (notamment ceux incurvés) seront améliorés avec la rénovation de Pierre Plantée.	
12	X								28/02/2022	Agnès S.		J ai assiste a votre reunion a vitrolles. Tres belle initiative mais je pense que la ligne A devrait s arrete a pierre plante c est plus pratique pour les pennois et les vitrollais des quartier sud qui vont dans les lycees caucadis et pierre mendes france. Et la frequence de passage doit etre importante comme les tram a marseille sinon les gens n irons pas a plan de campagne avec le zen, et la matin les enfants ne doivent pas attendre le passage d un prochain bus plus de 5 minutes.Cordialement	N	X								X						La future ligne A desservira en 2025 la gare routière de la Pierre Plantée à Vitrolles et opèrera son terminus à la future gare routière de Cap Horizon. Cette opportunité de terminus permettra ainsi une liaison multimodale vers la gare SNCF Vitrolles-Aéroport-Marseille-Provence. La fréquence de service sera d'un bus toutes les 10 minutes en heures de pointe avec une offre doublée sur le tronc commun avec le passage des lignes A et B.	
13	X								04/03/2022	Patrick B.	Les Pennes Mirabeau	Bonjour, Je ne vois pas d'explications, ni de détails concernant les gares routières et les connexions avec les autres réseaux. Merci	N	X														La future ligne A (Cap Horizon <> Plan de Campagne) desservira les gares routières suivantes: - Plan de Campagne (gare routière qui sera réalisée en même temps que l'extension du ZENIBUS) - Pierre Plantée à Vitrolles - Cap Horizon à Vitrolles (gare routière qui sera réalisée en 2024) La future ligne B (Technoparc des Florides <> Griffon-Clinique) desservira les gares routières suivantes: - Pierre Plantée à Vitrolles - Cap Horizon à Vitrolles (gare routière qui sera réalisée en 2024) - Parc Camoin à Marignane A ce stade du projet les hypothèses concernant les interconnexions au réseau de la métropole mobilité ne sont pas totalement connues. Ce travail interviendra dans un deuxième temps en concertation avec l'ensemble des acteurs (élus locaux, usagers etc.).	
14	X								05/03/2022	Philippe T.	Marignane	Merci de supprimer les dos d'ânes, entretenir les routes et modifier les ronds points, surtout à Marignane. Ces bus quasi neufs sont désarticulés tellement ils subissent de chocs. Le bruit est infernal. Vibrations. D'autre part l'affichage électronique des prochains passages à fonctionné 2 mois. Pourquoi l'avoir supprimé ?	N		X								X		X		Le projet d'extension du BHNS ZENIBUS permettra de rénover une partie des voiries empruntées par les futures lignes ZENIBUS (exemple: avenue Henri Barrelet à Marignane). Dans un grand nombre de cas, les ralentisseurs présents sur le tracé contribuent à faire baisser la vitesse des usagers dans des zones à risque (exemple aux abords des écoles). Ils seront donc maintenus avec cet objectif, en concertation avec les élus locaux. Concernant l'affichage sur les bornes d'information voyageurs aux arrêts, un travail est actuellement en cours pour améliorer la situation sur l'ensemble de la ligne.	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE Date de télétransmission : 27/06/2022	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ZENIBUS- BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
TABLEAU SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Lieu de dépôt									Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périmètre	Thématiques														Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)
N°	Registre numérique	Reunion publique Vitrolles	Reunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Camoin	Registre papier Les Pennes Mirabeau	Registre papier St Victoret	Registre papier Vitrolles						P-R / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC	Modalités de participation		
15				X					07/03/2022	ADAVA		L'association ADAVA s'interroge sur le changements de côté de la chaussée des aménagements cycles et s'inquiète de la continuité des itinéraires et des transitions ainsi que de la difficulté de traversée des giratoires.	N							X							Tout changement se fera de manière sécurisée, soit au niveau de carrefours à feux soit à l'aide d'îlots refuges correctement dimensionnés. Sur l'avenue de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau, entre l'avenue Charles de Gaulle et Bellepeire, le choix n'a pas encore été fait entre des bandes cyclables de part et d'autre et des pistes bidirectionnelles au nord de la chaussée. Entre le nouveau carrefour à feux créé pour le ZENIBUS et le giratoire du Vélodrome : il s'agira d'une piste bidirectionnelle au nord de la chaussée. Puis la piste passe au sud car l'élargissement de la voirie se fait par le sud. La Maîtrise d'Ouvrage évoque par ailleurs un projet de liaison cycle plus directe qui justifie aussi ce choix. La traversée du giratoire du Vélodrome se fait via des aménagements sécurisés. Le choix a été fait de minimiser et sécuriser les changements de file. La Matrise d'Ouvrage est consciente de cette problématique, mais certaines contraintes sont toutefois à prendre en compte.	
16				X					07/03/2022			Le croisement entre la RD543 et le chemin des Rigons, après la passage sous l'autoroute et la voie ferrée, n'a pas été détaillé. Le projet réalisé il y a un an sous ces ouvrages a mis en place une piste bidirectionnelle côté sud, puis un passage côté nord. Les aménagements cycles s'arrêtent ensuite brusquement.	N			X	X			X							À horizon 2025, l'aménagement cycle sur le chemin des Rigons, sous l'autoroute et la voie ferrée, et sur la RD 543, reste du même côté de la chaussée (piste bidirectionnelle côté Sud puis côté Est après le franchissement sécurisé du carrefour à feux). Tout le carrefour RD 543 / chemin des Rigons sera repris. Des traversées piétonnes et traversées cycles sont prévues.	
17				X					07/03/2022	ADAVA		L'association ADAVA demande : S'il est prévu de consulter les associations (notamment l'ADAVA) pour que celles-ci puissent réagir, affiner le projet et faire les bons choix d'aménagements ? -Si une couleur de revêtement distincte est bien prévue pour les itinéraires cycles ? en rappelant l'intérêt d'une signalétique différenciée, notamment sur des itinéraires continus comme dans le cadre du projet, en donnant l'habitude aux voitures de la présence de l'usage cyclable des aménagements ?	N						X							X	La Maîtrise d'Ouvrage rappelle que la parole est justement donnée à tous, et c'est l'objectif de la présente réunion publique. Les choix ne sont pas encore fermés. Les associations ont été consultées dès les phases d'études amont, et le travail de collaboration se poursuivra. Concernant la couleur des revêtements, le vert a été choisi pour améliorer la lisibilité des visuels présentés en réunion publique. Le choix définitif n'est pas arrêté, et il sera nécessaire de prendre en compte les contraintes d'entretien, la durabilité des matériaux et les chartes en vigueur au niveau des communes. La palette de matériaux est encore ouverte et sera soumise à la validation du comité de pilotage. La Maîtrise d'Ouvrage indique qu'elle n'est pas forcément favorable à des revêtements uniquement noirs et souhaite envisager des revêtements plus clairs.	
18				X					07/03/2022			Les pistes cyclables seront-elles sécurisées ?	N						X									Chaque tronçon aura sa réponse adaptée. Dans les zones urbaines et dans Plan de Campagne, en particulier dans les zones où l'on a des jonctions cycles / trottoirs piétons, le nouveau guide du Cerema pour la lisibilité des usages sera pris en compte. Dans les zones interurbaines (notamment la RD6) : un dispositif physique dont les caractéristiques ne sont pas encore définies, sera mis en place. A noter que la RD6 est défini comme un « axe structurant vélo » dans le Plan de Mobilité de la Métropole, ce qui a notamment amené à proposer un aménagement bidirectionnel.
19				X					07/03/2022			Comment s'opère le secteur Bellepeire et le giratoire Ch. De Gaulle avec la création de la nouvelle voie ?	N			X												Une rampe sera créée et uniquement dédiée aux bus, avec priorité aux feux. Les circulations voitures restent inchangées. La continuité cycle est assurée mais la piste bidirectionnelle pourrait se transformer en bandes de part et d'autre de la chaussée : la réflexion est en cours, en lien avec le Plan Vélo élaboré par la Métropole.
20				X					07/03/2022			Y aura-t-il davantage de places de stationnement au niveau du square Charles de Gaulle ? Actuellement de nombreux usagers du BHNS s'y garent. La piste bidirectionnelle prend-elle des places de stationnement ?	N							X			X				Il est en effet prévu la création d'un parking-relais de 45 / 50 places sur l'emprise du parking Métro. Il sera ouvert et distinct du parking Métro. La piste bidirectionnelle supprime en effet des places de stationnement, mais un remaniement complet est prévu. Le parking-relais créé sur la plateforme Métro aura une capacité supérieure au nombre de places existantes actuellement.	
21				X					07/03/2022			Un élu de la ville de Septèmes les vallons interroge sur la pertinence de la création d'un pôle d'échanges à Septèmes. Le projet prévoit en effet 2 pôles à Vitrolles mais rien sur la commune de Septèmes.	N / O	X											X		Le projet a été organisé de cette manière pour répondre notamment à un problème de sur-fréquentation sur le tronçon situé sur la commune de Vitrolles et permettre d'offrir une fréquence à termes de 5 min. Un travail sera mené si besoin sur la fréquentation des arrêts de la ligne 51 qui passe par Septèmes les vallons. La direction des études de la Métropole sera sollicitée à cette fin.	
22	X								07/03/2022	Lio	Vitrolles	Il serait bien de faire un tram pour relier l'aéroport à Marseille, comme toutes les grandes villes en France. Mais à la place un simple bus qui coûte des millions et qui est bloqué dans les bouchons ou qui nécessite une voie spéciale sur l'autoroute par endroit pour augmenter les embouteillages des autres véhicules. Bref un fiasco de A à Z.	O												X		Le Plan de Mobilité Métropolitain, approuvé en décembre 2021, précise dans ses objectifs la réalisation d'un transport par câble entre l'actuelle gare SNCF de Vitrolles Aéroport et l'aéroport Marseille Provence.	
23	X								09/03/2022	Rémy	Les Pennes Mirabeau	Bonjour, je viens de parcourir le projet d'extension du Zenibus. Ce dernier est fort intéressant. Par contre il n'est mention nulle part du réaménagement du rond point des assassins aux Pennes Mirabeau qui serait nécessaire dans le sens Vitrolles - Square de Gaulle. Un élargissement de la voie entrante avec passage à deux voies de circulation avec marquage au sol serait appréciable pour le ZeniBus car actuellement les gens se mettent sur deux voies alors que le marquage ne signale qu'une seule voie, ce qui est accidentogène. De plus, sur la portion Tunnel 113 - square de Gaulle les trottoirs sont inexistant et les bandes cyclables mal signalées.	N		X	X		X	X								A ce stade le programme ne comprend pas de requalification du giratoire des Assassins aux Pennes-Mirabeau. Toutefois une étude sera faite sur la voie entrante en venant de Vitrolles sur ce giratoire permettant de regarder les possibilités d'amélioration de l'insertion des bus dans ce giratoire. Les aménagements aux abords du Tunnel 113 sont à ce stade en dehors du programme des travaux.	
												Enfin, je tiens à préciser que l'affichage du temps d'attente en station n'a jamais fonctionné aux Pennes Mirabeau, pourquoi avoir payer un surcoût pour quelque chose qui n'a jamais été mis en place en dehors de Vitrolles ?	N								X						Concernant l'affichage sur les bornes d'information voyageurs aux arrêts, un travail est actuellement en cours pour améliorer la situation sur l'ensemble de la ligne.	
												Dernière contribution, lors du réaménagement-construction des stations pouvez-vous choisir un revêtement de sol qui ne se transforme pas en patinoire dès qu'il y a un épisode de gelée matinale comme cela a été le cas au mois de Janvier dernier aux Pennes Mirabeau. De ce fait allez vous refaire le sol des stations existantes des Pennes Mirabeau ? C'est une question de sécurité collective !! Merci	N				X						X			X	Le programme de l'opération n'intègre pas la reprise de l'ensemble des revêtements de stations. Les stations qui seront allongées sur la commune de Vitrolles conserveront le même revêtement. Les nouvelles stations qui seront réalisées sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau bénéficieront d'un nouveau revêtement en cohérence avec les aménagements envisagés.	
												Bonjour, j'ai assisté lundi 7 mars à la réunion de présentation du projet à la mairie des Pennes Mirabeau. Résidant aux Pennes-Mirabeau, je ne suis pas encore usagère de cette ligne de bus, mais l'extension en direction de Plan de Campagne sera certainement un atout pour nous permettre d'accéder à la zone commerciale, restaurants et cinéma en limitant l'usage de la voiture et de l'encombrement associé.	N											X				
												En ce qui me concerne plusieurs questions subsistent : vous annoncez la création d'un parking relais à proximité du square de Gaulle. Enfin ! J'imagine que ce parking sera accessible à tous les usagers des TC, mais y aura-t-il un endroit dédié et sécurisé pour déposer des personnes sans pour autant stationner ? Pour donner un exemple concret: si mon fils lycéen veut prendre un bus au square De Gaulle, son temps de trajet piéton(maison-square) est de 25 mn, il est donc fréquent à 7h du matin que nous l'y déposions en voiture, et je sais que nous sommes de nombreux parents à faire de même.	N	X											X		Il n'est pas prévu de "dépose minute" sur le secteur du square De Gaulle aux Pennes-Mirabeau. L'offre importante de stationnement et les aménagements prévus permettront de répondre à ces enjeux d'arrêts courte durée tout en ne consommant pas plus d'espace public dans un secteur très contraint.	
												Un autre point: me concernant, une piste cyclable devrait me permettre d'accéder plus rapidement au square : est-il envisagé d'y installer des parkings à vélos sécurisés?	N						X						X		Une modification du programme initial est envisagée afin de sécuriser le stationnement vélo sécurisé sur le secteur du Square De Gaulle aux Pennes-Mirabeau	
																								avis de réception préfectorale 013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE Date de télétransmission : 27/06/2022				

avisé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ZENIBUS- BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
TABLEAU SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Lieu de dépôt									Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périmètre	Thématiques														Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)			
N°	Registre numérique	Réunion publique Vitrolles	Réunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Carmin	Registre papier Les Pennes Mirabeau	Registre papier St Victorot	Registre papier Vitrolles						P+R / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BIV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC	Modalités de participation					
24	X								10/03/2022	Nathalie P.	Les Pennes Mirabeau	Par ailleurs, si j'ai bien compris la localisation du parking-relais, les usagers devront traverser le rond-point pour se rendre sur les quais centraux. Il existe aujourd'hui des feux pour les piétons de part et d'autre du rond-point, mais leur temps de déclenchement sont tellement longs pour les piétons qu'ils ne sont que peu utilisés ou respectés par ces mêmes piétons qui traversent avant le déclenchement, souvent pour ne pas rater leur bus. Ne serait-il pas possible de mettre des feux à déclenchement instantané pour les piétons comme c'est déjà le cas à l'approche du bus : il en va de la sécurité des piétons.	N			X		X											Le futur parking de proximité sera accompagné d'un cheminement piéton jusqu'aux quais actuels. Les traversées piétonnes gérées par feux resteront inchangées. Leurs temps de déclanchement sont également réglementaires en fonction des contraintes en lien avec l'environnement routier proche. Ils ne peuvent pas être instantanés.		
												Vous nous avez expliquez qu'un nouveau feu serait créé pour permettre aux bus arrivant du square de s'insérer sur la D6. Je comprends le bienfondé de ce feu. Je m'inquiète cependant de sa proximité avec le rond-point fortement encombré aux heures de pointe. J'aimerais vous alerter sur la nécessité qu'il y aura à surveiller les éventuels dysfonctionnements de ce feu: En ce qui concerne les feux du square de Gaulle, il m'est arrivé de constater à plusieurs reprises les km de bouchons générés lorsque par erreur ces feux passaient systématiquement au rouge, même en l'absence de passage de bus (le dysfonctionnement le plus long que j'ai observé a duré au minimum 4 heures sans intervention pour y remédier car non signalé). Je pense que vu la situation de ce feu et sa proximité des accès à l'autoroute, les répercutions en terme de bouchons sur cette zone déjà très surchargée pourrait être importantes si des dysfonctionnements survenaient.	N			X															La réalisation des futurs carrefours à feux s'étudie au préalable avec des logiciels de modélisation qui simulent la situation future. Ces éléments permettent ainsi de préciser les aménagements envisagés pour éviter des situations de blocages. Les futurs équipements seront également dotés de dispositifs d'alertes permettant aux gestionnaires de la voirie d'être informé de la fluidité ou de la congestion des carrefours.
												J'ai également une remarque : j'emprunte régulièrement l'A51 aux heures de pointe, et malheureusement un certain nombre d'automobilistes peu scrupuleux ne respectent pas l'interdiction de circuler sur les voies réservées au bus. Cela est-il pris en compte dans l'aménagement de la voie de bus ? Ou devons nous, comme c'est le cas sur l'A51 rester véhicule à l'arrêt parce que d'autres profitent de la voie de bus pour dépasser par la droite?(je pense notamment à l'arrivée à l'entrée de Plan de Campagne).	N		X	X													Le projet d'extension du BHNS-ZENIBUS prévoit la mise en place d'un dispositif vidéo permettant d'analyser les usages pratiqués sur les couloirs de bus.		
												Pour finir, dans une perspective d'amélioration de l'offre des TC à l'échelle métropolitaine : on voit que le tracé du BHNS constitue les deux côtés d'un triangle. A quand la création du troisième côté, à savoir la jonction Zac des Florides / square de Gaulle ?? Merci d'avoir pris le temps de me lire.	N									X				Le Plan de Mobilité Métropolitain, approuvé en décembre 2021, prévoit dans ses objectifs une nouvelle extension de la ligne ZENIBUS jusqu'à un parking relais identifié au niveau de Chateaufort les Martigues. Le troisième côté du triangle évoqué est ainsi pris en compte dans le Plan précité au travers d'une liaison via les autoroutes A55 et A7 (cf extrait du Plan de Mobilité) dans le rapport bilan de la concertation.					
25				X						Danièle B.		Il est évident que le réseau de transports en commun manque d'éléments pour notre ville. Ex : comment joindre facilement l'aéroport, la gare TGV, Aix en Provence, Salon de Provence, alors que nous sommes à proximité de toutes ces destinations. D'autre part dans notre ville : les zenibus sont la plupart du temps vides et de plus leur dimension est très gênante au niveau des croisements de rues.	N		X					X						X		Le futur Pôle d'Echange Multimodal de Cap Horizon sur la commune de Vitrolles permettra à terme d'utiliser des liaisons à haut niveau de service vers les communes de Salon-de-Provence et d'Aix-en-Provence en passant par la gare d'Aix-TGV. Il est également prévu une liaison mécanique entre le Pôle précité et la gare SNCF de Vitrolles-Aéroport. Enfin le Plan de Mobilité Métropolitain, approuvé en décembre 2021, précise également dans ses objectifs la réalisation d'un transport par câble entre l'actuelle gare SNCF de Vitrolles Aéroport et l'aéroport Marseille Provence. Concernant la taille des véhicules, celle-ci permet de répondre aux fortes affluences voyageurs identifiées le matin et le soir également avec la sortie des établissements scolaires. Le programme prévoit par ailleurs d'améliorer deux secteurs où la circulation est très contrainte sur la commune de Marignane à savoir la rue Jean Giono et l'avenue Henri Barrelet.			
26						X				ADL		Bonjour, il était temps ! Vite ! Enfin des transports en commun efficaces et implantés dans un réseau. Peut être utiliser des "bus" de plus petit gabarit dans des heures creuses l... Continuez.	N						X	X				X			Dans un souci de performance et de disponibilité matérielle il est impossible d'adapter le parc véhicule en fonction des heures de la journée.				
27	X								21/03/2022	Jacques D.	Les Pennes Mirabeau	Quel impact le nouveau tracé du bus sur la circulation automobile ? Si je me réfère à celui du niveau de la Renardière , la voie (plan de campagne/ les pennes) sera en permanence saturée, sachant que les automobilistes qui empruntent viennent de l'autoroute A51 pour rejoindre l'A7 ou l'A 55 en évitant le Y avant septième, et ne sont pas des clients de la zone plan de campagne, sachant que le bus va couper l'accès au rond point de l'assassin , prioritaire par feu tricolore et va donc impacter le flux de véhicules. Merci de votre avis sur ma remarque, sachant que n'ayant pas la possibilité d'utiliser le bus puisque pas d'arrêt, pas de passage protégé pour traverser la route au niveau de mon habitation? Donc condamné à utiliser la voiture.	N			X												La RD6, entre les Pennes-Mirabeau et Plan de Campagne, sera dotée, à terme, de couloirs de bus permettant de fiabiliser son temps de parcours y compris en heures de pointe. Il est bien prévu la réalisation d'un carrefour à feux permettant aux bus de s'insérer sur la RD6. Ce dernier, en s'activant toutes les 10 minutes à chaque passage de bus, aura un impact sur le flux de voiture au bénéfice des transports en commun. La définition de la programmation dudit carrefour sera précisée pendant les études encore en cours avec un objectif de minimiser les impacts au niveau du giratoire des assassins.			
												Madame la présidente, L'Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône est l'organisation interprofessionnelle qui rassemble toutes les entreprises de tous les secteurs d'activités, quelles que soient leur taille, leur structure, leur métier. Toutes les composantes de l'économie du département sont présentes à l'Upe 13 à travers les grandes fédérations professionnelles (FBTP, UIMM, UMF, ARIA, France Chimie) mais aussi 110 syndicats et groupements professionnels tels que l'UMIH, l'immobilier, le commerce, les assurances, les banques, le transport ... les pôles d'activités et les associations d'entreprise.	N																		

ZENIBUS- BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
TABLEAU SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Lieu de dépôt									Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périmètre	Thématiques															Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)				
N°	Registre numérique	Réunion publique Vitrolles	Réunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Camoin	Registre papier Les Pennes Mirabeau	Registre papier St Victoret	Registre papier Vitrolles						P+R / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BIV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC	Modalités de participation							
28	X								28/03/2022	Philippe K.	UPE13	Ce projet connectera via la ligne « ZEN B » (extension est/ouest) le futur PEM de plan de campagne (connecté lui-même au rail grâce à la future halte ferrée attendue pour 2024) au pôle économique de Vitropole via les PEM de Griffon (prévu dans le projet à horizon 2025) et de Pierre Plantée (2026), Cap horizon (2024) et via la ligne « ZEN A » (extension nord/sud) Vitrolles et la Gare VAMP à la Zac des Florides (PEM en cours d'étude). La création de deux PEM (Griffon et Cap Horizon) ainsi que l'extension du PEM de Pierre Plantée appuie le projet d'extension du ZENIBUS. Le projet présenté répond également à notre attente d'une solution rapide (2025) et peu couteuse (22 M€) permettant d'afficher des résultats concrets pour l'usager. L'usage de la ligne ZEN A (Vitrolles / Plan de Campagne) même si elle répond majoritairement à une mobilité de « loisirs » offre une alternative à la voiture pour tous les actifs pendulaires entre les bassins économiques de Gardanne et de Vitrolles. S'agissant de l'impact environnemental du projet, outre le bénéfice du report modal de la voiture vers les transports en commun, nous avons noté qu'à cette occasion Transdev, titulaire de la délégation de service public du ZENIBUS, déploiera 22 nouveaux bus équipés au GNV (gaz naturel véhicules) d'une capacité de 103 places.	N	X							X									X			
												N		X															UPE13 relève dans sa contribution les contraintes techniques réelles liées à la présence de l'actuelle voie ferrée « Pas des Lanciers-la Mède » qui jouxte l'actuelle RD9 sur la commune de Marignane. Les solutions techniques « traditionnelles » consistent à déplacer la voie ferrée et son ouvrage d'art aux bénéfices des transports en commun et des modes actifs. Cette proposition étant financièrement trop lourde pour l'opération, le Maître d'Ouvrage confirme le lancement d'une étude pour analyser les possibilités de mixité des usages train/bus sur ladite plateforme. UPE13 observe que les traversées des centres villes (Vitrolles et Marignane) ne sont pas traitées avec des sites propres. Le Maître d'Ouvrage précise qu'il s'agit des infrastructures de la ligne actuelle. Le projet d'extension du BHNS-ZENIBUS a pour objectif premier la réalisation des extensions Sud et Est sans remettre en cause les infrastructures existantes. Sur ces extensions, qui représentent environ 7 km de desserte, le projet prévoit environ 4.7 km de voies qui seront réservées aux transports en commun. Le Maître d'Ouvrage rappelle toutefois que deux secteurs complexes sur la commune de Marignane seront améliorés à savoir les traversées des rue Jean GIONO et Henri BARRELET.				
												N																	Concernant la thématique cycle, le Maître d'Ouvrage précise que le projet respecte en tout point les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités et du Plan de Mobilité Métropolitain. A ce titre, le projet d'extension du BHNS-ZENIBUS prévoit d'une part un prolongement des infrastructures à l'Est en direction de Plan de Campagne. Sur ce périmètre l'opération intègre à ce jour : o4,4 km d'itinéraires cyclables avec près de 70% en piste cyclables bidirectionnelles, oLa pose d'arceaux vélo où leur position sera travaillée à ma demande avec le milieu associatif. Sur la partie d'extension au Sud, sur la commune de Marignane, les travaux d'infrastructures concernent l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle. Sur ce périmètre, le projet prévoit d'étendre l'actuelle piste cyclable d'environ 150m jusqu'à l'intersection avec l'avenue Robert Schuman. Cet allongement permettra ainsi d'offrir une continuité cycle absolue sur l'avenue précitée.				
												N																					
																											</						

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Lieu de dépôt								Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périmètre	Thématiques														Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)	
N°	Registre numérique	Réunion publique Vitrolles	Réunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Camoin	Registre papier Les Pennes Mirabeau	Registre papier St Victor et						Registre papier Vitrolles	P+R / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BIV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC	Modalités de participation		
29	X								28/03/2022	Claire N. (ADAVA)	Les Pennes Mirabeau	<u>Giratoire des Ruches / Chemin des Rigons</u> : Entre le giratoire des ruches et l'arrêt "Avant-Cap", la piste cyclable bidirectionnelle actuelle et future passe entre la contre allée / voie de bus et l'axe principal RD6. Pourquoi avoir choisi de positionner la piste cyclable au milieu ? Ne serait-il pas préférable d'inverser et de faire passer la contre allée / voie de bus au niveau de la piste cyclable actuelle ? Deux arguments pour cela : - La piste bidirectionnelle serait ainsi du côté de l'espace piéton sans se mélanger avec la zone motorisée. Cela serait sans doute plus "sécurisant". La configuration actuelle permet certes d'éviter aux cyclistes de traverser les entrées de parking mais implique aux cyclistes la traversée des routes de jonction entre l'axe principal et les contre allées. Cela est difficile à sécuriser et donc potentiellement très accidentogène. - Le fait d'inverser et de mettre la piste côté trottoir la rend plus "lisible" et "désirable", n'étant pas coincée entre 2 routes motorisées.						X										Sur ce tronçon il n'est pas prévu d'aménagement significatif car l'infrastructure est amené à évoluer avec la perspective de futurs projets portés par la zone de Plan de Campagne.
		<u>Eclairages</u> : L'installation d'éclairages efficaces et sécurisants au niveau des cheminements piéton et cyclsite est elle prévue ? Ce pourrait être intéressant de se pencher sur la question, tout en veillant à ne pas augmenter la pollution lumineuse (éclairages à capteur ? extinction nocturne ? etc.)			X																Il est prévu un éclairage entre le square de gaulle et le giratoire du Vélodrome. Aucun éclairage n'est prévu entre le giratoire du vélodrome et delui des ruches. Dans la zone de Plan de Campagne, l'éclairage existant sera conservé. Sur la RD543, il est prévu un nouvel éclairage.							
		<u>Arceaux vélos</u> : Les zones de "parking à vélo" sont peu mentionnées dans le projet. Il faut prévoir des moyens de stationnement pour les vélos, notamment au niveau des zones de destination suivantes : - Cinéma, - Avant Cap, - Zones de travail => impliquer les employeurs ? - Giratoire Charles de Gaulle						X													Des moyens de stationnement vélos sont prévus dans le projet. Leur nombre et leur implantation exacts seront définis lors des phases d'études ultérieures.							
		<u>Piste cyclable</u> : Il serait judicieux de peindre la piste de couleur verte ou orange, de manière à visuellement mieux la voir mieux et habituer ainsi les automobilistes à sa présence et donc celle de cyclistes. De plus, ces derniers se sentent plus en sécurité si l'aménagement est coloré. Il est également important de prévoir son entretien régulier.						X													Il est prévu un enrobé ocre pour le revêtement des pistes cyclables. L'entretien de ces aménagements sera à la charge des communes traversées.							
		<u>Continuité des déplacements</u> : Y a-t-il eu une étude des origines possibles des cyclistes (ou futurs possibles cyclistes) en direction de plan de campagne ? - Zones d'habitations : Le porjet de piste cyclable répond bien aux provenances des Pennes Mirabeau. Pas de projet en direction de Septèmes pourtant assez proche ? Ca semble pourtant un gisement de futurs utilisateurs du Pôle d'échanges. Est il prévu de raccorder les pistes cyclables déjà présentes à Calas et à Bouc bel Air ? Cela permettrait une continuité du réseau cyclable et augmenterait fortement le gisement de possibles utilisateurs du Pôle. - Gare (Pôle d'échange) : Vélos transportés en TER : cela reste compliqué et limité en nombre. Location de vélo sur le pôle d'échange ? Ce service pourrait combler le problème d'embarcation des vélos dans les trains. De plus, cela pourrait augmenter l'utilisation du TER en donnant accès plus facilement à des zones pas ou peu desservies par le bus au départ de la gare.		X																X	Questions en dehors du périmètre de la concertation du BHNS.							
		<u>Transports en commun</u> : Est il prévu des horaires plus tardifs des trains et des bus qui couvriraient les besoins de retours tardifs suite à des activités de loisirs (cinéma), ou de travail (salariés de la zone) ? Il serait bien d'avoir une meilleure lisibilité du réseau de bus (tous les bus) et avoir facilement connaissance des horaires, pouvoir faciliter payer et recharger sa carte...						X														L'amplitude est de 5h30 à 21h30 en semaine et prolongée jusqu'à 22h30 le vendredi et le samedi ce qui constitue une amplitude déjà large. L'offre est adaptée à la demande actuelle. Le maître d'ouvrage ajoute que les dispositions prises en termes d'infrastructures permettront d'accepter les éventuelles évolutions de la demande.						

N°	Lieu de dépôt								Date	Nom	Lieu habitation	Contributions	Hors Périètre	Thématiques												Réponse du Maître d'Ouvrage (ou du Maire pour les remarques émises en réunion publique)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Registre numérique	Réunion publique Vitrolles	Réunion publique Les Pennes Mirabeau	Registre papier Marignane	Registre papier Parc Camoin	Registre papier Les Pennes Mirabeau	Registre papier St Victor et	Registre papier Vitrolles						P-H / Gares routières	Aménagements Routiers	Circulation / Carrefours	Aménagement des Arrêts	Aménagements Piétons	Aménagements Cyclables	Matériel roulant	Charge / Fréquence / Régularité / Amplitude	BIV	Stationnement	Etat de la ligne existante	Opportunité du projet / Offre TC		Modalités de participation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
											Promotion du vélo : Carte des pistes cyclables : Il serait utile de fournir une vue d'ensemble du réseau de pistes cyclables (au-delà de ce projet) et en intégrant celles faites par les autres (CD13...) ? Plus généralement fournir une forme de "mode d'emploi" du déplacement vélo pour que l'impact ne se limite pas aux plus téméraires ! Les associations locales ; comme la nôtre, pourraient en partie remplir ce rôle de sensibilisation et de promotion du vélo. De plus, pourquoi ne pas prévoir un accueil informatif et d'assistance sur les mobilités (dont les mobilités actives) sur le Pôle d'échanges ? Cela informerait et orienterait le public vers ces nouveau modes de déplacement.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 25 février 2022

MOBILITÉ

Prolongement du ZÉNIBUS : lancement d'un mois de concertation

Approuvé en décembre 2021 lors du dernier Conseil de Métropole de l'année, le lancement de la concertation préalable à l'extension du ZÉNIBUS débute lundi 28 février 2022, pendant un mois. Ce projet fait partie des 15 projets structurants qui vont pouvoir bénéficier de l'aide de l'État dans le cadre du plan "Marseille en grand" pour développer la mobilité sur tout le territoire.

Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui relie actuellement les communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et les Pennes-Mirabeau, le ZÉNIBUS connaît un succès important avec 1,5 million de voyageurs par an. Mis en service en septembre 2016, il permet de desservir la zone d'activités des Estroublans, la gare routière Pierre Plantée, à Vitrolles, l'une des plus grandes de la métropole, ou encore la gare routière de Parc Camoin, à Marignane.

Son prolongement va permettre de relier des pôles économiques majeurs du territoire à Marignane, ainsi que la zone commerciale de Plan de Campagne, avec la création de deux nouvelles lignes, ZEN A et ZEN B, qui fonctionneront au gaz naturel pour véhicules (GNV). Prévues fin 2025, leur mise en place s'accompagnera de la création de 4 km de voies réservées supplémentaires pour plus de fluidité sur le secteur. **"Au travers de ce projet, nous avons vraiment la volonté de développer et de privilégier l'intermodalité et les interconnexions sur l'ensemble du réseau de La Métropole Mobilité", souligne Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Les pôles d'échanges de Plan de Campagne et de Vitrolles, futurs hubs de la mobilité métropolitaine

La création du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Plan de Campagne s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre de la réalisation de la future halte ferroviaire de Plan de Campagne, connectée avec la gare Saint-Charles de Marseille et la gare d'Aix-Centre. Cette nouvelle gare routière sera directement connectée au ZÉNIBUS et au pôle d'échanges multimodal Pierre Plantée, à Vitrolles. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du centre-ville de Vitrolles et de la restructuration plus globale du réseau de transport métropolitain.

Toutes les informations disponibles sur : www.ampmetropole.fr.

Réunions publiques

Lundi 28 février 2022, à 18h00 - Mairie de Vitrolles, place de Provence, 13743 Vitrolles.

Lundi 7 mars 2022, à 18h45 - Mairie des Pennes-Mirabeau, 223 avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Lieux d'exposition du projet

- Mairie des Pennes-Mirabeau ;
- Mairie de Marignane ;
- Mairie de Vitrolles ;
- Mairie de Saint-Victoret ;
- Laboufrique Parc Camoin, Marignane.

CONTACT PRESSE

Service Presse

T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ampmetropole.fr



ANNONCES LEGALES

254819



Création d'un pôle d'échanges multimodal à Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau

AVIS DE CONCERTATION

PREALABLE

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille Provence organise une concertation préalable sur le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Les dispositions ci-dessous sont conformes aux modalités de concertation fixées dans la délibération en date du 4 juin 2021.

Une réunion publique est organisée :
Le lundi 7 mars 2022 à 18h h à la mairie des Pennes-Mirabeau (223 av François Mitterrand aux Pennes-Mirabeau)
L'inscription préalable du public à la réunion* est recommandée :
* par téléphone au 04 42 91 49 38 • ou par mail à laurent.rouves@ampmetropole.fr

*Le port du masque est obligatoire

La concertation comprend également 5 lieux de concertation et de présentation du projet qui se dérouleront du lundi 28 février 2022 au lundi 28 mars 2022 inclus:

- En Mairie des Pennes-Mirabeau
223 Avenue François Mitterrand, les Cadeneaux - 13758 Les Pennes Mirabeau
Lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- En Mairie de Bouc-Bel-Air
Place de l'Hôtel de Ville - 13320 Bouc-Bel-Air
Lundi au vendredi : 08h à 16h30

- En Mairie de Cabriès
Place Ange Estève - 13480 Cabriès
Lundi au vendredi : 08h30 à 12h et de 13h à 16h30

- En Mairie de Septèmes-les-Vallons
Hôtel de Ville Place Pierre-Didier Tramoni - 13240 Septèmes-les-Vallons
Lundi au vendredi : 08h30 à 17h15

- Au Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence
Lundi au vendredi, de 8h à 17h30

Pour s'informer sur le projet, différents supports de communication seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pem-plan-de-campagne>

Pour donner son avis sur le projet:
• Des registres seront à la disposition du public sur les lieux de concertation, un registre digital sera disponible sur internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/pem-plan-de-campagne/deposer-son-observation>
• l'envoi de mail sera possible à l'adresse: pem-plan-de-campagne@mail.registre-numerique.fr
Le présent avis sera publié sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole Aix-Marseille Provence.

254827



INFORMATION A LA POPULATION

Le dossier de concertation lié à la Révision Allégée n°1 du PLU de Velaux a été complété avec l'intégralité des documents issus de cette procédure.

Les pièces du dossier et les registres seront tenus à la disposition du public en Mairie de Velaux et au sein des locaux du Conseil de Territoire du Pays Salonnais aux adresses, jours et heures suivants :
Mairie de Velaux: Service Urbanisme, 771 Avenue Jean Moulin, 13880 Velaux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Conseil de Territoire : Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE / 8h30-12h30 et 13h30 -17h00, ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h00.

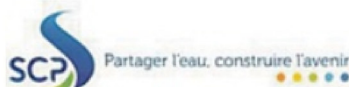
Le public, pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-alleege-1-plu-velaux>

Ou par email à l'adresse suivante : concertation-revision-alleege-1-plu-velaux@mail.registre-numerique.fr

Il peut également consulter le dossier sur les sites web suivants : <https://www.velaux.fr> et <http://www.agglopo-le-provence.fr>.

Tout renseignement peut être demandé à la Division Planification Urbaine (Conseil de Territoire du Pays Salonnais - Métropole Aix Marseille Provence, 04-90-59-69-63, severine.bellon@ampmetropole.fr).

255180



APPEL À CANDIDATURE

En application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

La Société du Canal de Provence envisage de mettre à disposition, sous forme d'occupation précaire et révoquant (aucun transfert de droits réels), les parcelles suivantes :

Commune du Tholonet, section A n°107, 108 et 1362 et section C n°16, 17, 18, 19, 132 et 223. Avec les impératifs suivants : gel d'une partie de la superficie (périmètre de protection du patrimoine arboré et piste cyclable, création à venir d'un chemin piétonnier) ; proximité d'habitations ; obligation d'entretien du ruisseau confiné et de la végétation arbustive ;

Les personnes intéressées doivent faire connaître leur candidature par écrit au plus tard le 8/03/2022 à l'adresse ci-dessous : Société du Canal de Provence, Le Tholonet, Service Juridique, CS 70064, 13182 Le Tholonet cedex 5, sous enveloppe cachetée portant la mention « AOT Le Tholonet - ne pas ouvrir avant le 8/03/2022 ».

Le dossier transmis précisera l'identité du demandeur, sa capacité juridique et professionnelle, l'activité générale exercée ainsi qu'une description succincte du projet envisagé.

252652



Extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Marignane et les Pennes Mirabeau (ZENIBUS) avec la mise en service de 2 lignes de BHNS (ZEN A et ZEN B)

AVIS DE CONCERTATION

PREALABLE

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille Provence organise une concertation préalable sur le projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Marignane et les Pennes Mirabeau (ZENIBUS) avec la mise en service de 2 lignes de BHNS (ZEN A et ZEN B)

Deux réunions publiques de lancement de la concertation préalable sont organisées :

• Le lundi 28 février 2022 à 18h à la mairie de Vitrolles (Place de Provence à Vitrolles)
• Le lundi 7 mars 2022 à 18h45 à la mairie des Pennes-Mirabeau (223 av François Mitterrand aux Pennes-Mirabeau)

L'inscription préalable du public à la réunion* est recommandée :
* par téléphone au 04 42 91 49 38 • ou par mail à zenibus@ampmetropole.fr
*Le port du masque est obligatoire

La concertation se déroulera du lundi 28 février 2022 au lundi 28 mars 2022 inclus sur les 5 lieux de présentation du projet suivants :

- En Mairie des Pennes-Mirabeau
223 Av. François Mitterrand - 13170 Les Pennes Mirabeau
Lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- En Mairie de Marignane
Cours Mirabeau - 13700 Marignane - Lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- En Mairie de Vitrolles
Place de Provence, 13127 Vitrolles - Lundi au vendredi : 08h30 à 16h30

- En Mairie de Saint-Victoret
Esplanade Albert Mairat - 13730 Saint-Victoret - Lundi au jeudi : 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

- Dans le bâtiment Laboutique de Parc Camoin (Marignane)
Bd Maurice Noguès - 13700 Marignane - Lundi au vendredi de 7h45 à 19h00

Pour s'informer sur le projet, différents supports de communication seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/extension-zenibus>

Pour donner son avis sur le projet:
• Des registres seront à la disposition du public sur les lieux de concertation, un registre digital sera disponible sur internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/extension-zenibus/deposer-son-observation>
• l'envoi de mail sera possible à l'adresse: extension-zenibus@mail.registre-numerique.fr

Le présent avis sera publié sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole Aix-Marseille Provence.

255437

CODE INSEE : 01300001

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE PRINCIPAL

BP 2022

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

INFORMATIONS STATISTIQUES

VALEURS

Population totale (colonne h du recensement INSEE):

145 676

Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine):

4 619

Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

Métropole Aix-Marseille Provence

Potentiel fiscal et financier (1)

Valeurs par hab. (population DGF)

Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate

Fiscal

Financier

190 552 106

201712668

1 336.86

1 240.04

Informations financières - ratios (2)

Valeurs:

Moyennes nationales de la strate (3) 100 000 habitants hors Paris Source DGCL 2020

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 195	1 151
2	Produit des impositions directes/population	596	650
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 331	1 336
4	Dépenses d'équipement brut/population	311	226
5	Encours de dette/population	794	1 104
6	DGF/population	73	208
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.591	0.588
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.961	0.947
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.234	0.169
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.596	0.826

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

2) Les ratios 1 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 2311-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre elles syndiquent mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_211-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022



ADAVA Pays d'Aix Antenne des Pennes-Mirabeau

Association pour le développement du vélo, de la marche
et des transports en commun dans le Pays d'Aix

Contribution de l'association ADAVA - Antenne des Pennes – Mirabeau - à la concertation publique du projet : extension Est du ZENIBUS à Haut Niveau de Service (PEM Plan de Campagne-> GR Cap Horizon)

Voici quelques remarques et propositions au sujet de ces futurs aménagements.

Comme pour nos précédentes contributions il est possible que certaines remarques ne concernent / n'incombent pas au Département mais à la Métropole ou à la Ville.

Section avenue Plan de Campagne en agglomération

Est-il prévu un arrêt du zénibus devant le centre médical du Vento? Apparemment, non. Or c'est un centre médical / paramédical, et pour les usagers marcher depuis le square général de Gaulle ne sera pas forcément possible ou facile... Il pourrait être pertinent de prévoir un arrêt devant ce centre médical.

Sur l'avenue de Plan de Campagne, la piste cyclable en direction de Plan est à droite de la route (Le Vento). Elle traverse vers le côté gauche (bidirectionnel) après le passage sous le pont. Qu'est-il prévu pour sécuriser les cyclistes sur cette traversée ?

Feu, couleur au sol, Cédez le passage ?

Section RD6 : Giratoire des Assassins / Giratoire du Vélodrome

On voit qu'au début sur la RD6, la piste cyclable en direction de Plan est à gauche de la route. Elle passe sur le côté droit au niveau du giratoire du vélodrome (« changement de séquence »).

Qu'est-il prévu pour sécuriser les cyclistes dans le giratoire ?

Feu en amont du giratoire ?

Section RD6 : Giratoire des Vélodrome / Giratoire des Ruches

Pas de remarque

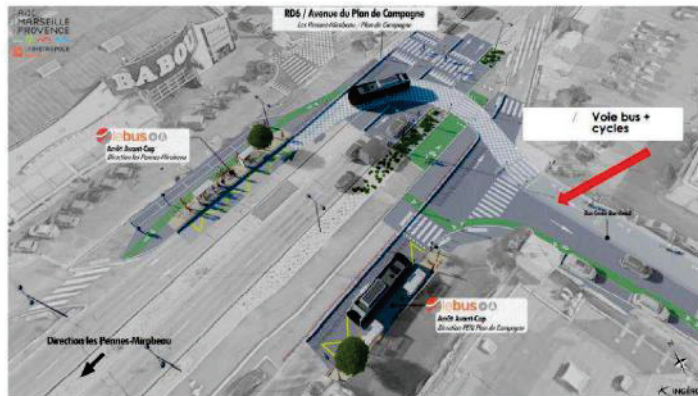
Giratoire des Ruches/Chemin des Rigons

Entre le giratoire des ruches et l'arrêt « Avant-cap », la piste cyclable bidirectionnelle actuelle et future passe entre la contre-allée/voie de bus et l'axe principal RD6.



ADAVA Pays d'Aix Antenne des Pennes-Mirabeau

Association pour le développement du vélo, de la marche
et des transports en commun dans le Pays d'Aix



Pourquoi avoir choisi de positionner la piste cyclable au milieu ? Ne serait-il pas **préférable d'inverser** et de faire passer la contre-allée/voie de bus au niveau de la piste cyclable actuelle ? Deux arguments pour cela :

- La piste bidirectionnelle serait ainsi du côté de l'espace piéton sans se mélanger avec la zone motorisée. Cela serait sans doute plus « sécurisant ». La configuration actuelle permet certes d'éviter aux cyclistes de traverser les entrées de parking mais implique aux cyclistes la traversée des routes de jonction entre l'axe principal et les contre-allées. Cela est **difficile à sécuriser et donc potentiellement très accidentogène**.
- Le fait d'inverser et de mettre la piste côté trottoir la rend plus « lisible » et « désirable », n'étant pas coincée entre 2 routes motorisées.

Eclairages :

- L'installation d'**éclairages efficaces et sécurisants** au niveau des cheminements piéton et cycliste est-elle prévue ? Ce pourrait être intéressant de se pencher sur la question, tout en veillant à ne pas augmenter la pollution lumineuse (éclairages à capteur ? extinction nocturne ? etc.)

Arceaux vélos :

Les zones de « parking vélo » sont peu mentionnées dans le projet.

Il faut prévoir des moyens de stationnement pour les vélos, notamment au niveau des zones de destination suivantes :

- Cinéma
- Avant-Cap...
- Zones de travail => impliquer les employeurs ?
- Giratoire Charles de Gaulle



ADAVA Pays d'Aix Antenne des Pennes-Mirabeau

Association pour le développement du vélo, de la marche
et des transports en commun dans le Pays d'Aix

Piste cyclable :

Il serait judicieux de **peindre la piste de couleur verte ou orange**, de manière à visuellement mieux la voir mieux et habituer ainsi les automobilistes à sa présence et donc à celle de cyclistes. De plus, ces derniers se sentent plus en sécurité si l'aménagement est coloré.

Il est également important de prévoir son entretien régulier.

Les paragraphes qui suivent sont également présents dans la contribution sur le Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne.

Continuité des déplacements

Y a-t-il eu une étude des origines possibles des cyclistes (ou futurs possibles cyclistes) en direction de plan de campagne ?

- Zones d'habitations :
 - Le projet de piste cyclable répond bien aux provenances des pennes Mirabeau.
 - Pas de projet en direction de Septèmes pourtant assez proche ? Ca semble pourtant être un gisement de futurs utilisateurs du Pôle d'échanges
 - Est-il prévu de raccorder les pistes cyclables déjà présentes à Calas et à Bouc-Bel-Air ? Cela permettrait une continuité du réseau cyclable et augmenterait fortement le gisement de possibles utilisateurs du Pôle.
- Gare (Pôle d'échange)
 - Vélos transportés en TER : cela reste compliqué et limité en nombre.
 - Location de vélo sur le pôle d'échange ? Ce service pourrait combler le problème d'embarcation des vélos dans les trains. De plus, cela pourrait augmenter l'utilisation du TER en donnant accès plus facilement à des zones pas ou peu desservies par le bus au départ de la gare.

Transports en commun :

- Est-il prévu des horaires plus tardifs des trains et des bus qui couvriraient les besoins de retours tardifs suite à des activités de loisirs (cinéma), ou de travail (salariés sur la zone) ?
- Il serait bien d'avoir une **meilleure lisibilité du réseau de bus** (tous les bus) et avoir facilement connaissance des horaires, pouvoir faciliter payer et recharger sa carte...



ADAVA Pays d'Aix Antenne des Pennes-Mirabeau

Association pour le développement du vélo, de la marche
et des transports en commun dans le Pays d'Aix

Promotion du vélo :

Carte des pistes cyclables : Il serait utile de fournir une **vue d'ensemble du réseau de pistes cyclables** (au-delà de ce projet) et en intégrant celles faites par les autres (CD13...) ?

Plus généralement fournir une forme de « **mode d'emploi** » du **déplacement vélo** pour que l'impact ne se limite pas aux plus téméraires ! Les associations locales ; comme la nôtre, pourraient en partie remplir ce rôle de sensibilisation et de promotion du vélo.

De plus, pourquoi ne pas prévoir un **accueil informatif et d'assistance sur les mobilités** (dont les mobilités actives) sur le Pôle d'échanges ? Cela informerait et orienterait le public vers ces nouveaux modes de déplacement.

En vous remerciant par avance de la prise en compte de ces remarques et demandes,

Claire HUCHET, Laurence BARLETTA, Clément ALBERT
Antenne ADAVA des Pennes Mirabeau

contact-lespennes@adava.fr - 06 49 12 16 83 / 06 60 11 37 75